MARDI 14 MAI 2019
75E ANNÉE – N° 23121
2,80 € – FRANCE MÉTROPOLITAINE
WWW.LEMONDE.FR —
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY
DIRECTEUR : JÉRÔME FENOGLIO

Le Monde

SPÉCIAL CANNES – SUPPLÉMENT

HUIT NOUVEAUX VISAGES EN LICE POUR LA PALME D'OR

Enquête sur l'engrenage des violences policières

▸ Les polémiques enflent sur la gestion par les forces de l'ordre des manifestations des gilets jaunes, et leur part d'ombre, les violences policières

▸ Le pouvoir nie jusqu'à l'existence de ces débordements, et, en dépit de 240 enquêtes de la police des polices, aucune poursuite n'a été à ce jour engagée

▸ La faiblesse des structures, le défaut d'encadrement et l'autonomie laissée à la hiérarchie s'ajoutent à l'ultraviolence des manifestants

▸ La doctrine mise en place par Christophe Castaner pour « aller au contact » risque de dégrader encore la situation

PAGES 10-11 ET **ANALYSE** PAGE 27

ÉDITORIAL

BRISER UNE MÉCANIQUE DÉSASTREUSE

PAGE 28

ÉCONOMIE & ENTREPRISE

Stefanie Stantcheva, meilleure jeune économiste

BELINDA SONGINI POUR « LE MONDE »

La professeure d'Harvard a remporté le prix 2019 pour ses travaux sur le consentement à l'impôt et la fiscalité optimale

Entretien
Jérôme Seydoux : « Le cinéma est un métier à risques »

Social
Air France taille dans ses effectifs nationaux

PAGES 13 À 17

EUROPÉENNES

LES VERTS ALLEMANDS ONT LE VENT EN POUPE

▸ Les Verts allemands sont crédités de 19 % des voix aux élections européennes, près du double de leur score de 2014. Ils deviendraient ainsi la deuxième force politique en Allemagne

▸ Les Grünen sont portés par la montée en puissance des questions environnementales. Le changement climatique est l'un des enjeux prioritaires pour 30 % des électeurs

▸ Les maires de 210 villes, dont plusieurs capitales européennes, ont exhorté l'Union à adopter un objectif de neutralité carbone pour 2050

PAGES 2-3

Armées Quel général en chef est devenu Emmanuel Macron ?

LE PRÉSIDENT de la République doit rendre un hommage national, mardi 14 mai, aux deux militaires tués en libérant deux Français enlevés par un groupe islamiste au Burkina Faso.

Mais l'accueil officiel réservé, samedi, par le chef de l'Etat aux deux otages, à qui l'on reproche d'avoir commis une imprudence et contraint des soldats à donner leur vie, a suscité un malaise dans l'armée. Cet épisode illustre l'incompréhension qui règne entre Emmanuel Macron et une partie des militaires. Depuis la démission du général de Villiers en 2017, l'image du chef des armées est ambivalente. *« Le président a l'âme d'un général »*, assure un proche du président. *« Pour qui et pour quoi meurt-on ? »*, se demande cependant un officier qui relaie les interrogations d'une partie de la troupe.

PAGE 4

« Dieselgate » Une expertise met en cause Renault

Poursuivi pour tromperie aggravée, le constructeur a utilisé un système de dépollution soupçonné d'être inopérant en ville, selon un rapport remis aux magistrats instructeurs

PAGE 6

Procès Le système Balkany devant la justice

Patrick Balkany, maire de Levallois-Perret, et sa femme, Isabelle, devaient comparaître, à partir de lundi, pour avoir mis en place un système de fraude fiscale passant par des sociétés offshore

PAGE 12

Nouvelle-Calédonie
Les loyalistes gardent le contrôle de l'Assemblée provinciale
PAGE 9

Européennes
CSA : avec trente-quatre listes, le casse-tête du temps de parole
PAGE 8

Inde
Dans l'Uttar Pradesh, la bataille pour les voix des basses castes
PAGE 5

Histoire
L'hommage de la natation à Alfred Nakache, rescapé d'Auschwitz
PAGE 18

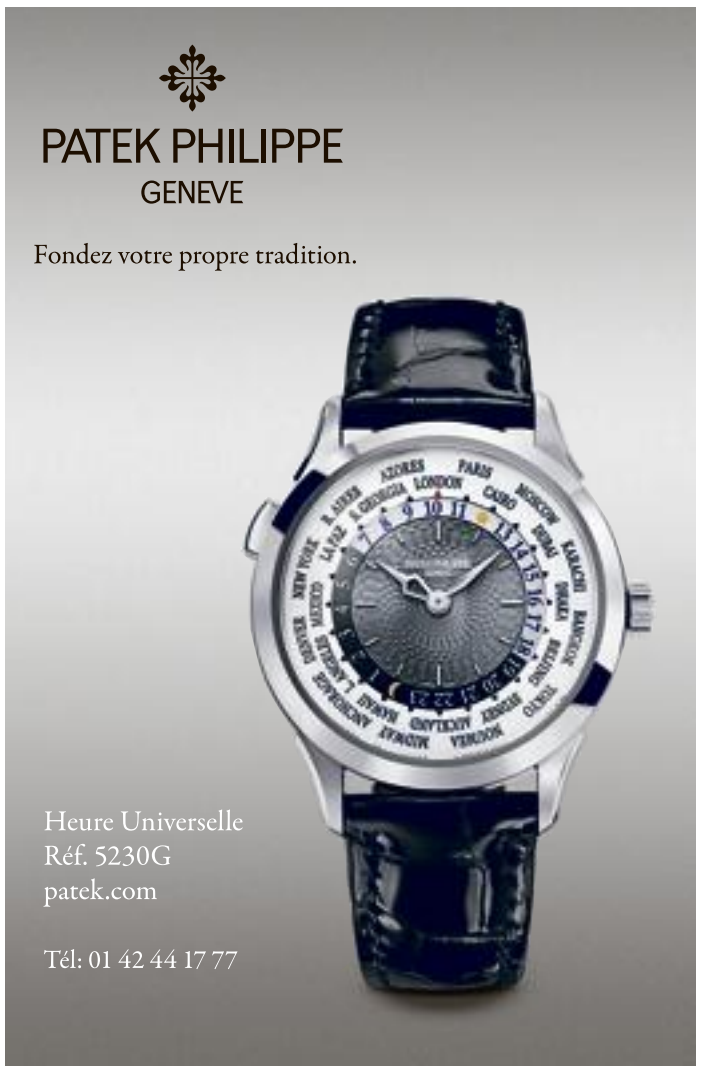

LE REGARD DE PLANTU

Disparition Jean-Claude Brisseau, cinéaste de la transgression

Le réalisateur de « Noce blanche » est mort, samedi 11 mai, à Paris. Remarqué par Rohmer, soutenu par la critique pour sa manière de s'affranchir des codes moraux et artistiques, l'homme cultivait le goût de l'interdit, jusqu'à être condamné pour harcèlement sexuel en 2005

PAGE 21

Algérie 220 DA, **Allemagne** 3,50 €, **Andorre** 3,20 €, **Autriche** 3,50 €, **Belgique** 3,00 €, **Cameroun** 2 300 F CFA, **Canada** 5,50 $ Can, **Chypre** 3,20 €, **Côte d'Ivoire** 2 300 F CFA, **Danemark** 35 KRD, **Espagne** 3,30 €, **Gabon** 2 300 F CFA, **Grande-Bretagne** 2,90 £, **Grèce** 3,40 €, **Guadeloupe-Martinique** 3,20 €, **Guyane** 3,40 €, **Hongrie** 1 190 HUF, **Irlande** 3,30 €, **Italie** 3,30 €, **Liban** 6 500 LBP, **Luxembourg** 3,00 €, **Malte** 3,20 €, **Maroc** 20 DH, **Pays-Bas** 3,50 €, **Portugal cont.** 3,30 €, **La Réunion** 3,20 €, **Sénégal** 2 300 F CFA, **Suisse** 4,20 CHF, **TOM Avion** 500 XPF, **Tunisie** 3,80 DT, **Afrique CFA autres** 2 300 F CFA

Le Monde
MARDI 14 MAI 2019

En Allemagne, Les Verts reprennent des couleurs

L'ÉCOLOGIE, ENJEU DE CAMPAGNE 1|4 Portés par la montée en puissance des questions environnementales et les difficultés des autres partis, les Grünen pourraient décrocher la deuxième place lors des élections européennes outre-Rhin et peser, au sein du prochain Parlement, sur les choix communautaires

Robert Habeck, coprésident des Verts allemands, en novembre 2018 à Leipzig. IMAGO/STUDIOX

BERLIN - *correspondant*

Vingt mois après les élections législatives de septembre 2017, marquées par l'entrée de 94 députés d'extrême droite au Bundestag, du jamais-vu depuis la seconde guerre mondiale, l'Allemagne pourrait vivre un nouveau séisme politique à l'occasion du scrutin européen du 26 mai. Mais cette fois, ce sont Les Verts qui devraient enregistrer une poussée historique. Crédités de 19 % des voix, soit presque deux fois le score qu'ils ont obtenu aux européennes de 2014 (10,7 %), ils pourraient même devancer le Parti social-démocrate (SPD), qui oscille entre 16 % et 18 % dans les intentions de vote. Si tel est le cas, ce serait la première fois que les Verts s'imposeraient comme la deuxième force politique en Allemagne, derrière les conservateurs (CDU-CSU), crédités pour leur part de 28 % à 32 % des voix. Avec potentiellement une vingtaine de députés, ils domineraient le groupe des Verts européens, en capacité de jouer un rôle-clé dans un Parlement plus éclaté.

Comment expliquer une telle dynamique ? D'abord, par la place croissante occupée par les sujets environnementaux dans le débat public. Dans la dernière vague du baromètre Forschungsgruppe Wahlen-ZDF, publiée vendredi 10 mai, 30 % des électeurs allemands citent le changement climatique comme l'un des enjeux prioritaires du moment. A la veille des législatives de 2017, ils n'étaient que 5 %. A l'époque, Les Verts n'avaient obtenu que 8,9 % des voix.

« De plus en plus de gens estiment que l'écologie est la question centrale de notre époque. Les Verts en profitent. Ils sont en phase avec l'esprit du moment », explique Claus Leggewie, professeur de science politique à l'université de Giessen (Hesse). Cela s'est vu récemment en Bavière. En février, 18 % des électeurs y ont signé une « pétition populaire » (*Volksbegehren*) réclamant que le Parlement régional vote une loi sur la défense de la biodiversité et la protection des abeilles. Des vingt consultations de ce type organisées depuis les années 1960 dans ce Land du sud de l'Allemagne, aucune n'avait recueilli autant de signatures. Quatre mois plus tôt, aux élections régionales d'octobre 2018, Les Verts y avaient recueilli 17,6 % des voix. Deux fois plus qu'au scrutin précédent, en 2013.

LE DÉPASSEMENT DES DIVISIONS

L'intérêt croissant suscité par les enjeux environnementaux ne suffit toutefois pas à expliquer l'engouement dont jouissent Les Verts allemands. Autant qu'une marque d'adhésion, le vote en faveur des écologistes est aujourd'hui, en Allemagne, un vote de protestation ou de dépit. Cela s'est vérifié aux régionales de l'automne 2018 en Bavière et en Hesse. Dans ces deux Länder, où ils sont pour la première fois arrivés en deuxième position, derrière la droite, les Verts ont pris des voix à la fois aux sociaux-démocrates et aux conservateurs, autrement dit aux deux composantes de la coalition d'Angela Merkel.

« Les Verts profitent des faiblesses des autres. Leurs nouveaux électeurs sont pour la plupart des anciens électeurs du SPD et de la CDU déçus par la grande coalition de Mme Merkel. Pour ces électeurs qui ne veulent pas voter pour les extrêmes, Les Verts représentent aujourd'hui l'alternative, ce qui n'a pas encore été essayé », explique l'ancien député écologiste Hubert Kleinert, auteur de plusieurs études de référence sur Les Verts allemands.

Pour crédibiliser l'alternative qu'ils entendent incarner, tant pour les électeurs de droite que pour ceux de gauche, Les Verts misent toutefois sur leur expérience. Une façon de dire que voter pour eux peut signifier protester, mais sans risquer l'aventure. Jusqu'au milieu des années 2000, les écologistes allemands n'envisageaient pas de s'allier avec d'autres partenaires que les sociaux-démocrates. Ce qu'ils firent, de 1998 à 2005, en participant au gouvernement de Gerhard Schröder (SPD). Depuis, ils se sont montrés plus flexibles. Aujourd'hui, ils siègent dans huit gouvernements régionaux (sur seize), tantôt avec la droite conservatrice et libérale (Hesse, Bade-Wurtemberg, Schleswig-Holstein), tantôt avec la gauche (Berlin, Hambourg, Thuringe).

En l'espace de quelques années, Les Verts ont ainsi complètement changé d'image : de force d'appoint pour des sociaux-démocrates en quête de partenaires pour former une majorité, ils sont devenus un parti central, susceptible de former une coalition aussi bien avec le centre gauche qu'avec le centre droit. Un *« parti d'alliance »* (*Bündnispartei*), pour reprendre l'expression de Robert Habeck, coprésident du parti et ancien ministre de l'environnement du Land de Schleswig-Holstein au sein d'une coalition composée de la CDU et du FDP (libéraux-démocrates).

Prêts à faire alliance avec tous les partis à l'exception d'Alternative pour l'Allemagne (AfD), à l'extrême droite, Les Verts allemands n'ont plus aucun complexe à l'idée d'exercer le pouvoir. Signe de cette évolution : depuis janvier 2018, le parti est, pour la première

Environnement : le bilan de Juncker empoisonné par le glyphosate

Le dossier du pesticide de Monsanto et celui des perturbateurs endocriniens ont révélé le poids des lobbys dans le processus de décision européen

Le glyphosate, l'ingrédient actif du Roundup, restera sans doute comme l'un des sujets les plus difficiles pour la Commission Juncker. En mars 2015, alors que Monsanto espère obtenir le renouvellement de l'homologation de l'herbicide pour quinze ans dans l'Union européenne, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) le classifie « cancérogène probable ». En novembre, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), chargée de l'évaluation des risques liés aux pesticides, estime, elle, que le glyphosate ne pose pas de problème. Or son évaluation repose sur les informations fournies… par Monsanto et la Glyphosate Task Force, le groupe d'industriels qui commercialisent l'herbicide.

Les projecteurs se braquent alors sur des processus réglementaires d'une technicité rebutante pour la plupart des citoyens. L'opinion publique découvre que les tests de toxicité examinés par l'EFSA pour se forger un avis sont financés par les fabricants de pesticides eux-mêmes, et que les études réalisées sur fonds publics ne sont prises en compte que de façon marginale. S'installe l'impression que le système a été construit pour répondre aux besoins du commerce plutôt qu'à la protection de la santé des Européens.

Quand, à l'automne 2017, l'ONG autrichienne Global 2000 révèle que des passages entiers du rapport d'évaluation de l'EFSA ont été copiés-collés depuis le dossier de la Glyphosate Task Force, la surprise laisse place à la stupéfaction. Quand l'agence confirme au Parlement que cette pratique est courante en milieu réglementaire, la stupéfaction laisse place à la sidération.

LES TESTS DE TOXICITÉ EXAMINÉS PAR LES AUTORITÉS EUROPÉENNES SONT FINANCÉS PAR LES FABRICANTS DE PESTICIDES EUX-MÊMES

La licence du glyphosate sera finalement prolongée en novembre 2017, mais seulement pour cinq ans.

Au même moment, le commissaire à la santé, le Lituanien Vytenis Andriukaitis, se débattait avec un autre dossier brûlant : les perturbateurs endocriniens. Dans le cadre du règlement pesticides de 2009, la Commission devait proposer, avant fin 2013, une définition de ces substances chimiques omniprésentes, capables d'interagir avec le système hormonal des êtres vivants. Entamé sous la Commission présidée par José Manuel Barroso (2004-2014), le processus avait déraillé à l'été 2013 à la suite des manœuvres des lobbys des pesticides et de la chimie.

Ce n'est qu'après une condamnation de la Cour de justice de l'Union européenne, en décembre 2015, en raison de son retard à agir, que le commissaire avait fini par mettre sa proposition au débat. Finalement adoptés en décembre 2017, après des mois de négociations ardues en comité et un camouflet du Parlement, qui en retoque une première version, les critères d'identification des perturbateurs endocriniens sont bien loin de faire l'unanimité.

La société civile se fait entendre

La société savante représentant la communauté scientifique compétente sur le sujet, Endocrine Society, a déploré à maintes reprises leur insuffisance au regard des enjeux de santé publique. Une étude publiée en 2015 dans la revue *Journal of Clinical Endocrinology and Metabolism* a estimé que l'exposition à ces substances coûtait 157 milliards d'euros par an dans l'Union européenne.

Par ailleurs, ces critères devaient être appliqués de manière horizontale dans la législation européenne, des cosmétiques aux jouets. Mais ils ne sont applicables à ce stade qu'aux pesticides et aux biocides.

Face au poids des lobbys et aux choix de la Commission, la société civile arrive cependant à se faire entendre. Début 2017, des ONG avaient lancé l'initiative citoyenne européenne « Stop glyphosate ». Deux ans et 1,3 million de signatures plus tard, cette pression a débouché sur un important remaniement de la législation alimentaire générale européenne. L'EFSA devra désormais publier les études de toxicité des industriels, jusqu'alors protégées par le secret des affaires. ■

STÉPHANE HOREL

fois, coprésidé par deux « realos », autrement dit par deux membres de l'aile pragmatique, et non plus par un « realo » et un « fundi », représentant de l'aile radicale, comme c'était la tradition jusque-là. *« La distinction entre fundis et realos n'a plus de sens aujourd'hui. Tous les Verts sont aujourd'hui des "realos" dans le sens où tous veulent gouverner. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des différences de sensibilités, mais ce sont des nuances, pas des oppositions fondamentales sur la ligne du parti, comme il y a quelques années »*, explique Hubert Kleinert.

L'élection de deux « realos » à la tête du parti signifie-t-elle que Les Verts sont devenus plus centristes ? Sur certains sujets, cela ne fait aucun doute. En décembre 2018, Annalena Baerbock, la coprésidente du parti, a ainsi pris position pour l'expulsion des demandeurs d'asile coupables de crimes ou de délits. Un discours de fermeté clairement destiné à casser l'image d'un parti volontiers taxé de laxisme par la droite conservatrice.

L'ACCENT SUR LES THÉMATIQUES SOCIALES

Sur le plan social, en revanche, Les Verts allemands s'efforcent, depuis quelques mois, de se donner l'image d'un parti plus nettement ancré à gauche. Par exemple en réclamant l'abrogation du « Hartz IV », cette faible allocation-chômage instaurée en 2005 par M. Schröder et considérée par toute une partie de la gauche comme le symbole de la trahison « néolibérale » du gouvernement SPD-Verts de l'époque. Ou encore en prenant parti pour l'expropriation des grands bailleurs privés, à Berlin, afin de lutter contre la spéculation immobilière et la hausse des loyers.

Cette stratégie, qui s'est révélée efficace en Bavière et en Hesse à l'automne 2018, peut-elle être transposée à l'échelle de l'Allemagne tout entière ? Tel est l'enjeu, pour Les Verts allemands, du scrutin du 26 mai. Resteront pour eux, toutefois, deux interrogations.

La première concerne leur capacité à s'installer, dans la durée, comme une force politique de tout premier plan. Après la catastrophe de Fukushima, en 2011, ils avaient ainsi caracolé à plus de 25 % dans les sondages pendant plusieurs mois. Cela ne les avait pas empêchés d'obtenir seulement 8,4 % des voix aux élections législatives de 2013. Entre-temps, Angela Merkel avait annoncé l'abandon du nucléaire.

PRÊTS À FAIRE ALLIANCE AVEC TOUS LES PARTIS À L'EXCEPTION DE L'EXTRÊME DROITE, LES VERTS ALLEMANDS N'ONT AUJOURD'HUI PLUS AUCUN COMPLEXE À L'IDÉE D'EXERCER LE POUVOIR

La seconde a trait à leur implantation territoriale. Pour l'heure, Les Verts sont essentiellement présents en ex-Allemagne de l'Ouest. Forts dans les grandes villes, ils font leurs meilleurs scores dans les régions les plus prospères du pays, notamment dans le Bade-Wurtemberg, seul Land présidé par l'un des leurs, le très modéré Winfried Kretschmann, qui gouverne en entente parfaite avec les conservateurs. De ce point de vue, tout autant que le scrutin du 26 mai, ce sont les élections régionales prévues dans trois ex-Länder de l'Est (Saxe, Brandebourg et Thuringe), en septembre et en octobre, qui auront valeur de test. S'ils parviennent, dans ces terres de mission, à tailler là aussi des croupières aux sociaux-démocrates, il est probable qu'ils s'imposent comme une force incontournable lors de la constitution de la prochaine coalition à Berlin, soit comme partenaires des conservateurs, soit au sein d'une coalition de gauche aux côtés du SPD et du parti Die Linke, leur flexibilité laissant ouvertes ces deux possibilités. ■

THOMAS WIEDER

Prochain épisode *En Belgique, les jeunes dopent les écologistes*

La fin du leadership européen sur le climat

Divisés, les Vingt-Huit ne sont pas parvenus à relever le niveau des engagements pris en 2015 à la COP21

C'est une Greta Thunberg submergée par l'émotion qui a supplié le Parlement européen d'agir pour le climat. *« Sous peu, nous ne pourrons plus inverser la tendance actuelle. Lors de cette élection, vous voterez pour les futures conditions de vie de l'humanité »*, a lancé, en larmes, la jeune Suédoise, devenue une icône de la lutte contre le changement climatique, devant l'assemblée des eurodéputés, mi-avril. Elle n'est pas seule. A dix jours du scrutin européen, qui se tiendra du 23 au 26 mai, les appels se multiplient pour inciter l'Europe à accélérer les efforts contre le réchauffement et reprendre un leadership qu'elle a délaissé ces dernières années.

Le 7 mai, les maires de 210 villes européennes (Paris, Milan, Londres, Séville, Stockholm, Amsterdam, Athènes, etc.) ont exhorté l'UE à stopper la hausse des émissions d'ici à 2020 et à adopter un objectif de neutralité carbone pour 2050. *« Les milliers de jeunes manifestant chaque semaine nous rappellent l'inadéquation de notre réponse au changement climatique »*, écrivent-ils dans une lettre ouverte. Ils s'inscrivent dans une large coalition paneuropéenne, regroupant des entreprises, des villes, des régions, des organisations religieuses et des ONG qui appellent à l'action.

« L'Europe pourrait faire plus »

Depuis l'été 2018, marqué par une série de catastrophes climatiques, puis la publication d'un rapport très alarmant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indiquant qu'il ne reste que onze ans pour inverser la tendance, une mobilisation citoyenne inédite somme les dirigeants d'agir : grèves scolaires en Belgique, en Suisse ou en Allemagne, recours en justice contre l'Etat français pour *« inaction climatique »*, manifestations, actions coup de poing au Royaume-Uni du collectif Extinction Rebellion.

L'Europe a-t-elle abandonné la bataille pour le climat ? Malgré les critiques, le bilan est plus contrasté. *« Ces cinq dernières années, l'Union européenne a été à l'origine de nombreuses avancées structurelles, avec une accélération de la décarbonation de l'économie en fin de mandature »*, relève Laurence Tubiana, présidente de la Fondation européenne pour le climat et ancienne ambassadrice de la France pour le climat lors de la COP21.

Bruxelles, sous l'impulsion de la France et de l'Allemagne, a d'abord joué un rôle pilote, aux côtés de Washington et de Pékin, pour parvenir à la signature de l'accord de Paris fin 2015, qui vise à maintenir l'envolée des températures sous les 2 °C, et si possible 1,5 °C. Début 2018, le Parlement a voté la réforme du marché du carbone de l'Union européenne, créé pour donner un coût dissuasif aux émissions de CO_2. En novembre de la même année, les eurodéputés ont relevé les objectifs du paquet énergie (32 % d'énergies renouvelables et 32,5 % d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030). Enfin, mi-avril, ils ont voté une réduction de 37,5 % des émissions de CO_2 des voitures neuves et de 30 % des rejets des camions neufs d'ici à 2030, deux avancées ayant fait l'objet d'un accord avec le Conseil européen. *« L'Europe fait énormément pour le climat, même si elle pourrait faire encore plus »*, juge Thomas Pellerin-Carlin, chef du centre énergie de l'Institut Jacques Delors.

« LES ÉGOÏSMES NATIONAUX BLOQUENT L'EUROPE DU CLIMAT, CAR CHAQUE PAYS DÉFEND SON INDUSTRIE »

NEIL MAKAROFF
Réseau action climat

De fait, l'Union européenne (UE), troisième pollueur mondial après la Chine et les Etats-Unis, a dépassé ses objectifs de réduction des émissions pour 2020. Et ces rejets sont repartis à la baisse en 2018 (– 2,5 %), après une hausse en 2017 (+ 1,8 %). Mais les engagements pour 2030 (– 40 % d'émissions par rapport à 1990) sont largement insuffisants pour s'aligner avec l'accord de Paris. Le think tank britannique Sandbag affirme que l'UE serait, si elle le voulait, en mesure de réduire d'au moins 50 % ses émissions en 2030.

« Les mécanismes d'action directe de l'Europe pour atteindre les objectifs sont trop limités », justifie Géraud Guibert, le président du think tank La Fabrique écologique. Il en veut pour preuve le prix de la tonne de CO_2 sur le marché du carbone, trop faible pour être efficace, et le plan Juncker de 500 milliards d'euros d'investissement entre 2015-2020, dont *« seulement 30 % a été affecté au climat et qui n'a pas eu d'effet de levier »*. *« La Cour des comptes européenne estime qu'il faudrait investir plus de 1100 milliards d'euros par an entre 2021 et 2030 »*, rappelle l'économiste et candidat aux européennes Pierre Larrouturou (liste PS-Place publique).

Le Parlement européen, même s'il a toujours proposé des objectifs plus élevés que la Commission ou le Conseil, aurait pu aller encore plus loin. *« Une grande majorité des parlementaires – l'essentiel des conservateurs du PPE, mais également une partie des socialistes – a voté contre les mesures les plus ambitieuses pour le climat »*, décrypte Neil Makaroff, responsable des politiques européennes du Réseau action climat – l'ONG et son équivalent européen, le Climate Action Network, ont analysé les votes des eurodéputés sur les principales législations climatiques et énergétiques de la mandature qui s'achève.

Mais les blocages sont surtout à mettre sur le compte des Etats. *« Les égoïsmes nationaux bloquent l'Europe du climat, car chaque pays défend son industrie »*, dénonce Neil Makaroff. Le Conseil européen ne parvient pas à s'accorder sur une hausse de l'ambition européenne, paralysé par une ligne de fracture Ouest-Est qui ne cesse de se creuser. D'un côté, une dizaine de pays (France, Pays-Bas, Luxembourg, Espagne, Portugal, Suède ou encore Danemark) demandent une mention claire de l'objectif de neutralité carbone au milieu du siècle, comme l'a proposé la Commission ; de l'autre, les nations charbonnières, la Pologne, la Hongrie et la République tchèque, s'opposent à toute référence à 2050 ; l'Allemagne, elle, souhaite un report de la décision.

En raison de ces divisions et d'une tendance au repli sous l'effet de la montée des populismes, l'Europe n'est pas parvenue, depuis la COP21, à jouer un rôle de leader sur la scène diplomatique. Le semi-échec de la COP24 à Katowice (Pologne) en est le dernier exemple : l'Union a affiché ses dissensions et a manqué l'occasion de pousser les autres Etats à relever leur ambition. Or, face à des pays réfractaires (les Etats-Unis de Donald Trump, qui ont annoncé leur intention de quitter l'accord de Paris, le Brésil de Jair Bolsonaro ou l'Arabie saoudite), seule l'Europe peut mener la bataille du climat et inciter la Chine à poursuivre ses efforts malgré la défection américaine.

« Un thème incontournable »

Les européennes pourraient-elles changer la donne ? *« Le climat est devenu un thème incontournable dans beaucoup de pays, comme en Belgique, aux Pays-Bas ou en Suède, et s'est imposé dans les programmes de la majorité des partis »*, observe M. Pellerin-Carlin, rappelant que l'Allemand Manfred Weber, chef de file du PPE – et à ce titre candidat à la présidence de la Commission –, soutient désormais l'objectif de neutralité carbone en 2050. Son rival potentiel pour prendre la succession de Jean-Claude Junker à la tête de la Commission, le Français Michel Barnier, propose un « Green New Deal », reconnaissant que les politiques actuelles ne permettent pas *« de faire face à l'ampleur du défi »*.

Selon un sondage Ipsos réalisé dans 11 pays européens en avril, 73 % des Européens comptent voter pour un parti qui fera de l'UE un leader mondial dans la lutte contre le changement climatique. *« Ces mouvements sociaux et les dynamiques politiques nationales, avec la poussée des Verts en Allemagne ou la victoire de Pedro Sanchez en Espagne, sont à même de permettre à l'Europe de reconstituer sa capacité de leadership »*, juge Laurence Tubiana.

Les financements seront également déterminants pour faire bouger les lignes. Alors que le budget européen est en cours de négociation, les chefs d'Etat et de gouvernement doivent décider de la part consacrée à l'action climatique dans les 1200 milliards d'euros prévus au total pour la période 2021-2027. Une hausse de l'enveloppe permettrait d'amortir le choc de la transition écologique pour les régions dépendantes des énergies fossiles et de débloquer la situation. Trop peu, estiment les écologistes, pour qui seul un changement radical de modèle économique et de civilisation peut permettre d'inverser une dynamique tragique. ■

AUDREY GARRIC
ET SOPHIE LANDRIN

LE CONTEXTE

L'UE, TROISIÈME POLLUEUR MONDIAL

En 2017, l'Europe était le troisième pollueur de la planète (10 % des émissions mondiales de CO_2) derrière la Chine (27 %) et les Etats-Unis (15 %). Au sein de l'Union, l'Allemagne, en raison de sa dépendance au charbon, est le plus gros émetteur (22,5 %), suivie du Royaume-Uni (10,9 %), puis de la France (10 %), de l'Italie (10 %) et de la Pologne (9,2 %).

Le Monde
MARDI 14 MAI 2019

Macron, un chef des armées mal compris

L'accueil des otages, après la mort de deux militaires, irrite les troupes

Emmanuel Macron, à Villacoublay (Yvelines), le 11 mai. JEAN-CLAUDE COUTAUSSE/ FRENCH-POLITICS POUR « LE MONDE »

Emmanuel Macron en chef des armée pour un hommage national aux Invalides : il est prévu un cérémonial particulièrement solennel, mardi 14 mai, pour honorer les deux commandos Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello, morts au Burkina Faso en libérant deux touristes français otages d'un groupe armé islamiste.

Mais quelle sorte de « général » est devenu Macron ? Le chef de l'Etat n'a fait qu'emboîter le pas de ses prédécesseurs en allant accueillir d'ex-otages à l'aéroport de Villacoublay (Yvelines) samedi. Il a néanmoins créé un malaise dans les armées, a constaté *Le Monde* auprès de sources militaires. Un officier exprime un sentiment partagé : *« On est prêts à se faire trouer la peau, mais deux de nos gars sont morts pour sauver des gens qui ont commis une imprudence caractérisée. »*

Emmanuel Macron a assuré un service minimum pour l'accueil des deux otages, Patrick Picque et Laurent Lassimouillas, revenus du Sahel. Il s'est déplacé pour *« boucler une mission qu'il a décidée lui-même, dont il a été le chef*, indiquait l'Elysée. *Il est le président de tous les Français y compris de ceux qui ont commis des actes inconsidérés »*.

Mais, ce faisant, il paraît donner caution à cette imprudence, notent certains militaires, pour qui il aurait dû se contenter d'envoyer son chef d'état-major particulier, l'amiral Bernard Rogel. D'autres pensent que le président n'avait pas le choix. Ou que la présence à Villacoublay du général François Lecointre, le chef d'état-major des armées, a tout autant posé problème : *« Il n'était pas obligé d'y aller. Pour les militaires, cela aurait montré qu'il n'était pas content d'avoir perdu deux mecs. »*

Ambivalence

Début 2010, à l'inverse, le général Jean-Louis Georgelin avait créé la polémique en exprimant son amertume alors que se déroulaient en Afghanistan les opérations de récupération des journalistes Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier retenus par les talibans. *« Nous avons dépensé plus de 10 millions d'euros pour s'occuper de cette affaire* (...). *J'appelle à la responsabilité des uns et des autres »*, avait déclaré le chef d'état-major sur Europe 1.

En 2012, quand un livre a relancé le débat, le porte-parole des armées avait même souligné : *« Pendant ces 547 jours* [de captivité des otages], *27 militaires sont morts en Afghanistan. »* Cette fois, c'est le ministre des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, qui a porté ce sentiment en évoquant les *« risques majeurs »* pris par les deux Français, même s'il a dit – à tort – qu'ils s'étaient rendus en zone rouge.

Tout se passe comme si, depuis la démission du général Pierre de Villiers en 2017, l'image du chef des armées souffrait toujours d'une ambivalence – posture jupitérienne d'un côté, incompréhensions de l'autre. La présidence Hollande, avec le déclenchement de trois opérations majeures au Sahel, en Centrafrique et en Syrie, a eu son récit militaire. Il reste à établir pour le mandat Macron.

Une libération d'otages, conviennent les sources du *Monde*, n'est pas significative de la façon dont le chef des armées envisage les opérations. Elle *« ne décrit pas une stratégie »*, souligne un opérationnel de haut niveau, mais témoigne de la posture particulière de la France en matière d'enlèvements. *« Jamais nous n'abandonnons nos concitoyens »*, a rappelé la ministre des armées, Florence Parly.

Le raid du 10 mai a relevé d'une opportunité du terrain. Le commandement des opérations spéciales (COS) a évalué les chances et les risques. L'état-major a monté l'opération en une poignée d'heures. Et le président a donné le *« vert »*. *« Tant que des citoyens français seront menacés et qu'on nous donnera l'ordre d'aller les chercher, on ira »*, a précisé le 12 mai l'amiral Laurent Isnard, patron du COS, dans *Le Journal du dimanche*.

« Pour qui et pour quoi meurt-on ? Dans les armées d'aujourd'hui, les gens demandent des comptes », souligne un officier

Pour le responsable opérationnel déjà cité, au regard des résultats, discutés, des opérations extérieures de la France, et de « Barkhane » en premier lieu avec ses 4 500 hommes au Sahel, une question s'impose : *« La "guerre au terrorisme" invoquée par l'exécutif ne veut rien dire, il faut se demander quels sont les objectifs raisonnables face à la menace djihadiste. »* Le général Lecointre évoque souvent en interne *« le sacrifice au combat »*, tandis que l'armée de terre invoque *« l'esprit guerrier »*. Mais *« pour qui et pour quoi meurt-on ? Dans les armées d'aujourd'hui, les gens demandent des comptes »*, souligne un officier.

Or l'état-major communique moins sur ses actions de combat que sur l'aide aux populations et les partenariats avec les forces locales. A l'Elysée, Emmanuel Macron a réaffirmé son rôle de chef des armées dans un sens très différent de celui de François Hollande. La combinaison privilégiée forces spéciales-renseignement vaut toujours dans la *« guerre contre les terroristes »*. Mais le militaire n'est plus le centre de l'action.

Lors des réunions hebdomadaires du conseil de défense, dans le salon Jupiter, *« le président a l'âme d'un général »*, assure un proche du dossier. Mais *« il a fait du conseil un outil de pilotage des crises et ses demandes englobent plus largement la stratégie à mener sur le développement, la diplomatie et la défense »*. On aborde la propagande de l'islam radical depuis la reconquête des quartiers à la législation sur les fichiers, en passant par les opérations extérieures.

« L'armée est vraiment un outil »

Le *« suivi des théâtres »* est donc plus large : *« Le président veut avoir une vision des risques et des menaces sur un périmètre plus large que les opérations militaires extérieures. »* Un expert gouvernemental précise : *« Pour Macron, il n'y a pas de distinction entre le militaire et le non-militaire au conseil de défense, qui fonctionne comme un conseil d'administration, avec une délibération. »*

Dans ce cadre, l'état-major particulier propose des ordres du jour liés à la sécurité nationale, pour deux mois, les dossiers étant discutés chaque lundi par les directeurs du cabinet des armées, des affaires étrangères et de l'intérieur. En parallèle les opérations extérieures font l'objet d'un pilotage en continu. Ces dossiers *« D214 »*, baptisés comme ceux du numéro 2 et du numéro 14 de la rue de l'Elysée où se situent respectivement la cellule diplomatique et l'état-major, sont *« intégrés »*.

L'outil militaire, pour le chef des armées Emmanuel Macron, doit donner voix au chapitre international pour préparer la paix et être utilisable *« si le besoin s'en fait sentir »*. En Syrie ou en Libye, précise-t-on à l'Elysée, l'essentiel du travail est diplomatique. Mis à part le raid ponctuel mené en 2018 contre les installations chimiques de Syrie, Emmanuel Macron n'a pas lancé d'opération extérieure. *« L'armée est vraiment un outil, il n'y met pas d'affect particulier »*, résume l'expert gouvernemental. ■

NATHALIE GUIBERT

Nouvelle attaque contre une église au Burkina Faso

SIX PERSONNES, DONT UN PRÊTRE, ont été tuées, dimanche 12 mai, dans l'attaque d'une église catholique à Dablo, dans la région du Centre-Nord du Burkina Faso. Vers 9 heures, un groupe d'individus armés, *« entre vingt et trente hommes »*, selon une source sécuritaire, a fait irruption à l'intérieur du bâtiment peu après le début de la messe dominicale.

« Ils ont commencé à tirer alors que les fidèles essayaient de s'enfuir, explique à l'AFP le maire de la commune, Ousmane Zongo. *Cinq ont été abattus. Le prêtre qui célébrait la messe a également été tué. »* Les assaillants ont ensuite mis le feu à l'église avant de semer la terreur dans le centre-ville. *« Ils ont incendié des boutiques et un maquis* [café], *puis se sont rendus au centre de santé où ils ont fouillé le local et incendié le véhicule de l'infirmier-chef de poste »*, poursuit l'élu.

Depuis, *« un climat de panique règne sur la ville*, indique Ousmane Zongo, *les gens sont terrés chez eux. Les boutiques et magasins sont fermés. C'est pratiquement une ville morte »*. Des renforts auraient été déployés sur place et des éléments des forces de sécurité burkinabées procéderaient à un ratissage de la zone.

C'est la deuxième fois qu'un assaut de cette envergure est perpétré contre un lieu de culte chrétien au Burkina Faso, où la situation sécuritaire s'est considérablement dégradée ces derniers mois. Le 28 avril, cinq fidèles et un pasteur avaient déjà été tués dans l'attaque d'un temple protestant à Silgadji, au nord du pays, à une vingtaine de kilomètres de Dablo.

« Semer la psychose »

« Après avoir échoué à opposer les communautés par des assassinats ciblés de chefs coutumiers et de leaders communautaires, les groupes terroristes s'attaquent maintenant à la religion dans le funeste dessein de nous diviser », a condamné, dimanche, le ministre d'Etat burkinabé, Siméon Sawadogo. *« L'objectif de ces groupes est de faire basculer le pays du conflit intercommunautaire au conflit interreligieux. En ouvrant plusieurs fronts, ils cherchent à diviser la population et à semer la psychose pour mieux s'étendre »*, analyse un expert de la question sécuritaire.

L'attaque contre l'église de Dablo intervient deux jours après la libération de quatre otages par les forces spéciales françaises au nord du Burkina Faso. Selon nos informations, une opération militaire, baptisée « Ndofou » (« déraciner », en langue fulfulde), avait pourtant été lancée, vendredi, dans les régions du Centre-Nord, du Nord et du Sahel. Mais les forces de sécurité locales semblent incapables d'enrayer la montée de la menace terroriste qui s'est propagée du nord à l'est du pays à l'été 2018.

Les groupes jihadistes, affiliés à Ansaroul Islam, au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, et à l'organisation Etat islamique dans le Grand Sahara, ont gagné du terrain au nord et à l'est du pays. Depuis 2015, les attaques ont déjà fait plus de 400 morts au Burkina Faso. ■

SOPHIE DOUCE
(OUAGADOUGOU, CORRESPONDANCE)

Les universitaires, cibles du gouvernement turc

Enseignant à Lyon, le mathématicien Tuna Altinel a été arrêté pour avoir participé en France à une réunion sur les Kurdes

ISTANBUL - *correspondante*

Maître de conférences à l'université Claude-Bernard Lyon-I en France, le mathématicien turc Tuna Altinel a été arrêté et placé en détention provisoire, samedi 11 mai en Turquie, sous l'accusation de *« propagande en faveur d'une organisation terroriste »*. Inédites, son arrestation et les charges qui pèsent contre lui attestent, une fois de plus, du recul des droits et des libertés en Turquie où les universitaires sont persécutés pour leurs convictions.

Début 2016, il avait signé, avec près de 2 000 collègues, une pétition réclamant la fin des opérations militaires qui faisaient rage dans les villes kurdes du sud-est du pays. Près de 700 universitaires sont aujourd'hui poursuivis en justice à cause de cette pétition en faveur de la paix, assimilée désormais à un acte de propagande en faveur du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), la bête noire d'Ankara. Parmi eux, 191 ont été condamnés à des peines allant de 15 mois à 3 ans de prison.

Installé en France depuis vingt-trois ans, titulaire d'un passeport turc, Tuna Altinel ne s'est jamais dérobé à la justice de son pays. Poursuivi pour avoir signé la pétition, il est venu en Turquie le 28 février pour déposer devant un tribunal, après quoi il a pu rentrer à Lyon sans encombre, ne faisant l'objet d'aucune condamnation.

Les ennuis ont commencé au deuxième voyage, le 12 avril, dès son arrivée à l'aéroport. Au contrôle des passeports, il a été emmené par un policier dans un bureau. Après un interrogatoire sur son engagement politique et ses liens avec des organisations kurdes, son passeport lui est retiré, *« invalidé »*, lui dit-on. La mesure étant illégale – il faut une décision de justice pour priver quelqu'un de son passeport –, le document est officiellement déclaré *« perdu »*.

Tuna Altinel quitte donc l'aéroport sans passeport. Il ne peut plus quitter le pays et doit renoncer à rentrer à Lyon donner ses cours. Commence alors un parcours du combattant dans les méandres de l'administration. Il se rend à Balikesir, une ville de la région de Marmara, où le passeport a été émis.

Activités scrutées

Vendredi 10 mai, il débarque à la préfecture en quête d'explications… et en repart quelques heures plus tard avec les menottes. Le lendemain, il est placé en détention provisoire pour avoir participé à une conférence sur les Kurdes de Turquie à Lyon. L'événement, organisé par une amicale kurde le 21 février, a eu lieu en présence d'un député en exil du Parti démocratique des peuples (HDP, pro-kurde, troisième formation au Parlement) pour la ville de Cizre, encerclée et détruite par les combats de l'hiver 2015-2016 au prix de nombreux morts civils.

Les participants à la conférence semblent avoir été passés au crible par les services turcs. Cette pratique est devenue courante ces dernières années envers les intellectuels et les opposants turcs à l'étranger. Ces renseignements servent ensuite à bâtir des dossiers d'accusation, comme c'est le cas pour Tuna Altinel, qui risque plusieurs années de prison.

Mardi 7 mai, sa collègue Füsün Üstel, 64 ans, signataire elle aussi de la pétition pour la paix, est entrée à la prison pour femmes d'Eskisehir (centre de la Turquie) pour y purger une peine de 15 mois. Elle est la première universitaire écrouée, sur les 191 condamnés. Cette enseignante retraitée de l'université francophone Galatasaray à Istanbul a refusé le marché qui lui était proposé par le juge : un sursis en échange de la reconnaissance de sa culpabilité. ■

MARIE JÉGO

En Inde, la bataille pour les voix des basses castes

Dans l'Etat de l'Uttar Pradesh, crucial pour les élections générales, l'opposition s'est rassemblée

REPORTAGE

LUCKNOW (INDE) - *envoyé spécial*

Ils sont deux jeunes hommes et une femme en sari bleu à braver la fournaise de l'après-midi pour arpenter l'immense allée bordée de part et d'autre de 62 sculptures d'éléphants géants. Avec son mémorial, ses statues de granit et ses esplanades dallées de marbre, le parc d'Ambedkar dote Lucknow, la capitale de l'Etat indien de l'Uttar Pradesh, d'un décor unique en son genre, digne d'un péplum. Sa grandiloquence géométrique contraste avec les vestiges raffinés mais rongés par l'humidité et la végétation de son passé musulman – du temps des nababs perses – puis britannique. Fierté des dalits, anciennement appelés « intouchables » en raison de leur prétendue impureté, le gigantesque parc a été construit entre 1995 et 2009 en l'honneur d'Ambedkar, leader dalit et père de la Constitution indienne de 1947, qui a proscrit, en principe, la discrimination de caste. A l'initiative de Kumari Mayawati, la plus célèbre responsable politique dalit d'Inde, qui se veut son héritière.

Chef du Bahujan Samaj Party (BSP), elle fut quatre fois dirigeante de l'Uttar Pradesh entre 1995 et 2012, et fait partie des premiers ministres potentiels en cas de victoire de l'opposition aux élections générales indiennes qui se déroulent du 11 avril au 23 mai. *« Ce serait fantastique si elle devenait première ministre »*, réagit l'un des jeunes du trio, à l'ombre d'un éléphant géant. Anurag Jaswar, 23 ans, a une formation en technologie. *« Je suis dalit, on vient tous les trois de loin, et c'est une obligation de visiter le parc, il me rend fier »*, lâche-t-il. *« Et puis quand on est là, on se sent libres de parler, c'est une claque dans la figure des hautes castes. »* Le premier ministre, Narendra Modi, est certes lui-même issu de caste inférieure, fait-on remarquer. *« Mais il ne se bat pas pour elles ! »*, rétorque Anurag.

Discrimination positive

Les dalits sont tout en bas d'un système de castes qui compte des milliers de subdivisions. Ils continuent d'être contraints par toutes sortes de tabous, surtout dans les campagnes, comme de monter à cheval, malgré les politiques de discrimination positive entreprises en faveur de la catégorie des « castes et tribus répertoriées » (appellation officielle des dalits) et celle des « autres classes arriérées » (c'est-à-dire les castes inférieures de la société indienne), par le biais de quotas dans les administrations et les institutions. Non sans calculs électoralistes : les partis politiques ont tous cherché à puiser dans les réservoirs de voix des plus défavorisés – les dalits représentant à eux seuls presque 20 % de la population indienne. Considéré comme un parti de haute caste, le Parti du peuple indien (BJP) de Narendra

Modi a lui aussi coopté certains chefs de communautés de basses castes de l'Uttar Pradesh, qu'il a désignés comme candidats. Chantre de la suprématie ethnique et religieuse hindoue, le parti se veut un grand rassembleur des Indiens hindous au-delà des castes.

Dans la bataille des élections indiennes, l'Uttar Pradesh est un Etat-clé : le plus peuplé de l'Inde, avec plus de 200 millions d'habitants, il fournit 80 sièges, soit le plus gros contingent de tous les Etats indiens, à la Lok Sabha, le Parlement national, qui en compte 545. En 2014, le BJP de Modi a raflé la mise, remportant 90 % des sièges de l'Etat au Parlement, puis a renouvelé l'exploit à l'assemblée locale de 2017, écrasant les deux grands partis régionaux : le BSP, le parti dalit de Mayawati, et le Samajwadi Party (SP), qui a longtemps milité en faveur des classes défavorisées, hors dalits.

Or, tous deux ont décidé d'unir leurs forces contre le BJP, après vingt-quatre ans de brouille. La première fois que le BSP et le SP se sont alliés, c'était l'année suivant l'incident du temple Ram, en 1992 : la destruction par les nationalistes hindous d'une mosquée, la Babri Masjid, prétendument construite sur le lieu de naissance du dieu Ram, dans la ville d'Ayodhya. *« L'Uttar Pradesh et toute l'Inde bouillonnaient de tensions communautaires. Et le SP et le BSP ont fait front contre le BJP »*, explique Haider Abbas Rizvi, qui fut commissaire aux droits à l'information sous le dernier gouvernement SP de l'Uttar Pradesh, jusqu'en 2017. Mais la « reine des intouchables » brisera en 1995 ce front commun pour faire alliance… avec les extrémistes hindous. *« Rendez-vous compte : c'est comme si Malcom X pactisait avec le Ku Klux Klan. Mayawati a pris le pouvoir deux fois grâce au BJP ! »*, siffle l'intellectuel.

Les années récentes de gouvernance BJP ont changé la donne : les opérations de police se sont succédé, au nom du retour à l'ordre – l'Uttar Pradesh étant connu pour ses mafias et le nombre d'armes à feu en circulation. *« Il y a une certaine tolérance dans la population, quand des gangsters sont abattus. Mais les exécutions extrajudiciaires se sont multipliées. On a compté une cinquantaine de morts dans les premiers mois de gouvernement régional BJP, en 2017 »*, explique, sous le couvert de l'anonymat, un haut responsable de la police de Lucknow. Il dénonce les *« milices safran »* du prêtre hindou extrémiste Yogi Adityanath, un zélateur du premier ministre nommé à la tête de l'Etat en 2017. *« Leurs familles disent que les morts étaient de basse caste ou bien de confession musulmane. Pour le BSP et le SP, ce sont leurs électeurs, ils se doivent de les défendre. »*

« L'autre moitié de la population »

L'enjeu de l'Uttar Pradesh dans les élections indiennes est tel que le premier ministre, Narendra Modi, y brigue un siège – à Bénarès, haut lieu de l'hindouisme. Deux autres circonscriptions de l'Etat sont convoitées par Rahul Gandhi, le président du Parti du Congrès, le premier parti national d'opposition, et sa mère, Sonia Gandhi – ni le BSP ni le SP n'y ont présenté de candidats contre le Congrès, leur partenaire naturel en cas de coalition. C'est enfin aussi en Uttar Pradesh qu'a fait campagne, au nom du Congrès, la petite dernière de la famille Gandhi, Priyanka, dont la ressemblance physique avec l'ex-première ministre Indira Gandhi, sa grand-mère, fascine les Indiens.

Malgré les attaques du parti de Narendra Modi, l'alliance formelle entre les deux partis rivaux de l'Uttar Pradesh semble résister. Mayawati a expliqué, dimanche 5 mai, lors d'un rassemblement du BSP dans son fief d'Ambedkar Nagar, qu'elle y briguerait un siège lors de partielles après le scrutin *« si tout va bien »* – entendre, si une coalition anti-Modi l'emporte. Le chef du SP, Akhilesh Yadav, s'est, lui, déclaré convaincu *« que l'alliance BSP-SP donnera au pays son prochain premier ministre »*. Ajoutant : *« Je serais ravi qu'il soit issu de l'autre moitié de la population »* – c'est-à-dire les femmes.

Tous deux espèrent capitaliser sur la déception d'une partie des électeurs issus des classes défavorisées vis-à-vis du BJP. En 2018, des dalits de l'Inde entière sont descendus dans la rue, après que la

L'enjeu de l'Uttar Pradesh est tel que le premier ministre Modi y brigue un siège, à Bénarès, haut lieu de l'hindouisme

Cour suprême a cherché à restreindre la portée des lois de « prévention des atrocités », censée permettre, depuis les années 1990, aux personnes issues de basses castes d'attaquer en justice ceux qui les discriminent, au prétexte qu'elles auraient donné lieu à des abus. Devant ce tollé, le gouvernement Modi, considéré comme favorable à cette décision, a dû s'y opposer. *« Quand Mayawati dirigeait l'Uttar Pradesh, tout le monde dans le système faisait plus attention à ce que les lois soient appliquées. Nombre de personnes des basses castes estiment aujourd'hui que le système de domination des hautes castes est de retour. Et puis, ils se disent que, même si le BJP prétend soutenir le système des quotas de basses castes, son but ultime est peut-être bien de le démanteler »*, explique Sandeep Pandey, une figure du militantisme de terrain en Inde.

Mais la « reine des intouchables » a aussi vu, ces dernières années, son image écornée par son train de vie : *« Les dalits applaudissent quand ils la voient porter des diamants. Mais le reste de la population est horrifié »*, explique un avocat de confession musulmane. Quant au parc aux 124 éléphants, il est ouvertement critiqué pour avoir englouti des milliards de roupies – que d'aucuns auraient préféré voir allouées à l'éducation des basses castes ou au développement des zones rurales. ■

BRICE PEDROLETTI

ÉMIRATS ARABES UNIS

Sabotages contre des pétroliers

Le ministre saoudien de l'énergie, Khalid Al-Falih, a reconnu le 13 mai que des *« actes de sabotage »* ont été perpétrés contre deux pétroliers saoudiens au large des Emirats arabes unis. Abou Dhabi avait annoncé la veille que quatre navires commerciaux de diverses nationalités avaient été pris pour cible au large de Fujaïrah, seul terminal des Emirats arabes unis situé sur la côte de la mer d'Arabie, contournant le détroit d'Ormuz. Implicitement accusé, l'Iran nie toute responsabilité et met en garde contre *« l'aventurisme d'acteurs étrangers »* dans la région. – *(AFP.)*

PAKISTAN

Attaque sanglante contre un hôtel de luxe

Les forces de sécurité pakistanaises ont abattu trois insurgés séparatistes qui avaient déclenché, samedi 11 mai, une fusillade dans un hôtel de luxe de Gwadar, dans le sud-ouest du pays. Le groupe insurgé de l'Armée de libération du Baloutchistan a revendiqué l'attaque en indiquant qu'elle visait *« les Chinois et autres investisseurs étrangers »*. – *(Reuters.)*

Le Monde
MARDI 14 MAI 2019

« Dieselgate » : l'expertise qui met en cause Renault

Poursuivi pour « tromperie aggravée », le constructeur a utilisé un système de dépollution inopérant en ville

C'est un nouveau coup dur pour le Groupe Renault. Un rapport d'expertise commandé par les juges chargés du dossier du « dieselgate » apporte des éléments très embarrassants pour le constructeur français. Soupçonnée, à l'instar de Volkswagen, PSA et Fiat-Chrysler, d'avoir manipulé les moteurs de ses véhicules diesel afin de minorer les émissions d'oxydes d'azote (No_x), un gaz très toxique, lors des tests d'homologation, la marque au losange est visée par une information judiciaire pour « tromperie aggravée ». Confiée au pôle santé publique du tribunal de grande instance de Paris, l'enquête pourrait connaître un coup d'accélérateur après la remise d'un rapport très attendu auquel *Le Monde* a eu accès.

En octobre 2017, les magistrats instructeurs ont ordonné à l'Institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT) de procéder à une batterie de tests complémentaires afin de confirmer l'hypothèse de la présence de dispositifs frauduleux. Une campagne d'essais a été réalisée sur deux modèles de la marque : Captur et Clio IV. Les conclusions de l'ISAT sont sans équivoque sur *« l'existence d'une modification des dispositifs de dépollution permettant l'adaptation à la procédure d'homologation de façon différente de conditions d'utilisation réelles »*.

Le groupe maintient que « les véhicules Renault ne sont pas équipés de logiciels de fraude aux dispositifs de dépollution »

Le Captur , ici en 2013 à Paris, l'un des modèles à avoir subi des tests complémentaires dans le cadre de l'enquête. D. MAILLAC/REA

Un risque considérable

Pour aller plus loin, les experts de l'ISAT, institut rattaché à l'université de Bourgogne, ont étudié les mécanismes de cette modification. Ils observent que les deux systèmes de dépollution retenus par Renault, la vanne dite « EGR » et le piège à No_x, ne fonctionnent pas dans certaines conditions. La vanne EGR *« cesse d'être opérante »* à des températures en dessous d'un seuil pouvant être rencontré l'hiver ou supérieur à un seuil qui peut fréquemment être dépassé en conditions normales, non hivernales.

Quant au piège à No_x, il fonctionne *« avec une fréquence faible sur une large plage de vitesses pratiquées couramment »* et ne réalise *« aucune purge »* en dessous de 50 km/h. Autant dire que ces systèmes de dépollution sont largement inopérants en ville où les populations sont particulièrement exposées aux rejets de No_x. Un risque considérable en termes de santé publique puisqu'on estime que les oxydes d'azote et les particules fines sont à l'origine de 48 000 décès prématurés en France chaque année.

« Nous parvenons aux mêmes conclusions sur l'augmentation des émissions d'oxydes d'azote résultant de cette manipulation pour les véhicules roulant normalement et pensons que, si le fonctionnement de la vanne EGR et du piège à No_x était conforme à celui mis en place pour l'homologation, ces véhicules produiraient, notamment en circulation urbaine, nettement moins d'oxydes d'azote », poursuit l'ISAT. *« De l'ordre de la moitié »*, estiment les experts.

Le rapport bat en brèche les arguments de défense du constructeur. Contacté par *Le Monde*, le groupe n'avait pas répondu à nos sollicitations lundi 13 mai. Depuis le début de l'affaire, il répète qu'*« aucun de ses services n'a enfreint les règles, européennes ou nationales, relatives à l'homologation des véhicules »* et maintient que *« les véhicules Renault ne sont pas équipés de logiciels de fraude aux dispositifs de dépollution »*.

Les conseils du constructeur estiment que l'enquête de la justice française *« pose, entre les autorités européennes et les Etats membres, des questions d'interprétation des normes régissant les conditions d'homologation des véhicules »*. Afin de verrouiller leur instruction, les juges du pôle santé chargés du dossier du « dieselgate » ont justement saisi la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Cette *« demande de décision préjudicielle »* a été enregistrée en mars. Les juges sollicitent la CJUE pour qu'elle précise l'interprétation du droit de l'Union, afin de l'appliquer correctement dans le cadre du dossier du « dieselgate ».

« Dispositif d'invalidation »

Au centre des interrogations des magistrats français, un règlement européen datant du 20 juin 2007 et *« relatif à la réception des véhicules à moteur au regard des émissions des véhicules particuliers et utilitaires légers (Euro 5 et Euro 6) et aux informations sur la réparation et à l'entretien des véhicules »*. C'est ce règlement n° 715/2007 qui définit les procédures d'homologation et impose aux constructeurs les exigences techniques susceptibles de limiter les rejets de gaz polluant, et notamment des fameux oxydes d'azote, dans le but d'améliorer la qualité de l'air. Il s'applique aux véhicules concernés par le « dieselgate », mis en circulation avant 2015 et répondant donc aux normes Euro 5 et Euro 6.

Au total, les juges parisiens ont adressé dix questions préjudicielles à la CJUE. Elles tournent essentiellement autour de la notion de « dispositif d'invalidation » défini dans le règlement en question. Ce dernier le décrit, dans son article 3-10, comme *« tout élément de conception qui détecte la température, la vitesse du véhicule, le régime du moteur en tours/minute, la transmission, une dépression ou tout autre paramètre aux fins d'activer, de moduler, de retarder ou de désactiver le fonctionnement de tout ou partie du système de contrôle des émissions dans des conditions dont on peut raisonnablement attendre qu'elles se produisent lors du fonctionnement et de l'utilisation normaux des véhicules »*.

Un tel dispositif utilisé aux fins d'activer ou de moduler le système de contrôle des émissions pour obtenir l'homologation du véhicule peut-il être rangé dans cette catégorie ? Si oui, ce dispositif tombe-t-il sous le coup de l'article 5-2 du même règlement, qui prévoit que *« l'utilisation de dispositifs d'invalidation qui réduisent l'efficacité des systèmes de contrôle des émissions est interdite »* ?

Le même article prévoit cependant des exemptions, notamment lorsque *« le besoin du dispositif se justifie en termes de protection du moteur contre des dégâts ou un accident et pour le fonctionnement en toute sécurité du véhicule »*. C'est cet argument de sécurité et de protection du moteur qui est avancé par les ingénieurs de Renault et les autres constructeurs impliqués dans le « dieselgate » (hormis Volkswagen qui a reconnu la fraude aux Etats-Unis) pour en justifier l'emploi.

C'est également la raison pour laquelle les magistrats instructeurs parisiens poursuivent cette ultime requête très technique auprès de la CJUE : *« Le ralentissement du vieillissement ou de l'encrassement du moteur fait-il partie des impératifs de "protection du moteur contre les dégâts ou un accident" ou du "fonctionnement en toute sécurité du véhicule" qui peuvent justifier la présence d'un dispositif d'invalidation au sens de l'article 5-2 ? »*

La Cour de justice de l'Union européenne n'a pas encore répondu aux juges français. Le rapport d'expertise de l'ISAT, en tout cas, ne fait aucune mention d'une quelconque nécessité de *« sécurité »* ou de *« protection du moteur »* pour justifier la désactivation des systèmes de dépollution. ■

STÉPHANE MANDARD

Climat : taxer le kérosène des avions pour réduire le CO_2

Une étude commandée par Bruxelles recommande un prélèvement de 33 centimes par litre de carburant

Voilà une étude qui devrait fournir des arguments à tous ceux qui réclament une taxe carbone sur les avions au nom de la lutte contre le réchauffement climatique. Commandée par la direction générale des transports de la Commission européenne en avril 2017, elle devait initialement être rendue en mai 2018. Un an plus tard, elle est toujours dans les cartons. *Le Monde* a pu se procurer ce document de 66 pages qui dresse un inventaire des politiques fiscales (ou plutôt de leurs faiblesses) vis-à-vis du secteur aérien au sein de l'Union européenne. Ses conclusions appellent à une petite révolution avec la mise en place d'une taxe sur le kérosène.

L'étude recommande en effet d'introduire un prélèvement à hauteur de 33 centimes d'euros par litre de carburant, qui aurait pour effet de réduire de 10 % les émissions de dioxyde de carbone (CO2). Ce montant correspond au taux minimum prévu par la directive sur la taxation de l'énergie. Le mécanisme est simple, détaille le document : la hausse du prix du carburant se répercute sur le prix des billets (environ 10 %), entraînant une baisse de la demande et des vols du même ordre. Cette taxe de 33 centimes par litre de kérosène permettrait de réduire une autre nuisance liée au trafic aérien, le bruit, dans les mêmes proportions. Et tout cela, sans porter atteinte au secteur en termes d'emplois, précise l'étude.

« Mettre fin au paradis fiscal »

Appliquée à la France, cette taxe permettrait de réduire de 9 % les émissions de gaz à effet de serre du transport aérien. Soit l'équivalent du retrait de 850 000 véhicules sur les routes françaises. Elle rapporterait en outre aux finances publiques un peu plus de 3,5 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires.

Au niveau européen, le transport aérien n'est responsable que d'environ 3 % des émissions totales de gaz à effet de serre. Mais sa contribution devrait exploser dans les prochaines années. Les prévisions de trafic tablent sur un doublement d'ici à 2037, pour atteindre 8,2 milliards de passagers dans le monde, contre 4,1 milliards en 2017. En France, le trafic a augmenté de 5 % en 2017. Surtout, il est le mode de transport le plus polluant, si on l'évalue par personne et kilomètre parcouru : deux fois plus que la voiture, et jusqu'à 40 fois plus que le train, selon les calculs de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Appliquée à la France, cette contribution permettrait de réduire de 9 % les émissions de gaz à effet de serre du transport aérien

Plusieurs gouvernements se sont récemment dits favorables à une taxe au niveau européen : la Belgique, en mars, après les Pays-Bas, en février. La Suède a déjà franchi le pas. Depuis le 1er avril 2018, elle applique une taxe climat de 6 à 39 euros sur les billets, en fonction de la destination. En un an, le nombre de passagers a diminué de plus de 4 % dont plus de 5 % sur les vols intérieurs.

« Il est urgent de mettre fin au paradis fiscal dont bénéficie le transport aérien », exhorte Lorelei Limousin, du Réseau action climat (RAC), qui regroupe les principales organisations environnementales (Greenpeace, WWF, FNH, FNE…). Pour le RAC, le secteur aérien est le grand absent du projet de loi d'orientation des mobilités du gouvernement, dont l'examen doit débuter mardi 14 mai à l'Assemblée nationale.

En complément de la *« nécessaire taxation du kérosène »*, le RAC propose l'instauration d'une *« contribution climat »* sur les billets d'avions. Elle varierait de 20 à 40 euros pour un vol national et de 50 à 100 euros pour un vol international, en fonction de la classe. *« Les recettes devront contribuer au financement d'une offre alternative, comme les trains de jour et de nuit, accessible au plus grand nombre, pour éviter les déplacements en transports polluants comme l'avion »*, précise Lorelei Limousin.

De Matthieu Orphelin (ex-La République en marche et proche de Nicolas Hulot) au mathématicien Cédric Villani (La République en marche) en passant par François Ruffin (La France insoumise), plusieurs députés de divers horizons politiques ont déposé des amendements soutenant le principe d'une contribution climat pour le transport aérien. ■

ST. M.

« FICHIER MONSANTO »

Le groupe allemand Bayer présente ses excuses

Bayer a présenté ses excuses, dimanche 12 mai, à la suite du fichage présumé illégal de dizaines de personnalités en fonction de leur opinion sur plusieurs sujets, dont le glyphosate, révélé par *Le Monde* et France 2. Le « fichier Monsanto » a été constitué en 2016 par un cabinet de lobbying pour le compte de l'agrochimiste américain, depuis racheté par le groupe allemand. *« Nous souhaitons nous excuser pour ce comportement,* a déclaré Bayer dans un communiqué. *Nous comprenons que cette initiative ait suscité des questionnements et des critiques. »* Bayer a également annoncé, en sus d'une enquête interne, qu'il fera appel à un cabinet d'avocats pour évaluer la situation et informera *« toutes les personnes figurant sur les listes des informations recueillies à leur sujet »*. Vendredi 10 mai, le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire à la suite de la plainte déposée par *Le Monde* et un de ses journalistes, le 26 avril.

PUBLICITE

Nous agissons pour sécuriser Facebook, en particulier pendant les élections européennes.

Nous avons triplé les effectifs de notre équipe de modérateurs, d'ingénieurs systèmes et d'experts en sécurité. Grâce à l'intelligence artificielle, 99,6 % des faux comptes que nous supprimons sont identifiés avant qu'ils ne soient portés à notre connaissance.

Nous luttons contre la diffusion de fausses informations en travaillant avec des vérificateurs indépendants et en exploitant la puissance de l'intelligence artificielle. Nous réduisons la distribution de messages porteurs de fausses informations dans les fils d'actualité.

Nous avons effectué plusieurs mises à jour pour renforcer la transparence des publicités politiques. Nous sommes plus déterminés que jamais à rendre Facebook plus sûr, en particulier pendant les élections européennes en mai 2019.

Rendez-vous sur le site suivant pour en savoir plus :
facebook.com/ElectionsUE

facebook

Le Monde
MARDI 14 MAI 2019

Macron séduit moins, notamment à droite

Le chef de l'Etat peine à rallier de nouvelles personnalités politiques, qui restent arrimées à leur famille d'origine

Les pleurs ont séché pour laisser place à une rage froide. Jeudi 9 mai, dans le studio d'Europe 1, Gérard Collomb n'est plus ce patriarche ému qui versait une larme au moment de la passation de pouvoir d'Emmanuel Macron en 2017. *« Le président me dit aujourd'hui qu'il a besoin de moi. J'espère que ça va continuer dans l'avenir »*, grince le maire de Lyon, venu soutenir du bout des lèvres la liste européenne de son ancien protégé.

Une distance s'est installée entre les deux hommes. A cause de l'affaire Benalla, du manque d'écoute supposé du chef de l'Etat, des municipales lyonnaises à venir… A tel point que leurs contacts sont devenus rares. *« Je vois qu'ils se renouent quand les temps deviennent difficiles*, soupire le septuagénaire. *Peut-être suis-je un homme des temps difficiles. Lorsque nous avions commencé la campagne, nous n'étions pas si nombreux pour porter sa candidature. » « Entre Collomb et Macron, c'était une histoire très affective, il y avait quelque chose qui ressemblait à une filiation »*, relève un proche du chef de l'Etat. Le dépit amoureux a depuis tout emporté.

Emmanuel Macron face à Christian Estrosi, maire de Nice, lors de l'hommage aux victimes de l'attentat, le 14 juillet 2017. VALERY HACHE/AFP

« On ne pèse pas »

En 2017, Emmanuel Macron avait construit sa victoire sur une capacité de séduction à nulle autre pareille. Hommes, femmes et alliés tombaient dans son escarcelle, semaine après semaine. Les uns, comme Gérard Collomb ou Edouard Philippe, quittaient leurs anciennes affectations partisanes, à gauche et à droite. Les autres, comme Nicolas Hulot, franchissaient le pas de l'engagement politique en devenant ministres. Tous racontaient cet art de la persuasion que le jeune quadragénaire pouvait exercer en tête à tête.

« Emmanuel, ce que j'aime chez lui, c'est son cynisme absolu. Il rend les gens amoureux de lui », sourit un de ses amis, lui-même conquis. On ne compte plus le nombre de ses interlocuteurs qui se sont sentis uniques après avoir reçu un petit mot de sa part sur la messagerie Telegram : *« Comment tu sens les choses ? »*, *« Tu es formidable ! »* Ou, pour ceux que le président de la République n'a pas eu l'occasion de voir depuis longtemps : *« Tu me manques. » « Il pourrait séduire une chaise »*, écrivait à son propos le romancier Emmanuel Carrère dans les colonnes du quotidien britannique *The Guardian*, à l'automne 2017. Aujourd'hui, Gérard Collomb et Nicolas Hulot sont partis, déçus. En coulisses, certains ont aussi déchanté. *« Les tête-à-tête avec Macron, j'en connais les splendeurs et les limites. On ne pèse pas après lui avoir parlé »*, souffle l'ancien dirigeant d'une grande administration.

Alors qu'il espérait conquérir le soutien de nombreux élus de droite pour continuer à recomposer la vie politique française, le chef de l'Etat les voit rester pour la plupart dans le giron du parti Les Républicains (LR). Ce n'est pas faute, pourtant, de les avoir reçus à l'Elysée depuis deux ans, ou d'avoir laissé son premier ministre entretenir ces réseaux. *« Macron, c'est un allumeur, un hyperséducteur*, résume un de ces visiteurs issus de la droite. *Vous sortez d'un déjeuner avec lui en croyant que vous avez tout gagné et que vous pouvez vous reposer pendant trois mois. Mais les séducteurs ne sont pas toujours ceux qui écoutent le mieux. Il ne se rend pas compte des dégâts que ça peut faire. »*

L'élixir des sondages

« Ce président jeune, européen, on ressort de son bureau subjugué par son intelligence, mais ça ne suit pas derrière, regrette Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des départements de France. *On s'attendait à du magnifique, du merveilleux, et le temps des épreuves l'a rattrapé. »* L'ancien ministre de Nicolas Sarkozy, qui a quitté LR en 2018, aurait en théorie dû être un soutien facile à obtenir pour la majorité en vue des élections européennes du 26 mai. *« Pour l'instant, je ne suis pas séduit par quiconque »*, élude l'ancien giscardien, qui devait rencontrer, lundi, la tête de liste macroniste, Nathalie Loiseau. Pour un Jean-Pierre Raffarin arraché aux griffes de la droite – l'ancien premier ministre a participé à un meeting de la majorité, samedi, à Strasbourg – ou un Pascal Canfin à celles des écologistes, combien de transfuges espérés ces derniers mois sont finalement restés dans leurs pénates ?

Lors de leur dernière entrevue à l'Elysée, le 29 mars, en marge d'une séance du grand débat national, Xavier Bertrand s'est montré clair, une fois de plus, sur sa volonté de ne pas rejoindre le chef de l'Etat. *« Nous sommes incompatibles »*, a glissé le président de la région Hauts-de-France. Le maire de Nice, Christian Estrosi, reçu avec égards à plusieurs reprises au palais de l'Elysée, va pour sa part soutenir LR aux élections européennes. Tout comme le maire de Toulouse, Jean-Luc Moudenc, et celui de Reims, Arnaud Robinet, pourtant considérés comme « Macron compatibles ».

> **« On s'attendait à du magnifique, du merveilleux, et le temps des épreuves a rattrapé [Macron] »**
>
> DOMINIQUE BUSSEREAU
> président de l'Assemblée des départements de France

« Le soutien des maires ne se négocie pas dans les couloirs parisiens, il se gagne par des preuves », écrivent MM. Estrosi et Robinet dans une tribune au *JDD*, le 12 mai.

« Des considérations locales ont joué un rôle important dans cette décision », a estimé lundi dans un entretien au *Figaro* le premier ministre, Edouard Philippe, qui continue à croire que *« leurs convictions sont très proches de la majorité que je dirige »*. Selon *Le Point*, Jérôme Peyrat, ex-collaborateur de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy, doit rejoindre l'Elysée comme conseiller politique. Il pourra mettre de l'huile de coude dans les relations entre la Macronie et ces grands élus de droite, notamment en vue des municipales de 2020.

Les plus anciens savent qu'en politique, il est un élixir encore plus puissant que la parole : celui des sondages. Le fidèle François Bayrou avait d'ailleurs prévenu Emmanuel Macron : *« Ils viendront si les sondages sont hauts, sinon ils repartiront d'où ils viennent. »* Ceux de la majorité sont en berne, et la cote de popularité du chef de l'Etat stagne dans les basses eaux. La *« talentueuse solitude »* du chef de l'Etat, comme dit un de ses alliés, n'a sans doute pas fini de s'exprimer. ■

OLIVIER FAYE

Le casse-tête du CSA pour réguler le temps de parole des 34 listes

La campagne audiovisuelle officielle des européennes débute lundi. Depuis 2017, les règles ont changé et sont devenues complexes

Trois cent neuf minutes. C'est le temps de parole pour la campagne audiovisuelle officielle des élections européennes du 26 mai que le Conseil supérieur de l'audiovisuel a eu la délicate tâche, minutieuse autant que minutée, de répartir entre les trente-trois listes validées le 3 mai par le ministère de l'intérieur (il y en a trente-quatre aujourd'hui). Sa décision a été publiée vendredi 10 mai au *Journal officiel*, ainsi que les dates et l'ordre de passage des émissions sur les ondes du service public, du mardi 14 au jeudi 23 mai.

Un décompte d'apothicaire. Pour ce scrutin, le CSA a mis en application pour la première fois les dispositions de la loi du 25 juin 2018 modifiant les règles de la campagne audiovisuelle officielle. Avant, les choses étaient – relativement – simples. Ainsi, aux élections européennes de 2014, les partis et groupements représentés par des groupes parlementaires à l'Assemblée nationale ou au Sénat se répartissaient deux heures d'émission, les autres formations ayant présenté des listes mais ne disposant pas d'un groupe parlementaire devaient se partager une heure d'émission, sans que chacune dispose de plus de cinq minutes.

Jusqu'aux élections législatives de juin 2017, ces règles faisant la part belle à la majorité et à l'opposition parlementaires n'ont guère été contestées. La campagne présidentielle de 2017, l'élection d'Emmanuel Macron et le surgissement sur la scène politique de La République en marche ont bousculé l'ordre établi. A deux semaines du premier tour des législatives, le Conseil constitutionnel était saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité déposée par En marche ! Selon cette association, ces dispositions *« ne permett*[aient] *pas de refléter l'importance dans le débat électoral de formations politiques nouvelles et contribuer*[aient] *à faire obstacle à leur émergence, en méconnaissance du pluralisme des courants d'idées et d'opinions »*. Le Conseil constitutionnel lui donnait raison, contraignant le législateur à élaborer de nouvelles règles.

Savant panachage

La loi du 25 juin 2018 y a remédié mais, si l'équité y a gagné, la simplicité n'en est pas sortie renforcée. Le CSA a dû se munir d'un trébuchet et d'une règle à calcul pour satisfaire aux conditions qui lui étaient assignées. Ainsi, une durée d'émission forfaitaire de trois minutes a été attribuée à chaque liste en présence. Jusque-là, tout va bien. C'est après que ça se complique : deux heures à répartir entre les listes en fonction du nombre de députés, de sénateurs et de députés français au Parlement européen ayant déclaré les soutenir.

A la suite de cette deuxième ventilation, la liste Renaissance soutenue par La République en marche (LRM) et le MoDem s'est vu attribuer 52 minutes 20 secondes supplémentaires, celle de l'Union de la droite du centre 34 minutes 48 secondes, Envie d'Europe écologique et sociale, soutenue par le PS, 11 minutes 44 secondes et ainsi de suite jusqu'à la liste conduite par Florian Philippot qui a récupéré 25 secondes d'émission.

Restait à partager 1 h 30 entre toutes les listes, en tenant compte, à la fois, des durées leur ayant déjà été attribuées, de leur représentativité au regard des résultats obtenus par les partis les soutenant aux élections européennes de 2014, présidentielle et législatives de 2017, et des indications des sondages d'opinion publiés entre le 24 avril et le 7 mai. Tant bien que mal, le CSA est néanmoins parvenu à rétablir l'équilibre. Principale bénéficiaire : la liste du Rassemblement national (RN) soutenue par Marine Le Pen, qui récupère 42 minutes supplémentaires. Celle de La France insoumise gagne 12 minutes 43 secondes et celle d'Europe Ecologie-Les Verts 10 minutes 8 secondes. Trois autres listes grignotent également un peu de rabiot, de 4 minutes 59 secondes pour celle soutenue par le PS à 56 secondes pour celle du PCF. Les vingt-sept autres gagnent chacune 33 secondes.

A l'issue de ce savant panachage, Renaissance (LRM-MoDem) disposera de 55 minutes 53 secondes de temps d'antenne, le RN de 48 minutes 11 secondes, la liste soutenue par LR de 38 minutes 20 secondes, celle appuyée par le PS de 19 minutes 43 secondes, LFI de 18 minutes 37 secondes tandis qu'EELV aura 14 minutes 14 secondes, etc. Et vingt et une listes disposeront, chacune, de 3 minutes 33 secondes de visibilité. Chaque formation est libre de tourner sa propre vidéo ou d'utiliser les moyens de France Télévisions, sans débourser un euro puisque toutes les dépenses liées à la campagne audiovisuelle officielle sont prises en charge par l'Etat. D'où, peut-être, cette pléthore de candidatures.

Le CSA a ensuite établi avec soin un ordre de passage des émissions, réparties sur dix jours de campagne officielle. Et, l'opération terminée, ne pouvait que se féliciter du travail accompli. Jusqu'à ce qu'il apprenne, vendredi 10 mai, qu'une trente-quatrième liste avait été validée par le ministère de l'intérieur. Samedi 11 mai, l'oubli était réparé. ■

PATRICK ROGER

Nouvelle-Calédonie : courte majorité pour les loyalistes

Six mois après le non au référendum pour l'indépendance, les élections provinciales redessinent la carte politique

NOUMÉA - *correspondante*

Les élections provinciales du dimanche 12 mai en Nouvelle-Calédonie confirment la dualité de la société calédonienne, après la très nette victoire, à droite, d'un courant radical opposé à *« toute nouvelle concession aux indépendantistes »*. Alors que s'ouvre l'ultime mandat de l'accord de Nouméa du 5 mai 1998 et qu'il faudra inventer un nouveau statut politique pour le territoire, le paysage politique sorti des urnes traduit plus un repli qu'une *« communauté de destin »*.

En dépit de leurs divisions, les loyalistes conservent une courte majorité au Congrès, avec 28 sièges contre 26 aux indépendantistes. A l'échelle du territoire, les listes loyalistes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages cumulent un peu plus de 53 000 voix et les indépendantistes près de 44 000. A droite, la terre a donc tremblé. Calédonie ensemble, qui dirigeait le gouvernement et la province Sud, s'est effondré. La plupart des observateurs s'attendaient à une érosion de l'électorat de ce parti de droite modérée mais pas à un tel champ de ruines. Avec 18,49 % des voix en province Sud, qui concentre les trois quarts de la population et de l'activité économique, Calédonie ensemble chute de 16 à 9 sièges. Au Congrès, il n'aura plus que 7 élus contre 15 sortants.

Campagne offensive

« C'est un score rude. Il y a une radicalité nouvelle qui s'instaure et crée une société calédonienne de plus en plus binaire. Les discours anti-kanak et plus durs vis-à-vis des indépendantistes ont été mieux entendus », analyse son chef de file, le député Philippe Gomès, estimant que son parti a également fait les frais d'une conjoncture économique difficile et de l'usure du pouvoir. Ce scrutin a en outre été marqué par l'émergence d'un parti wallisien et futunien, L'Eveil océanien. Trois mois après sa création, ce parti ouvertement loyaliste a remporté 4 élus à la province Sud et 3 au Congrès.

Cette débâcle a profité à la mouvance proche du parti Les Républicains (LR), qui était parvenue à s'unir dès le lendemain du référendum du 4 novembre 2018, dont le résultat – 43,3 % en faveur de l'indépendance – avait été ressenti comme un *« électrochoc »*. Unis sous la bannière L'Avenir en confiance, les Républicains calédoniens, le Rassemblement-LR et le Mouvement populaire calédonien ont mené une campagne offensive, résolument tricolore et ancrée à droite. *« Le message des électeurs est celui du changement et de la clarté sur l'avenir institutionnel. La majorité des Calédoniens veut vraiment rester dans la République »*, a affirmé Sonia Backes, tête de liste dans le Sud.

L'Avenir en confiance, désormais première force politique du territoire, obtient, avec 40,49 % des voix, 20 sièges sur 40 dans la province Sud, et en décroche ainsi 15 au Congrès, auxquels s'ajoutent les 3 sièges obtenus dans la province Nord à majorité indépendantiste. L'alliance constituée autour de Mme Backes disposera ainsi de 18 sièges au Congrès. *« Nous avons assez d'élus à nous seuls pour demander l'organisation des deuxième et troisième référendums prévus par l'accord de Nouméa »*, se félicite-t-elle. La demande d'un tiers des élus du Congrès (18 sur 54) suffit en effet pour déclencher ces scrutins. Impatient d'*« inverser la dynamique »* du référendum du 4 novembre dont se prévalaient les indépendantistes, L'Avenir en confiance veut les organiser *« au plus vite »*.

En face, le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) améliore légèrement ses acquis – il gagne un siège en province Nord et un au Congrès – mais manque son pari d'inverser la majorité à l'échelle territoriale. La déconvenue est palpable dans le Sud, où les indépendantistes avaient un potentiel d'environ 24 000 voix – leur score au référendum du 4 novembre –, mais la liste d'union conduite par Roch Wamytan, vétéran contesté, n'a collecté que 11 271 suffrages, permettant au FLNKS de conserver ses 7 sièges alors qu'il en visait 10.

A droite, Calédonie ensemble, qui dirigeait le gouvernement et la province Sud, s'est effondré

Dans le Nord, Paul Néaoutyine s'apprête à effectuer un cinquième mandat à la tête de la collectivité, la liste qu'il conduisait ayant obtenu 38,50 % des voix et remporté 10 sièges sur 22. Avec 35,96 % des suffrages et 9 élus, la liste de l'Union calédonienne emmenée par Daniel Goa, l'autre locomotive du FLNKS, voit une nouvelle fois la victoire lui filer entre les doigts. En revanche, l'Union calédonienne devrait conserver la gestion de la province des îles Loyauté, sa liste étant arrivée en tête avec 6 élus sur 14. Faute d'union, les loyalistes échouent à faire leur entrée dans l'Assemblée provinciale, entièrement indépendantiste depuis 2009.

Malgré sa large victoire dans la province Sud et bien qu'il dispose du groupe le plus important au Congrès, L'Avenir en confiance devra composer avec les autres formations loyalistes pour constituer une majorité. Les tractations vont s'engager pour former un gouvernement. Au risque d'une période d'instabilité prolongée. ■

PATRICK ROGER (À PARIS) ET CLAUDINE WÉRY

Les « éléphants » du PS au secours de Glucksmann

Cazeneuve, Taubira, Hidalgo ou encore Aubry participeront à des meetings

Deux associations d'économie solidaire, un petit tour dans la manifestation des fonctionnaires, une visite dans une crèche franco-allemande à deux pas du pont qui relie la France et l'Allemagne : ce 9 mai, Raphaël Glucksmann était à Nancy et à Strasbourg le jour de la Fête de l'Europe. *« Je suis confiant dans notre capacité à mobiliser les électeurs de gauche »*, répétait le candidat du PS. Dimanche, il déambulait le long des quais de la Seine avec Anne Hidalgo, arborant son éternel sourire et répétant son mantra : *« Je suis convaincu que l'enthousiasme que je vois partout chez les militants va payer. »*

Pourtant, dans cette dernière ligne droite de la campagne, les sondages ne sont guère optimistes. Depuis des semaines, la liste Parti socialiste-Place publique (PS-PP) stagne, et l'essayiste ne donne pas l'impression de pouvoir remonter la pente. Le PS, de son côté, peine à attirer ses électeurs traditionnels et remplit des salles aux jauges bien petites au regard du passé. La crainte de n'avoir plus aucun élu au Parlement européen est devenue la hantise du parti. Il est urgent de tout faire pour sauver le soldat Glucksmann.

Dernière carte à jouer

Pour conjurer ce vent mauvais, le premier secrétaire du PS, Olivier Faure, a décidé de sortir le grand jeu et de faire entrer en scène quelques-uns de ses poids lourds. De grands meetings ont été programmés d'ici au 26 mai, avec, à chaque fois, une guest-star affichant son soutien à la liste d'ouverture. Le patron des socialistes veut montrer que son parti est mobilisé et tordre le cou à la rumeur qui veut que les caciques boudent le candidat. Monteront ainsi au front Christiane Taubira à Rouen, Bernard Cazeneuve à Lyon, de nouveau Anne Hidalgo accompagnée de Najat Vallaud-Belkacem à Paris et enfin Martine Aubry à Lille, pour le dernier meeting de la campagne.

A se montrer ainsi avec les « éléphants » socialistes, le risque est pourtant grand de brouiller le message de *« renouveau »* et de *« radicalité »* annoncés. Quand on n'a cessé de critiquer le bilan du quinquennat et fustigé les *« trahisons »* de la gauche, s'afficher avec d'anciens ministres de François Hollande n'est pas des plus lisible. Glucksmann assume : *« Au début, on n'arrêtait pas de me dire qu'on était seuls ; maintenant que les grandes figures socialistes viennent me soutenir, on me le reproche encore. C'est très bien, ça va nous aider ! »*

La présence de l'ancien premier ministre semble même le rassurer : *« La critique que porte Bernard Cazeneuve peut parler à ceux qui ont voté LRM. Et chez les socialistes, c'est une valeur sûre. »* Le candidat sait surtout qu'il n'a plus le choix et qu'il joue sa dernière carte.

Olivier Faure, lui, continue de tancer ses troupes qui tiquent devant une liste qui n'a laissé que trop peu de place aux leurs. Il n'est plus temps de froncer le nez, expliquait-il jeudi aux militants à Strasbourg. *« Faites des posts Facebook, allez sur les marchés, il faut convaincre que quelque chose se passe avec Raphaël »*, martelait le premier secrétaire. De son côté, le candidat tape sur la liste de Nathalie Loiseau, pour montrer qu'il n'a pas changé d'orientation. *« C'est le modèle libéral qu'ils portent qui mène l'Europe dans le mur. Il faut une rupture. Nous ne sommes pas au deuxième tour de la présidentielle avec Macron et Le Pen. Il y a un autre choix et il faut le répéter ! »*, lançait-il jeudi aux fidèles venus l'écouter.

Les deux alliés veulent croire que les électeurs de gauche vont finir par choisir leur bulletin pour renforcer la gauche sociale-démocrate au Parlement européen. Cela sera le seul vote utile, répètent-ils. *« L'idée, c'est de marteler que, nous, on conçoit nos alliances à gauche »*, souligne M. Glucksmann. *« Ce n'est pas le moment de s'inquiéter mais celui de convaincre »*, insiste M. Faure. Tout sourire, dimanche après-midi, Anne Hidalgo a voulu balayer les inquiétudes et dire sa confiance dans la tête de liste : *« C'est lui qui ouvre une nouvelle porte, c'est très bien pour nous, pour ceux qui croient à ces idées sociales-démocrates, de gauche, qui croient en l'écologie. »* En clair, le salut du PS – et de la gauche – passerait par Raphaël Glucksmann. Reste à en convaincre les électeurs. ■

SYLVIA ZAPPI

Le Monde
MARDI 14 MAI 2019

CRISE SOCIALE

Les policiers face à leur propre violence

Confrontés à des situations très tendues, des fonctionnaires témoignent de la complexité de l'usage de la force

Lors des manifestations du 1er-Mai, à Paris. BENJAMIN GIRETTE POUR « LE MONDE »

Au moment où Roxane (le prénom a été changé) arme son lanceur de balles de défense (LBD), il est déjà tard en ce énième samedi de manifestation. Cette policière mobilisée depuis le début du mouvement des « gilets jaunes » n'en est pas à sa première munition de la journée. *« J'avais déjà tiré plusieurs fois, des tirs justifiés, sur des personnes en train de commettre des infractions »*, raconte-t-elle à l'un de ses amis. La suite, elle ne sait pas très bien comment l'expliquer. *« J'ai mis la cartouche, j'ai vu un manifestant, j'ai visé la tête et j'ai tiré, sans raison. »* La cible, touchée sans gravité, prend la fuite. La policière, elle, reste avec ses questions : *« Je ne sais pas du tout pourquoi j'ai fait ça. »*

La scène ne fera pas le tour des réseaux sociaux. Elle n'a pas été filmée, la victime n'a pas été éborgnée, et la fonctionnaire n'a connaissance d'aucune plainte, à ce jour. Mais ce témoignage rapporté au *Monde*, d'une sincérité brute, jette une lumière crue sur la polémique qui fait rage depuis plusieurs mois sur la gestion par les forces de l'ordre des manifestations des « gilets jaunes » et sa part ombrageuse mais indissociable, les violences policières.

Aucune poursuite engagée

La parole des agents est rare, étouffée au milieu d'un débat qui a pris une ampleur nationale. D'un côté, les réseaux sociaux sur lesquels ont été lancées les premières alertes agissent comme une caisse de résonance. Les séquences de policiers en train de molester des manifestants sont diffusées en boucle. Tout y est disséqué, commenté, relayé. *« On est jugé et condamné dans la même seconde, il n'y a aucune présomption d'innocence pour nous »*, regrette un policier.

De l'autre, le pouvoir nie contre toute évidence l'existence même des violences policières. A plusieurs reprises, le président de la République, Emmanuel Macron, et son ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, ont appelé à ne pas utiliser ce vocable. Une communication appréciée en interne, surtout par les syndicats, mais qui a aussi pour conséquence de laisser le policier qui a *« dérapé »* – l'euphémisme officiel – seul face à ses responsabilités.

Les fonctionnaires mis en cause par des plaintes s'expliquent-ils eux-mêmes leur geste ? Difficile à dire : la plupart d'entre eux n'ont pas encore été entendus par l'Inspection générale de la police nationale, la « police des polices », même pour des dossiers remontant aux premiers actes des « gilets jaunes », en novembre ou en décembre 2018. Sur les 240 enquêtes, une soixantaine ont été clôturées et retournées aux différents parquets (dont une quarantaine sur les 161 ouvertes à Paris). Aucune poursuite n'a encore été engagée.

Pour leurs collègues, il est impossible de comprendre ces scènes qui font le tour d'Internet sans prendre en compte le contexte, celui d'une ultraviolence à laquelle font face les troupes depuis le début du mouvement des « gilets jaunes ».

Comme pour ce policier filmé dans un contexte tendu, le 1er-Mai à Paris, en train de gifler un homme qui l'invective, sous la grille d'un magasin. L'un de ses camarades se veut compréhensif : *« Ça ne se fait pas, on n'apprend pas ça, ce n'est pas pro, mais franchement, c'est un craquage. C'est l'insulte de trop après vingt-cinq week-ends de manifestations. Je ne l'excuse pas, mais je le comprends. »* Ou pour celui immortalisé en train de lancer un pavé dans la foule. *« Des pavés, il en a probablement reçu des centaines depuis le début du mouvement, c'est un être humain, pas une machine »*, justifie un autre policier.

Certaines séquences laissent tout de même les policiers pantois. Ce sont souvent les mêmes qui reviennent dans la bouche des uns et des autres pour illustrer les cas de dérapages indéfendables. La scène du tabassage de manifestants dans un Burger King à Paris, en décembre 2018, trouve peu de défenseurs. Comme celle du tir de LBD à hauteur de tête en direction d'un manifestant à Bordeaux, en janvier, juste après un lancer répréhensible de grenade de désencerclement dans les airs. Idem pour la jeune fille qui s'est fait fracasser le crâne à Marseille par plusieurs policiers.

Mises bout à bout, les scènes de violence poussent à s'interroger sur l'existence d'un système facilitant les débordements

Trois scènes de violence parmi des dizaines d'autres qui, mises bout à bout, poussent à s'interroger sur l'existence d'un système facilitant ce type de débordements. Pour certains observateurs, le problème n'est d'ailleurs pas celui de la faillite individuelle mais de la faiblesse des structures et de la hiérarchie. *« Il y a un gros problème avec l'entraînement, notamment au LBD, car chaque tir coûte cher à l'Etat*, juge Laurent-Franck Liénard, avocat spécialisé dans la défense des policiers et des gendarmes. *On a aussi mis des effectifs de BAC en première ligne, alors qu'ils n'ont pas le cadre rigide des troupes de maintien de l'ordre. Vu le déficit de formation et d'encadrement, ils s'en sont plutôt bien sortis. »*

Aller davantage au contact

La nouvelle doctrine mise en place par Christophe Castaner après le saccage des Champs-Elysées, le 16 mars, qui se traduit par une volonté d'aller davantage au contact, va-t-elle conduire à une dégradation de la situation ? Les nombreux journalistes du *Monde* présents au défilé du 1er-Mai à Paris ont tous constaté des conditions de manifestation très tendues, au milieu des gaz lacrymogènes. Plusieurs ont été touchés par des projectiles des forces de l'ordre et l'un d'entre eux a été braqué au visage par un LBD à moins d'un mètre. Les policiers, eux, apprécient la plus grande autonomie laissée à la hiérarchie sur le terrain. *« Ça marche très bien, ça nous donne plus de mobilité, d'initiative, de rapidité. Ça n'est pas pour autant un blanc-seing : si vous merdez, vous assumez ! »*, explique un gradé.

Après le 1er-Mai, les forces de l'ordre considéraient avoir réussi leur opération, en dispersant les black blocs, quand bien même plusieurs cas de violences policières ont été documentés. *« C'est une guerre de l'image »*, explique un fonctionnaire, qui regrette que les scènes de violence à l'endroit des policiers et des gendarmes ne connaissent pas le même écho.

Si les policiers ont conscience d'être désormais au centre de toutes les attentions, ils sont nombreux à regretter la politisation de la question du maintien de l'ordre, qui est avant tout, pour eux, un sujet technique, qui ne doit pas varier au gré des polémiques. *« Il y a un discours qui tente de faire entendre que tout usage de la force est forcément une violence, donc illégitime*, abonde l'avocat Laurent-Franck Liénard. *C'est très dangereux. La réalité, c'est que, confrontés à une violence délirante, les forces de l'ordre ont été très réticentes à user de la force, elles ont été très majoritairement exemplaires, souvent en retrait par rapport à ce qu'elles auraient pu faire, voire dû faire. »*

La scène des gendarmes, pistolet au poing face à une voiture à Nantes, samedi 11 mai, est loin d'être une exception. D'après l'avocat, depuis novembre, au moins une dizaine de policiers et gendarmes ont pris son attache après avoir dégainé leur arme lors d'une manifestation. Tous souhaitaient savoir s'ils avaient le droit de tirer. ■

NICOLAS CHAPUIS

Quand des « gilets jaunes » disent manifester « la boule au ventre »

QUAND SYLVIE ET SA COUSINE ont commencé à manifester en janvier avec les « gilets jaunes » à Paris, pour la première fois de leur vie, elles ont choisi de le faire dans les cortèges déclarés en accord avec la Préfecture. *« Parce qu'on avait peur des casseurs de banlieue »*, précise cette assistante dentaire de 55 ans, attablée dans un café de sa ville de Meaux (Seine-et-Marne) aux côtés de sa cousine Fabienne (toutes deux n'ont pas souhaité donner leur nom), 50 ans, gérante adjointe dans la restauration, venue avec son fils Tony, et ses amis Jordan et Rémy, avec qui elles manifestent chaque week-end. *« On se disait qu'avec des manifestations bien encadrées par les policiers et les gendarmes il ne pouvait rien nous arriver ! »* Filles de parachutistes militaires, elles avaient le plus *« grand respect »* pour les forces de l'ordre.

Alors, Fabienne n'en revient pas quand elle s'entend dire aujourd'hui : *« Récemment, quand je me suis retrouvée entourée de black blocs, je me suis sentie plus rassurée que face aux CRS. »* Des semaines de manifestations ont radicalement changé leur point de vue. Notamment depuis ce jour de février où Jordan a été blessé. *« Le cortège a tenté de bifurquer du parcours déclaré. Les CRS nous ont rattrapés et ce fut une pluie de matraques et de gaz,* se souvient ce chaudronnier. *On s'est mis contre le mur pour montrer qu'on n'était pas violent, mais un CRS m'a éclaté sa gazeuse à main sur le crâne. J'avais la tête en sang, et le liquide lacrymogène coulait dans mes cheveux et mes yeux. Ça brûlait horriblement. »*

A l'hôpital, on lui a posé une agrafe sur le cuir chevelu. Il a gardé une photo de la plaie. *« On l'avait perdu dans la foule, quand on l'a vu arriver la tête bandée, on était vraiment très choqués »*, raconte Fabienne. Tony aussi a pris un coup. Tous ont vu d'autres en prendre. *« Depuis, je manifeste la boule au ventre,* confie Jordan. *J'ai l'impression d'avoir face à moi des brutes, des Robocop, qui tapent sans distinction, avec en plus à leur disposition un sacré arsenal. »*

« Les dérives commencent à se voir »

« Sans distinction » : l'expression reviendra souvent dans le témoignage de ce petit groupe non violen. Cette impression que leur sort n'est plus lié à ce qu'ils pourraient commettre, mais que la répression est aveugle. Ils évoquent aussi des stratégies de maintien de l'ordre illisibles où ils se sentent en permanence soumis à l'arbitraire, même dans les manifestations déclarées. Ainsi cette fois où ils tentaient de sortir d'une nasse. Trois ont passé le cordon policier. *« Et d'un coup, le CRS a dit : "On ne passe plus", et je suis resté coincé dedans,* raconte Jordan. *Sylvie essayait de négocier mais le chef disait : "Les ordres sont les ordres". »* Malgré les risques, ils ont peu d'équipement de protection : *« On a peur de se faire arrêter pour ça. »* Jordan a eu des problèmes pour un blouson renforcé de motard. *« Mais plus tu es pacifique, plus tu te protèges ! Regardez les médics, et la presse ! »*

Quand Fabienne part manifester, elle dit penser chaque fois : *« Est-ce que lundi, je serai en état d'aller bosser ? Et ça, ça fait peur. »* Si peur, que le 1er mai, sûres que la répression serait particulièrement violente, Sylvie et elle n'ont pas défilé : *« C'est sans doute ça qu'ils cherchent. »* Tony était à Paris : *« C'était une répression de taré, on n'a même pas pu manifester. On était démoralisés. »* Mais voir la version du ministre de l'intérieur d'une prétendue *« attaque »* de la Pitié-Salpêtrière rapidement démentie par les médias les a *« reboostés »*. *« Les dérives commencent enfin à se voir »*, espère Tony. Alors, tous retourneront manifester le 25 mai, pour le prochain acte fort à Paris. ■

ALINE LECLERC

Pour défendre les « gilets jaunes », 50 nuances de robes

Depuis le début du mouvement, des avocats aux profils hétéroclites se spécialisent dans le conseil aux manifestants

Difficile de trouver profils de confrères plus dissemblables. D'un côté, un pénaliste de Rouen, communiste affiché et rompu aux affaires de grand banditisme. De l'autre, un avocat parisien, marqué à droite et impliqué dans la défense de victimes du terrorisme. Hugues Vigier et Philippe de Veulle ont peu en commun. En ce 9 janvier, au tribunal de grande instance de Paris, ils se retrouvent pourtant dans le même camp.

L'un, Me Vigier, défend, avec Me Laurence Léger, Christophe Dettinger, le boxeur « gilet jaune » poursuivi pour avoir frappé deux gendarmes. L'autre, Me de Veulle assiste à l'audience aux côtés d'une femme affirmant que le boxeur l'a protégée face aux forces de l'ordre. Alors que des milliers de manifestants ont déjà eu affaire à la justice – plus de 2 000 ont été condamnés depuis le début du mouvement –, la scène illustre les cinquante nuances de robes noires qui défendent les « gilets jaunes ».

Traditionnellement, lors des mouvements sociaux, les avocats des manifestants se situent plutôt à gauche. Les « gilets jaunes », rassemblement hétéroclite, ont rebattu les cartes. A la suite du saccage de l'Arc de triomphe, le 1er décembre, parmi les conseils des quatorze mis en examen, la plupart figuraient dans les cercles de la droite extrême, à l'image de Me Jean-Pierre Emié, ancien du GUD, ou de Me Philippe de la Gatinais, avocat du conseiller de Marine Le Pen, Frédéric Chatillon. Mais aucun d'entre eux ne s'est ensuite affiché publiquement dans la défense des « gilets jaunes ».

Pas de « propagande politique »

A la mi-décembre 2018, alors que les débordements se terminent souvent devant le tribunal, un groupe Facebook « Robes noires et gilets jaunes » se crée. A la tête de ce collectif d'avocats, qui revendique *« une centaine »* de membres, deux hommes, Mes David Libeskind et Philippe de Veulle. Ce dernier, membre de La Droite libre, un « mouvement libéral-conservateur », très à droite, reconnaît ne s'être jamais impliqué auparavant dans la défense d'un mouvement social. Mais il dit s'être senti « gilet jaune » *« dès le 17 novembre, pour une raison très simple : je vis dans mes affaires de terrorisme un mépris profond du pouvoir politique. Et nous, les avocats, sommes une profession libérale pressurisée par les impôts »*. Il est devenu le conseil de Jérôme Rodrigues, l'une des figures de la mobilisation.

L'avocat multiplie les apparitions sur Russia Today, BFM TV ou LCI. *« A aucun moment je ne fais de la propagande politique*, assure-t-il, *même si quand j'interviens sur un plateau, j'attaque le gouvernement. Ce que je fais, c'est du droit et dénoncer les violences policières et judiciaires. J'ai eu des menaces de la part des antifas me ciblant à droite mais ils ne sont jamais venus. Et je me suis même fait des amis chez les "insoumis" ! »*

« Je me suis même fait des amis chez les "insoumis" ! »

Me PHILIPPE DE VEULLE
avocat et membre de La Droite libre

Plutôt en retrait au tout début du mouvement, les avocats davantage ancrés à gauche se sont d'abord fédérés autour de la question de l'armement des policiers. En janvier, la polémique médiatique sur les armes de force intermédiaire (lanceur de balles de défense, grenade GLI-F4…) se double ainsi d'un combat judiciaire. Un groupe d'avocats parisiens s'engage pour tenter d'obtenir un moratoire sur l'usage de cet arsenal.

Une partie d'entre eux se retrouvent à défendre des « gilets jaunes » de plus en plus régulièrement. Les mêmes noms reviennent de samedi en samedi, pour prendre en charge les affaires les plus symboliques : Arié Alimi, Aïnoha Pascual, Raphaël Kempf, Lucie Simon, Alice Becker… Quand l'un ne peut pas suivre, l'autre prend le relais. Les noms circulent sur les réseaux sociaux. Au fil des mois, ces pénalistes, jeunes pour la plupart, ont acquis dans les médias l'étiquette d'« avocats de "gilets jaunes" », que certains n'apprécient pas, ne souhaitant pas s'engager dans le mouvement.

Dans de nombreuses grandes villes de province, des réseaux informels marqués à gauche, appelés « legal team », ont centralisé des informations lors des mobilisation, afin de permettre aux « gilets jaunes » qui le souhaitent d'être défendus par des pénalistes rompus à ces problématiques.

Quel que soit le profil des avocats, prendre de tels dossiers est rarement anodin. *« Je ne vais pas dire que je suis devenu un "gilet jaune", mais je trouve révoltant le décalage entre le traitement judiciaire et médiatique et la réalité de ce mouvement*, explique Me Khéops Lara, avocat d'Eric Drouet, l'une des figures du mouvement. *Pour moi, cela fait du sens, c'est quasiment un acte militant. »*

Le terme fait débat. Me Vincent Brengarth, qui a défendu de nombreux « gilets jaunes » aux côtés de Me William Bourdon, met en garde contre *« une logique, de la part des pouvoirs publics, d'assimiler les avocats à des militants »*. *« Ce sont des dossiers dans lesquels il faut nécessairement avoir une défense engagée*, poursuit-il, *car il y a un rétrécissement de l'Etat de droit. Mais le vocable "militant" relève d'une espèce d'amalgame dangereux. Car au-delà des "gilets jaunes", c'est souvent une assimilation avec une partie plus violente du mouvement. » « Défendre les "gilets jaunes", c'est défendre les libertés publiques, dont celle de manifester*, complète Me Bourdon. *C'est aussi s'opposer à une culture d'impunité des violences policières dans ce pays. »*

« Médiocrité des procédures »

En s'occupant du dossier Dettinger, Me Vigier a eu l'impression de revenir au cœur de son métier. *« Ce contentieux nous remet en face de notre fonction de contre-pouvoir, c'est-à-dire la nécessité de rappeler aux juges ce qu'est leur mission indépendante. »* Ce qui l'a *« intéressé »* chez les « gilets jaunes », explique-t-il, *« c'est l'idée d'une réappropriation du champ politique par des gens dont je pensais qu'ils étaient des moutons qui se laissaient gouverner par d'autres, très mal selon moi »*. Il ne nie pas que le retentissement de l'affaire Dettinger a pu jouer. Car défendre des « gilets jaunes », peut être la garantie d'importantes retombées médiatiques.

De leurs expériences, les avocats partagent des critiques : procédures trop rapides, gardes à vue trop longues, utilisation récurrente de l'article 222-14-2 du code pénal, « fourre-tout », qui punit la participation *« à un groupement en vue de la préparation de violences ou de dégradations »*, recours massif aux comparutions immédiates…

Vice-bâtonnier du barreau de Paris, Me Basile Ader déplore que des policiers *« aient clairement fait une dissuasion à la désignation des avocats en garde à vue. Il nous est remonté que dans certains commissariats, c'était systématique »*. Au-delà des avocats engagés, une grande partie des robes noires de la capitale a été mise à contribution depuis la mi-novembre, pour défendre les dizaines de « gilets jaunes » renvoyés chaque début de semaine en comparution immédiate. *« Le profil, c'est plutôt des jeunes avocats, encore qu'il y ait de tout, parmi les membres de la permanence pénale*, explique Me Ader. *En général, nous mobilisons une vingtaine d'avocats pour les gardes à vue du week-end, mais là nous en avons parfois mis le double. »* Une majorité des manifestants qui ont eu affaire à cette justice expéditive ont été défendus par des commis d'office, payés par le biais de l'aide juridictionnelle.

« Ce contentieux nous remet en face de notre fonction de contre-pouvoir »

HUGUES VIGIER
avocat

Anouck Michelin, jeune pénaliste, en a fait partie, le 10 décembre 2018, après un acte IV émaillé de violences. *« Le souvenir que j'en garde*, explique-t-elle, *c'est la médiocrité des procédures, parfois aux confins de l'atteinte au droit de manifester. »* Ce jour-là, elle avait dénoncé *« des espèces de fiches d'arrestation toutes faites, au lieu de vrais procès-verbaux d'interpellation. Quelque chose que je n'avais jamais vu »*. Si les réquisitions du procureur avaient alors été lourdes, Me Michelin avait tenu à rester sur le terrain du droit. A propos de la place de la politique lors de ces audiences, elle ajoute : *« Je me souviens que des confrères avaient entamé leur plaidoirie en disant : "*Excusez-les parce que ce sont des "gilets jaunes" et qu'on est dans un mouvement légitime.*" Mais moi je ne demandais pas aux juges de prendre parti. Juste d'être des arbitres, des garants, et d'appliquer le minimum requis dans un Etat comme le nôtre. »* Ses deux clients « gilets jaunes » n'avaient finalement pas été condamnés. ■

YANN BOUCHEZ
ET NICOLAS CHAPUIS

Le Monde
MARDI 14 MAI 2019

Des enseignants s'alarment du dirigisme de leur ministre et de sa loi

L'examen de la loi Blanquer pour une école de la confiance débute mardi 14 mai au Sénat

« Sois prof et tais-toi » : le slogan compte parmi ceux que martèlent les enseignants mobilisés contre le projet de loi Blanquer, dont l'examen débute au Sénat mardi 14 mai. Une petite phrase entendue depuis plusieurs semaines pour dénoncer les *« tentatives d'intimidation »* dont certains d'entre eux se disent l'objet.

Jeudi 9 mai, lors du dernier appel à manifester suivi par 15 % de la profession, ce slogan se déclinait sur des banderoles, des pancartes… et les tee-shirts des enseignants du collège République de Bobigny venus battre le pavé à Paris. Pour eux, pas de doute : l'article 1 du projet de loi Blanquer portant sur *« l'exemplarité des personnels de l'éducation »* est inséparable d'un *« climat de raidissement »* dont ils estiment faire les frais.

Dans leur établissement, deux enseignants syndiqués SUD-Education ont appris, fin mars, qu'ils faisaient l'objet d'une mutation *« dans l'intérêt du service » ;* un troisième est sous le coup d'une procédure disciplinaire. Leurs dossiers sont vides, disent-ils, et le seul grief de l'administration serait leur appartenance syndicale. Une version démentie par le rectorat de Créteil, qui fait valoir la *« nécessité de retrouver la sérénité »* dans ce collège de l'éducation prioritaire.

La contestation contre le projet de loi Blanquer, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, le 19 février, et qui sera examiné au Sénat à compter de mardi, n'en est plus à sa première expression. Les enseignants ont protesté contre les regroupements écoles-collèges (article 6 quater, supprimé en commission). Ils ont manifesté, aussi, contre la *« reprise en main »* du système d'évaluation (article 9), ou encore contre les *« effets collatéraux »* de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans (articles 2 et 4), qui contraindra les collectivités à verser des subventions aux maternelles privées.

« Raidissement »

Ces jours-ci, c'est le premier article qui cristallise les tensions. Il avait déjà suscité de vifs débats dans l'hémicycle. Sa formulation n'a rien de polémique. *« L'engagement et l'exemplarité des personnels de l'éducation nationale confortent leur autorité dans la classe et l'établissement, et contribuent au lien de confiance qui unit les élèves et leur famille au service public de l'éducation,* précise sa version actuelle. *Ce lien implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des professeurs, de l'ensemble des personnels et de l'institution scolaire. »*

Pas un mot sur le devoir de réserve des fonctionnaires ; rien qui n'atteste du *« raidissement »* évoqué par certains enseignants. *« L'article ne modifie en rien la liberté d'expression, il rappelle simplement le devoir d'exemplarité des enseignants »*, martèle-t-on au cabinet de Jean-Michel Blanquer, où l'on regrette que la première phrase ait été largement commentée, *« mais jamais la seconde ». « L'article 1 reflète la volonté d'unir la communauté éducative dans un contexte de confiance, chère au ministre de l'éducation »,* souligne-t-on encore Rue de Grenelle.

Une disposition symbolique ? Dans les cercles syndicaux, l'analyse est différente. On y tient le compte des *« cas de collègues »* rappelés à l'ordre pour avoir exprimé leur opposition à la politique éducative. Il y a cette directrice d'école du Havre (Seine-Maritime), qui a reçu un blâme pour avoir critiqué la loi dans un courriel aux parents envoyé avec son adresse professionnelle – ce qui constitue une faute. Ce directeur de l'Hérault, convoqué par sa hiérarchie après avoir pris la parole au micro de France Bleu. Ces cinq enseignants de Nîmes, auditionnés pour avoir boycotté le bac blanc en signe de protestation contre la réforme du lycée. Ces rappels à l'ordre pour s'être exprimé sur Twitter…

« L'enseignant ordinaire a-t-il encore le droit de prendre la parole ? », s'interroge Francette Popineau, porte-parole du SNUipp-FSU. De fait, nombre de professeurs réclament l'anonymat avant de s'exprimer. Comme Flavien, enseignant de SVT, qui s'en désole : *« Nous, quand on fait une critique, ce n'est pas contre le gouvernement, c'est pour protéger nos élèves ! »* Ou Nathalie, enseignante au primaire, qui dénonce un *« autoritarisme très fort »*.

La poignée d'affaires portée par les médias est-elle inédite ? *« Ce type de rappel à l'ordre existe depuis longtemps, mais les enseignants en parlent plus depuis le mouvement #pasdevagues à l'automne 2018*, fait observer Jean-Rémy Girard, président du Syndicat national des lycées et collèges. *Dire aux stagiaires de ne "pas trop l'ouvrir pour être sûr d'être titularisé", cela se faisait déjà à la fin des années 1980* », rappelle-t-il.

> **« L'enseignant ordinaire a-t-il encore le droit de prendre la parole ? »**
> FRANCETTE POPINEAU
> porte-parole du SNUipp-FSU

Dans les années 2007-2008, un flot de lettres et d'entretiens de recadrage s'abat sur les désobéisseurs, ces enseignants du primaire entrés en résistance contre des évaluations d'élèves. Plus récemment, lorsque la réforme du collège a été lancée sous la gauche, des professeurs se sont vu rappelés à l'ordre pour avoir critiqué certaines formations. *« Sans doute que l'utilisation des réseaux sociaux appelle à redéfinir ce que sont la neutralité et l'exemplarité »,* observe Mme Popineau.

Le sentiment d'une *« pression accrue »* dont les enseignants peuvent faire état s'est développé par étapes, disent-ils. Au gré des recommandations sur les programmes et la pédagogie données par ce ministère ; au gré des lettres adressées par M. Blanquer aux enseignants à la veille des appels à la mobilisation. Un courrier signé de son directeur des ressources humaines et diffusé, mi-mars, sur Internet a fait monter l'émotion d'un cran : il assimile à une *« faute professionnelle »* la non-passation d'évaluations en CP-CE1 jugées inadaptées par une frange des enseignants. *« Ce faisceau de signaux cultive l'idée que le sérieux, l'autorité auraient fondu,* analyse Stéphane Crochet, du SE-UNSA. *Ce discours s'adresse plus au grand public qu'aux professionnels de l'école. »*

« Façon de faire verticale »

Dans certaines administrations, certains rectorats, on évoque aussi un *« changement de gouvernance ». « Ce n'est pas tant – ou pas seulement – lié au nombre de circulaires envoyées,* estime un ancien recteur. *C'est surtout* [lié à] *une façon très directive de mettre l'encadrement (les recteurs, les inspecteurs, etc.) sous pression. » « Chez un ministre qui défend l'autonomie, la déconcentration et la liberté locale, on pouvait s'attendre à une façon de faire moins verticale »,* glisse un autre recteur.

Cette orientation, le locataire de la Rue de Grenelle ne la dément pas, confie l'un de ses proches, dès lors que la *« verticalité »* du pouvoir politique coexiste avec une *« horizontalité »* impliquant tous les citoyens, au premier rang desquels les enseignants. ■

MATTEA BATTAGLIA
ET VIOLAINE MORIN

POLITIQUE

Des parlementaires veulent une enquête sur le RN et Steve Bannon

Plusieurs députés et sénateurs (PS, LRM, UDI) demandent, à l'appel de l'ancien député et ministre sarkozyste Frédéric Lefebvre, vice-président du parti de centre droit Agir, une commission d'enquête parlementaire sur le Rassemblement national, après un reportage de France 2 sur les liens entre ce parti et Steve Bannon, l'ex-stratège de Donald Trump. – *(AFP.)*

Jean-Yves Le Drian pointe le « lent suicide » du PS

Le ministre des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, ex-poids lourd socialiste, a estimé que le PS était voué à un *« lent suicide »* et a appelé à une meilleure représentation des *« sensibilités de gauche »* au sein de La République en marche (LRM), dans *Le Parisien* du 12 mai. *« Sauf révision extrême de ses méthodes, son avenir s'annonce difficile »*, prédit-il. Le PS n'est crédité que de 5 % des voix aux européennes du 26 mai.

SANTÉ

L'accès aux soins difficile pour les étrangers

Objets de *« suspicion »*, les étrangers malades peinent à se faire soigner, tant leurs droits sont *« fragiles »* et parfois entravés par des pratiques *« illégales »*, s'est inquiété le Défenseur des droits, Jacques Toubon, dans un rapport publié lundi 13 mai. La réforme de l'Assurance-maladie instaurant la protection universelle maladie en 2015 a conduit à *« un recul imprévu »* des droits. Le rapport souligne aussi les *« difficultés accrues »* des étrangers malades à obtenir un titre de séjour pour se faire soigner. – *(AFP.)*

Fraude fiscale : les Balkany devant la justice

Le maire de Levallois-Perret et son épouse sont accusés d'avoir caché leur patrimoine au fisc

A partir du lundi 13 mai, la 32e chambre du tribunal correctionnel de Paris va passer six semaines dans un épais brouillard, formé de sociétés offshore au Panama et aux Seychelles, de comptes bancaires au Liechtenstein et à Singapour, de fiduciaires suisses et de prête-noms zélés, dans lequel Patrick et Isabelle Balkany ont tenté, selon la justice, de dissimuler aux yeux du fisc une partie de leur patrimoine. *« Au minimum 13 millions d'euros »*, évalue l'ordonnance de 92 pages qui a renvoyé les deux époux de 70 et 71 ans devant le tribunal.

Dans cet entrelacs qu'ils ont passé plus de quatre ans à démêler, les juges chargés de l'instruction du dossier, Renaud Van Ruymbeke et Patricia Simon, ont trouvé de quoi faire comparaître le maire (Les Républicains) de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) et sa femme, qui est également première adjointe, pour *« fraude fiscale »* et *« blanchiment de fraude fiscale »*. Lui devra également répondre des chefs de *« corruption passive »* et *« blanchiment de corruption »*. L'indéboulonnable édile – élu pour la première fois en 1983, candidat déclaré pour 2020 – encourt dix ans de prison ; sa femme, cinq. L'affaire est autrement plus sérieuse que celle qui, en 1996, avait valu quinze mois de sursis au couple, condamné à l'époque pour avoir payé avec l'argent municipal trois employés de maison travaillant exclusivement à son service.

Le procès doit se dérouler jusqu'au 20 juin. A la veille de son ouverture, le doute subsistait quant à la présence d'Isabelle Balkany, hospitalisée le 1er mai à la suite d'une tentative de suicide survenue quelques heures après la publication, sur Facebook, d'un texte dans lequel elle disait tout le mal qu'elle pensait des journalistes, *« navrants scribouillards nécrophages »*, et des juges, coupables d'une *« instruction exclusivement à charge »*.

> **Autre point qui sera abordé au procès : la propension des époux Balkany à payer en liquide**

« Les investigations ont été guidées par deux questions, écrivent Renaud Van Ruymbeke et Patricia Simon dans leur ordonnance. *Quelle est l'étendue du patrimoine des époux Balkany ? Comment ces avoirs ont-ils été financés ? »* La réponse à la première question a été soufflée en grande partie par Didier Schuller, un ancien proche de Patrick Balkany, qui a été trahi par ce dernier.

Entendu en 2013 dans le cadre d'une autre instruction, Didier Schuller – condamné en 2005 dans l'affaire des HLM des Hauts-de-Seine, tandis que Patrick Balkany était relaxé – a déballé ses dossiers en guise de vengeance, révélant que son ancien allié possédait un important patrimoine immobilier occulte. Une enquête a été ouverte, qui a fait apparaître la luxueuse villa Pamplemousse à Saint-Martin, dans les Antilles françaises, la villa Dar Gyucy, dans la palmeraie de Marrakech (Maroc), et *« les montages de plus en plus sophistiqués »* mis en place par les Balkany afin de *« ne pas apparaître comme les véritables propriétaires »*.

Dans un premier temps, les deux époux ont nié détenir la villa Pamplemousse, achetée en 1997, et une villa voisine, baptisée Serena, achetée en 1989 et revendue en 2002, toutes deux cachées derrière des sociétés installées au Liechtenstein. *« Cependant, face aux éléments de l'instruction, ils ont progressivement reconnu avoir acquis ces deux villas grâce à des héritages non déclarés »*, écrivent les magistrats instructeurs.

« Réseau de sociétés offshore »

Pour les juges, les fonds ont une autre origine : *« M. Balkany était à la tête d'un véritable réseau de sociétés offshore »* mis en place à la fin des années 1980, *« précisément à l'époque où M. Schuller affirme avoir déposé des espèces en Suisse pour le compte de Patrick Balkany, espèces provenant d'entreprises BTP soucieuses de financer le RPR* [le parti gaulliste dont les deux hommes sont membres à l'époque] *»*. Les débats sont censés porter sur *« des faits de blanchiment à grande échelle depuis 2007 jusqu'en 2014 »*, mais l'audience risque de remonter un peu plus loin dans le temps.

Quant à la villa de Marrakech, les deux prévenus contestent toujours en être les propriétaires. Les enquêteurs ont pourtant recueilli les déclarations d'agents immobiliers leur ayant fait visiter la villa en 2009, ou de domestiques affirmant ne jamais y voir personne d'autre qu'eux ; du linge brodé aux initiales « PB » et des livres dédicacés *« à Isabelle et Patrick Balkany »* ont été retrouvés lors d'une perquisition ; et le nom de la villa, Dar Gyucy, est une contraction de Gyula et Lucy, prénoms des petits-enfants du couple Balkany.

Mais cette maison est entourée d'un montage particulièrement opaque : elle est détenue par une société civile immobilière marocaine, propriété d'une société panaméenne au nom de Jean-Pierre Aubry, homme de confiance de Patrick Balkany. Selon l'enquête, le prix officiel de la villa (2,75 millions d'euros) a été payé par le promoteur immobilier saoudien Mohamed Al-Jaber, qui venait de se voir attribuer par la ville de Levallois un immense projet immobilier de près de 1 milliard d'euros, et juste avant d'obtenir des délais de paiement avantageux, qui signent la *« corruption »* reprochée à Patrick Balkany.

Dans ce volet, quatre autres personnes sont renvoyées avec le couple Balkany : M. Al-Jaber, pour *« corruption active »*, Jean-Pierre Aubry et l'ancien avocat associé de Nicolas Sarkozy, Arnaud Claude, pour leur *« rôle central »* dans le montage, ainsi que leur fils Alexandre accusé d'avoir signé des baux de location fictifs.

Autre point, plus prosaïque, abordé au procès : la propension des époux Balkany à payer en liquide. Leurs voyages, par exemple, entre 2010 et 2013, pour plus de 87 000 euros, *« montant qui n'est pas compatible avec l'ensemble des retraits en espèces effectués par les époux Balkany durant la même période »*, notent les enquêteurs. D'où venait tout cet argent liquide ? Les réponses de ces deux élus prévenus seront très attendues. ■

HENRI SECKEL

Vers un arrêt des soins pour Vincent Lambert

Le CHU de Reims a décidé d'engager une procédure de fin de vie à partir du 20 mai

L'arrêt des traitements de Vincent Lambert est désormais programmé. Le docteur Vincent Sanchez, le chef de l'unité de patients cérébrolésés du CHU de Reims (Marne), a annoncé, vendredi 10 mai, à la famille de son patient que l'arrêt de la nutrition et de l'hydratation artificielles ainsi que la sédation profonde et continue seraient *« initiés au cours de la semaine du 20 mai »*.

Agé de 42 ans, Vincent Lambert se trouve dans un état végétatif chronique depuis un accident de la route en 2008. Il souffre de lésions cérébrales *« irréversibles »*, selon les experts, mais il n'est pas relié à une machine pour respirer. Ses proches se déchirent depuis 2013 sur la question de son maintien en vie, ardemment défendu par Pierre et Viviane Lambert, ses parents, proches des catholiques intégristes de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X.

Feu vert du Conseil d'Etat

L'annonce du docteur Sanchez intervient après le feu vert du Conseil d'Etat, qui a estimé, le 24 avril, que le processus collégial ayant mené à la décision médicale d'arrêt des traitements était conforme à la loi Claeys-Leonetti. Pour la plus haute juridiction administrative française, l'équipe médicale a attaché *« une importance toute particulière à la volonté »* manifestée par Vincent Lambert avant son accident de ne pas *« vivre dans de telles conditions »*.

En rejetant, dès le 30 avril, le recours déposé par les parents, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a, elle aussi, rendu possible cet arrêt des traitements. La demande faite à la France par la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU (CIDPH), saisie par les parents, de suspendre toute décision d'arrêt des soins, dans l'attente d'une instruction sur le fond, représentait un dernier motif d'incertitude.

Incertitude levée le 5 mai par les propos d'Agnès Buzyn. *« Nous ne sommes pas tenus par ce comité légalement »*, a déclaré la ministre de la santé sur le plateau de BFM-TV. *« Aujourd'hui, juridiquement parlant, tous les recours* [dans cette affaire] *sont arrivés au bout, et toutes les instances juridictionnelles, qu'elles soient nationales ou européennes, confirment le fait que l'équipe médicale chargée de ce dossier est en droit d'arrêter les soins »,* a-t-elle fait valoir, accordant un feu vert politique à l'équipe médicale rémoise.

Estimant qu'*« il n'y a aucune urgence médicale à arrêter l'alimentation et l'hydratation de Vincent Lambert »* et que *« rien ne justifie une violation aussi éhontée du droit international et des mesures provisoires réclamées par l'ONU »*, les avocats des parents de Vincent Lambert ont annoncé, samedi, qu'ils allaient rapidement engager plusieurs recours. Si cette décision était exécutée, *« Vincent Lambert mourrait en quelques jours* (…), *et le docteur Sanchez pourrait remettre à Viviane Lambert un fils mort pour la fête des mères, le 26 mai »,* ont-ils affirmé, en en appelant au Défenseur des droits et au président de la République. ■

FRANÇOIS BÉGUIN

Jérôme Seydoux : « Le cinéma est un métier à risques »

Le PDG de Pathé, premier groupe européen de cinéma, refuse toute allégeance à Netflix

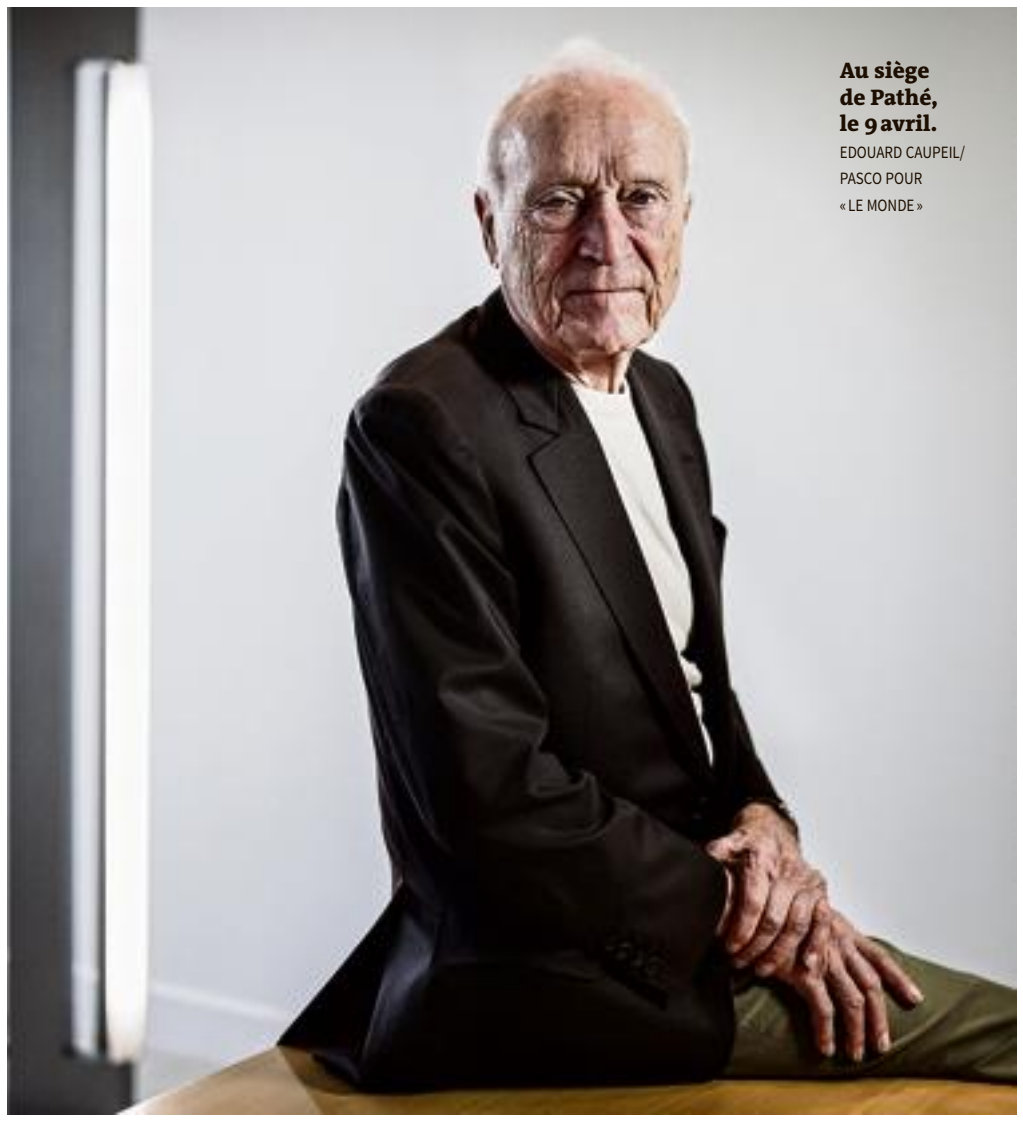

Au siège de Pathé, le 9 avril. EDOUARD CAUPEIL/ PASCO POUR « LE MONDE »

ENTRETIEN

Alors que s'ouvre, mardi 14 mai, le 72e Festival de Cannes, Jérôme Seydoux, le PDG de Pathé, premier groupe européen de cinéma, affirme qu'il serait grand temps de raser le Palais des Festivals pour en construire un plus beau et mieux adapté au cinéma d'aujourd'hui.

Présent dans cinq pays dans la production, la distribution et l'exploitation de salles, Pathé a réalisé un chiffre d'affaires de 872 millions d'euros en 2018. Son dirigeant qui ressent l'essoufflement du financement du 7e art français ne s'interdit pas de produire un jour des séries.

Que manque-t-il au cinéma en France ?

Je viens de visiter le futur Musée du cinéma, signé Renzo Piano, à Los Angeles. Il sera magnifique. Je râle un peu. Au début du siècle dernier, la capitale du cinéma, c'était Paris. La France n'a pas de grand musée du cinéma. Quand celui d'Hollywood va ouvrir, ce sera l'histoire du cinéma vue par les Américains. Pas tout à fait la même que celle qui pourrait être vue par les Européens.

Le Festival de Cannes démarre. Vous faites partie de ceux qui veulent raser le Palais…

A Cannes, dans cet endroit sublime, le Palais est moche. Il n'est ni efficace ni adapté. Il faut avoir le courage de le raser pour faire quelque chose d'exceptionnel. La France passe son temps à travailler ses points faibles, mais si l'on veut avancer, elle doit aussi travailler ses points forts, donc créer un musée du cinéma et reconstruire le Palais avec goût. Il faut que le Festival, le CNC *[Centre national du cinéma et de l'image animée]*, la mairie de Cannes, le ministre de la culture et le président de la République en aient le courage.

Faut-il avoir peur de Netflix, Disney ou Amazon ?

Netflix, c'est la première télévision américaine en France. C'est une révolution. Quatre ou cinq autres opérateurs, tous mondiaux – Amazon, Apple, Disney et probablement Warner –, vont suivre. Leur arrivée génère déjà une bulle dans la production, mais la quantité n'entraîne pas forcément la qualité.

Vous avez déclaré à propos de Netflix : « On ne peut pas produire des films d'un certain calibre, avec de grands réalisateurs, sans les montrer au public. S'ils ne sont pas présentés au cinéma, ce ne sont pas des films. » Etes-vous en phase avec Steven Spielberg, parti en guerre contre la plate-forme ?

Oui, tout à fait. C'est une réalité. Un film n'est pas le même en salle et devant la télévision, et les artistes ont besoin de mesurer leur succès auprès du public. Un film que l'on ne voit pas sur grand écran, c'est un film pour la télévision. Aujourd'hui, Netflix est dominant, mais la concurrence arrive. Disney va démarrer avec un énorme catalogue, tout en continuant à sortir des films en salle. Netflix décidera-t-il de faire de même ? Je fais l'hypothèse que oui. Mais peut-être pas de manière importante, puisque ce n'est pas son modèle.

Faut-il toujours bannir les films de Netflix à Cannes ?

Oui, parce que Cannes, c'est un festival du film. Le film de télévision est très ancien. HBO en a fait, dont certains très bons. Ce n'est pas pour cela qu'ils ont été cannois. Netflix arrive avec des « films de télévision » et on se demande s'il ne faut pas faire une place au puissant du jour.

Entre Fox Searchlight absorbé par Disney et l'effondrement de la Weinstein Company, le cinéma indépendant américain est-il gravement fragilisé ?

Dans le temps, les majors avaient une filiale spécialisée en films plus « metteurs en scène ». Beaucoup des studios ont abandonné, tout simplement parce qu'ils perdaient de l'argent. Aujourd'hui, ce cinéma-là est entre les mains de Netflix, Amazon, Apple ou d'autres. Il n'a pas disparu. Quand Netflix fait *Roma*, c'est un film qui a du mal à financer sa sortie en salle. Idem pour celui de Scorsese *[The Irishman]*.

Prenons un film indépendant qui a coûté 20 millions de dollars (17,8 millions d'euros). Netflix en offre 25, alors que sa sortie en salle nécessiterait entre 15 à 20 millions de dollars aux Etats-Unis. Il faudrait donc 40 millions de dollars de recettes en salle pour le rentabiliser, alors qu'avec les 25 millions de Netflix, le producteur gagne sa vie sans prendre de risques.

Le cinéma indépendant américain s'est beaucoup amoindri faute de combattants et de clients. Aux Etats-Unis, les blockbusters se portent de mieux en mieux, alors que les films indépendants et les films étrangers ont quasiment disparu.

Comment la dictature des suites s'explique-t-elle ?

Parce que le public sait déjà ce qu'on lui vend et la promotion est donc plus efficace. D'où la difficulté de sortir quelque chose de nouveau. Notre société est très influencée par les marques et l'absence de références fait un peu peur. On peut accuser les producteurs de film, les distributeurs…, mais c'est aussi lié au comportement du spectateur. Cette évolution du marché s'accentue. Si Disney ne fait que dix films par an et reste premier, c'est parce qu'il mise sur une offre spectaculaire et pas sur une multitude de films.

Pour revenir à la France, le modèle de financement du cinéma s'essouffle. Cela commence-t-il à se sentir ?

Si ça se sent ? Oui ! Chez Pathé, il y a vingt ans, la production-distribution de films était aussi importante que la salle. En 2009, le chiffre d'affaires de Pathé dans la production et la distribution était le double d'aujourd'hui, avec le même nombre de films.

Pour *Bienvenue chez les Ch'tis*, sorti en 2008, on a vendu 3 millions de DVD à 25 euros. Désormais, avec un film de Dany Boon, on vendra 300 000 DVD à 10 euros. Le cinéma a perdu le DVD, puis les télévisions. Il y a dix ans, Canal+ et TF1 apportaient 15 millions d'euros sur un film comme *Astérix*. A présent, la moitié, c'est déjà bien. Sans compter qu'après le succès des *Ch'tis*, le CNC a réduit le fonds de soutien pour les films qui marchent bien. En France, les recettes des films ont beaucoup diminué en vingt ans.

« Si on veut être plus ambitieux en termes de qualité de films, il faut un système d'aides plus concentré »

Faut-il trouver un nouveau modèle ?

Ce qui a été fait, c'est le crédit d'impôt. Espérons qu'on le gardera. Ce qu'il faut faire ? Il n'y a pas de miracle. Le CNC aide à la prolifération des films. Si on veut être plus ambitieux en termes de qualité de films, il faut un système d'aides plus concentré.

Que pensez-vous de la réforme de la chronologie des médias ?

C'est plus défensif qu'offensif. Le cinéma est un métier à risques, mais en France on est trop frileux. Aux Etats-Unis, la chronologie des médias est contractuelle et plus pragmatique. Un film peut sortir en vidéo quasi immédiatement après sa sortie en salle, mais rien n'empêche de le sortir cinq mois après s'il cartonne en salle.

Que répondez-vous à ceux qui disent que les gros exploitants financent trop peu le cinéma ?

Le gros exploitant Pathé paie plus de taxes que tout le monde. Il en verse beaucoup plus au CNC qu'il n'en reçoit. Notre meilleure année, en exploitation, remonte à 2011. Depuis, on n'a jamais retrouvé ce niveau, malgré des investissements très importants.

Le cinéma doit-il être synonyme de spectacle ?

L'exploitation des salles en Europe et aux Etats-Unis a atteint sa maturité. La tendance naturelle est à l'érosion. Pour l'éviter, Pathé a choisi une montée en gamme afin d'offrir les meilleures techniques de projection, de confort, de service. On va franchir une autre étape, avec une meilleure esthétique. Nous avons investi plus de 700 millions d'euros dans nos salles en cinq ans et nous comptons investir encore près de 350 millions d'ici à 2021. La salle existera demain face au streaming, à condition d'être attrayante.

A Lille-Sud, nous avons fait appel à de très grands artistes : Oraïto, Roland Carta, Daniel Buren et Pedro Almodovar. Les cinémas des années 1920 et 1930 étaient très beaux. Si l'on veut que les gens viennent au cinéma, il faut des conditions exceptionnelles. Et des films aussi…

Que vous inspire la volonté du CNC d'en appeler au mécénat pour restaurer des films anciens ?

Pathé restaure beaucoup de films, dont certains avec l'aide du CNC. Je n'ai rien contre le mécénat, mais le CNC ne doit pas se retirer du financement de la restauration des films.

« La salle existera demain face au streaming, à condition d'être attrayante »

Vous ne produisez toujours pas de séries. Laissez-vous cela aux autres ?

Cela viendra bien un jour. Ce n'est pas une priorité, dans la mesure où notre activité principale, ce sont les salles. Il est donc normal de se consacrer aux films. Avec les séries, on travaillerait pour les télévisions. Mais on le fera un jour, parce que les talents font les deux. Les films à succès peuvent entraîner une série, et réciproquement. Au cours des dix prochaines années, on fera sûrement des séries… ■

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLE VULSER

Le Monde
MARDI 14 MAI 2019

PERTES & PROFITS | INVESTISSEMENTS

PAR PHILIPPE ESCANDE

Quand la France remplace la Chine

Ils ont sorti des bannières rouges dans les rues de Pékin, mais ce n'était pas pour faire la révolution. Les employés chinois de la société américaine de logiciels Oracle protestaient contre les licenciements annoncés discrètement par la firme mardi 7 mai. Des dizaines d'ingénieurs ont déjà été convoqués et le plan viserait à supprimer 900 emplois dans le pays. Certains estiment même que tout le centre de recherche, qui fait travailler 1600 personnes, pourrait être concerné à terme. *« Opposition aux licenciements, laissez la politique à l'écart de la technologie »*, proclamait une banderole, selon le *Financial Times*.

Nombre de salariés chinois craignent désormais d'être les premières victimes de la guerre commerciale lancée par Donald Trump. Plus généralement, le grand vent de protectionnisme qui souffle sur le monde, et dont l'initiative américaine n'est que l'expression la plus spectaculaire, est en train de redistribuer les cartes du commerce mondial.

Redistribution plus que ralentissement, tant la situation actuelle semble paradoxale. La dernière livraison de l'étude du cabinet A.T. Kearney sur les investissements étrangers dans le monde en livre une illustration saisissante. En résumé, les entreprises sont à la fois très optimistes et très inquiètes, ouvertes sur le monde mais ne croyant plus à la mondialisation à l'ancienne.

Cette étude, conduite depuis vingt ans, interroge chaque année près de 500 dirigeants d'entreprises mondiales sur leurs prévisions et la localisation de leurs investissements étrangers pour les trois ans à venir. Un index de confiance est alors établi. Première surprise de cette livraison 2019, le plébiscite absolu des pays développés. Ils représentent 22 des 25 premiers pays dans lesquels les grands industriels mondiaux comptent miser, dont 14, soit plus de la moitié, en Europe. Seuls trois pays émergents figurent dans le classement : la Chine, l'Inde et le Mexique. Symbole absolu, la Chine, qui, en 2012, occupait la première place du classement, a été chassée de sa cinquième position de 2018 par la France. Le champion du monde des ronds-points agités et des gilets fluorescents séduit plus que l'immense empire du Milieu.

Les villes ciblées

Bien sûr, les investisseurs s'inquiètent du climat politique et de la montée des populismes et protectionnismes en tout genre qui fleurissent de part et d'autre de l'Atlantique. Mais les Etats-Unis, indéboulonnables premiers, suivis de l'Allemagne, du Canada, du Royaume-Uni et de la France, cochent toutes les cases. Un marché profond, une fiscalité attrayante, un niveau technologique élevé et, enfin, une gouvernance stable, notamment en termes de droit et de réglementation. Et, pourtant, la croissance de demain reste bien localisée à l'autre bout de la Terre, en Afrique, en Extrême-Orient. Et donc aussi la croissance des investissements, prévue bien plus forte que dans les pays occidentaux. Mais comme elle n'est plus uniquement chinoise, elle est émiettée dans suffisamment de pays pour qu'ils ne figurent pas dans le top 25.

Car l'autre enseignement de cette étude est la confirmation du caractère de plus en plus « multilocal » du commerce mondial. On investit près des lieux de consommation et non plus en fonction des coûts de production comme dans le précédent âge de la mondialisation. A tel point que nombre d'entreprises ne ciblent même plus des régions, mais des villes. Des mégapoles comme Paris, Londres, Berlin ou New York, plus près des marchés et plus loin des grondements politiques. ■

Air France taille dans les effectifs de son réseau national

Confronté en région à la concurrence des compagnies à bas coûts et au TGV, le groupe devait annoncer lundi la suppression de 465 postes

C'est sans doute la fin de la lune de miel entre Ben Smith, directeur général d'Air France-KLM, et les syndicats d'Air France. Le nouveau patron, nommé pendant l'été 2018, devait annoncer, lundi 13 mai, un plan de départs volontaires (PDV) lors d'un comité social et économique central extraordinaire (Csece). Au total, 465 des 3 200 postes du réseau intérieur sont visés. Des coupes qui doivent principalement concerner les effectifs des personnels des bases et des escales d'Air France, à Paris et en province.

Pour cette première vague de départs de l'ère Smith, ce sont les escales du sud et de l'est de la France qui devraient payer le plus lourd tribut. Le couperet ne s'abat pas au hasard. Selon un syndicaliste, elles seraient lourdement déficitaires. Fortement concurrencé depuis une dizaine d'années par les compagnies à bas coûts comme easyJet, mais aussi par les TGV de la SNCF, le court-courrier aurait creusé un déficit de 170 millions d'euros en 2018. Une perte qui tombe d'autant plus mal qu'Air France n'a plus les moyens *« d'acheter la paix sociale, comme elle l'a fait à un moment »*, ajoute le syndicaliste.

La compagnie franco-néerlandaise a connu un très mauvais premier trimestre 2019. Sa perte d'exploitation s'est élevée à 303 millions d'euros, contre 185 millions sur la même période il y a un an. Le choix de la direction de réduire les effectifs irrite

Les escales du sud et de l'est de la France, lourdement déficitaires, devraient payer le plus lourd tribut

les syndicats, qui dénoncent les options uniquement défensives d'Air France.

« Nous souhaitons une politique offensive sur le court-courrier », dont les difficultés ne se régleront *« pas seulement avec un plan de départs volontaires »*, se désole Gaël Amaury, secrétaire général adjoint de la CFDT Air France. Dans cette activité, la direction paie aussi le prix des lenteurs de la fusion entre les trois compagnies filiales d'Air France, Airlinair, Brit Air et Regional, rassemblées sous la bannière d'Air France Hop !.

Démarche « d'attrition »

Engagée dans une politique de réduction des coûts, Air France devrait compléter son PDV par une diminution des fréquences sur certaines lignes et la fermeture de quelques destinations sur son réseau national. Cette démarche *« d'attrition des personnes »* et de l'activité provoque des interrogations, indique la CFDT.

Le syndicat s'étonne que, *« dans la stratégie* (...) *présentée lundi par la direction, il n'y ait pas un mot sur Transavia France »*, la filiale à bas coûts d'Air France. Pour une fois sur la même longueur d'onde, la CFDT et Philippe Evain, ancien président du Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL), estiment que *« Transavia France aurait les moyens de concurrencer les low cost en province »*.

Or Transavia France est déjà l'enjeu de discussions entre les pilotes d'Air France et la direction. M. Smith *« nous demande un maximum de libertés »* avec Transavia France, reconnaît Guillaume Gestas, nouveau président du SNPL. Pour l'heure, les accords fixent à 40 appareils le nombre d'avions de la filiale à bas coûts.

Cette *« limite »* sera bientôt atteinte, remarque M. Gestas. Fin 2019, sa flotte devrait compter 38 appareils. Un accord avec les pilotes pour repousser ce seuil semble tout à fait envisageable, comme cela est déjà le cas aux Pays-Bas, où Transavia Holland n'est pas bridée par *« une limitation de son périmètre »*. Notamment, fait remarquer le SNPL, *« parce que le contrat des pilotes d'Air France est de plus en plus proche de celui de Transavia France »*, en particulier en matière de rémunération.

A en croire le SNPL, un accord entre la direction et les pilotes pourrait transformer *« Transavia, aujourd'hui outil défensif contre les low cost, en un outil offensif »*. Un acteur de la reconquête d'Air France sur son marché intérieur.

Le Csece du 13 mai devait être également l'occasion, pour la direction, de dévoiler les axes de sa gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Air France prévoirait déjà de recruter un millier de salariés en 2019 afin, notamment, de compenser les départs naturels. Pour l'instant, *« il n'y aura pas de plan d'économies présenté* (...) *sur le reste de l'entreprise »*, commente M. Amaury.

Audit du cabinet McKinsey

Toutefois, une certaine inquiétude demeure parmi les personnels et les syndicats. En effet, la direction a chargé le cabinet McKinsey de mener un audit *« dans le but d'évaluer les performances économiques de tous les secteurs de la compagnie »*, note le patron du SNPL. L'objectif est d'analyser *« les forces et les faiblesses »* de l'entreprise, a tenu à rassurer Anne Rigail, directrice générale d'Air France, dans un courriel envoyé aux salariés.

Au sein de la compagnie, la rumeur court d'un plan de départs d'envergure, pour lequel 1 000 postes seraient concernés. On prête à Ben Smith d'avoir évoqué des *« sureffectifs au siège »* du groupe à Roissy, notamment dans les fonctions dites supports et parmi les cadres. Pour la CFDT, il n'y aurait pas de plan de départs supplémentaire dans les tuyaux *« à ce jour »*. Mais le syndicat redoute que les choses puissent changer *« à la rentrée, après la remise du rapport de McKinsey »*. ■

GUY DUTHEIL

La mobilité : enjeu des négociations sociales

Les entreprises pourraient avoir à se saisir de la question des déplacements domicile-travail

Le droit au déplacement est-il en passe de devenir une nouvelle conquête sociale ? Le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM), adopté par le Sénat le 3 avril et qui devrait être examiné par la commission du développement durable de l'Assemblée nationale, à partir du mardi 14 mai, pourrait bien devenir l'instrument de nouveaux droits pour les salariés. La LOM pourrait en particulier obliger employeurs et salariés à inscrire la mobilité comme l'un des thèmes devant être abordés lors des négociations annuelles obligatoires (NAO), en plus des rémunérations et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dans les entreprises d'au moins 50 salariés.

Vingt-trois députés de La République en marche (LRM) ont déposé en effet un amendement à l'article 26 du projet de loi, visant à *« inclure la mobilité entre le domicile et le travail ainsi que les déplacements professionnels dans les négociations annuelles obligatoires,* (...) *afin de permettre un développement des mobilités actives »*. Officiellement, le gouvernement ne prend pas position sur cette question précise et renvoie aux négociations entre partenaires sociaux. Mais dans les coulisses du ministère des transports, on laisse entendre que l'inscription de la mobilité dans les NAO a de fortes probabilités de se faire.

« Personne n'y est opposé, ni les représentants des salariés ni les patrons, détaille un bon connaisseur du dossier. *Et pour la ministre des transports, Elisabeth Borne, la mobilité doit être un thème central du dialogue social. »* Pas de doute : la fièvre des « gilets jaunes » a laissé des traces et ni le gouvernement ni la majorité n'ont oublié que la crise a commencé par une révolte contre la hausse de la taxation du gazole, vécue par de nombreux citoyens comme une attaque contre leur besoin économiquement vital de se déplacer.

C'est donc l'article 26 de la LOM qui pourrait être la pierre angulaire d'une politique sociale de la mobilité. Il prévoit, pour le moment, le versement par les employeurs d'une « prime mobilité durable » facultative, sans charges sociales ni taxes, d'un montant maximal de 400 euros par an pour les trajets domicile-travail effectués à vélo ou en covoiturage. Mais des voix s'élèvent pour demander à élargir, voire à durcir ce dispositif.

Répondre à des besoins

Plusieurs représentants des salariés demandent à s'émanciper de la contrainte écologique de cette prime mobilité. *« Il faut arrêter de se faire des films : tout le monde ne vit pas dans une grande ville,* dit Yves Veyrier, secrétaire général de Force ouvrière. *Pour énormément de salariés, aller travailler à vélo ou en covoiturage est impossible. »*

Quant à la CGT (qui a boycotté la réunion du 4 mai), elle insiste sur la nécessité d'un dispositif obligatoire. *« On sait bien quel peut être le rapport de force entre le patron d'une petite entreprise et ses salariés lors d'une négociation apparemment libre »*, explique Catherine Perret, secrétaire confédérale de la CGT.

Dans une convergence pas forcément attendue, Mme Borne s'est déclarée favorable, vendredi 10 mai sur LCI, à ce que la future *« prime mobilité »* devienne obligatoire, élargissant la mesure à un *« accompagnement systématique »* des automobilistes *« qui ont des difficultés dans leur déplacement domicile-travail »*.

Côté patronal, en revanche, on ne veut pas entendre parler d'une quelconque obligation. En particulier à la Confédérations des petites et moyennes entreprises (CPME), où l'on n'est guère enthousiaste non plus à l'idée d'inclure la mobilité dans la NAO. *« Nous n'avons déjà que trop d'obligations,* tempête François Asselin, *président de la CPME. Ce dont les PME ont besoin, c'est d'aides à la mobilité permettant de faciliter le recrutement. »*

« Nous sommes prêts à imaginer des dispositifs pour à la fois encourager les transports individuels propres et répondre à des besoins dans des territoires mal desservis, déclare Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef. *Ce peut être un chèque mobilité défiscalisé comme il existe un chèque-restaurant pour ceux qui n'ont pas de cantine, à discuter dans le cadre de la négociation annuelle. Mais nous sommes contre une prime obligatoire, contre toute logique de flicage des entreprises et des salariés. »*

« Nous espérons que, sur ces questions, la négociation entre partenaires sociaux débouchera sur un accord que nous pourrons inscrire dans la loi, résume Jean-Marc Zulesi, député LRM des Bouches-du-Rhône, et instigateur de l'amendement NAO. *Si elle n'aboutit pas, je suis favorable à une prime obligatoire minimale de 200 euros. »* Un discours que l'on peut entendre aussi côté gouvernement. Et une façon de faire pression sur les négociateurs afin de conclure avant l'arrivée de la LOM en séance publique, prévue le 3 juin. ■

ÉRIC BÉZIAT

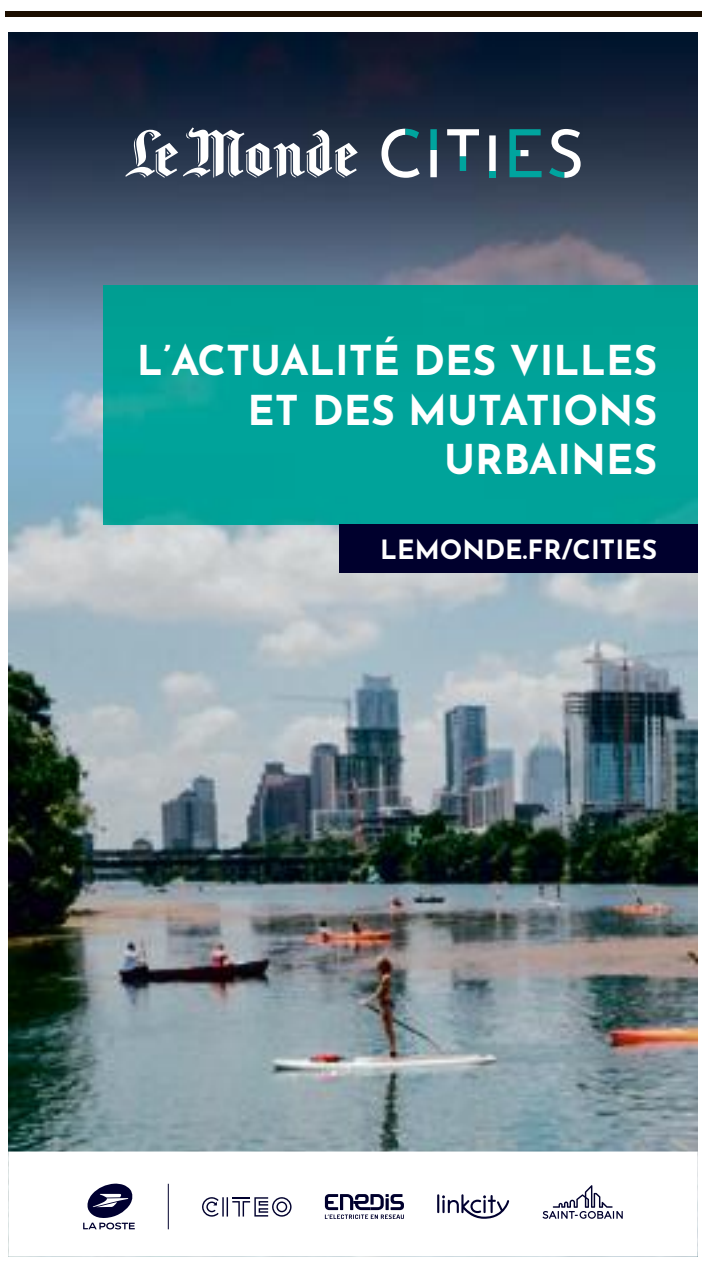

L'offre d'emploi du jour
PSA Paris Sud | Chef des ventes Véhicules Neufs (H/F) | Paris 75116
www.lemonde.fr/emploi avec leboncoin

En Iran, « nous nous serrons la ceinture un peu plus tous les jours »

L'économie nationale est minée par les sanctions américaines, tandis que l'inflation s'envole

Pour la première fois de sa vie, Sanaz (tous les prénoms ont été modifiés) n'est pas partie en voyage avec sa famille pendant les vacances du Nouvel An iranien, en mars. Comme beaucoup d'autres Iraniens, cette secrétaire dans un centre médical de Malard, une ville située à 50 kilomètres de Téhéran, n'en a plus les moyens. Déjà, elle n'achète plus de viande rouge, dont le prix a triplé en un an, à 1,2 million de rials (7 euros) le kilo. *« Et bientôt, je devrai également me passer du riz iranien, dont le tarif a triplé, et me contenter des productions indiennes, moins chères, mais de mauvaise qualité »*, explique l'Iranienne de 32 ans.

Depuis que le président américain Donald Trump a décidé, le 8 mai 2018, de se retirer unilatéralement de l'accord sur le dossier nucléaire de Téhéran, conclu en juillet 2015, et de réimposer les sanctions bancaires et pétrolières, l'Iran connaît une profonde récession. La monnaie a perdu 68 % de sa valeur en un an et l'inflation a frôlé les 31 % en 2018, selon les chiffres officiels.

Comptes bancaires bloqués

Dans son rapport publié fin avril, le Fonds monétaire international (FMI) anticipe une chute de 6 % du produit intérieur brut (PIB) en 2019 et une inflation annuelle de 37 %, soit l'une des pires années que l'économie iranienne ait connue depuis la révolution de 1979.

Le 8 mai, à l'occasion du premier anniversaire du retrait américain, les autorités iraniennes ont annoncé leur décision de suspendre *« certains »* de leurs *« engagements »* pris dans le cadre de l'accord sur le nucléaire. Ainsi, Téhéran arrête de limiter ses réserves d'eau lourde et d'uranium enrichi et a donné *« soixante jours »* aux pays parties prenantes pour *« rendre effectifs leurs engagements, en particulier dans les secteurs pétrolier et bancaire »* sous peine de ne plus respecter d'autres clauses dudit accord. Cette décision concerne notamment les Européens, qui, jusqu'à présent, se sont montrés incapables de permettre à l'Iran de bénéficier des avantages économiques qui lui ont été promis.

D'autant que l'extraterritorialité des sanctions américaines a incité nombre de sociétés, notamment européennes, à quitter le pays, à l'instar des constructeurs automobiles français Peugeot et Renault. Quant aux rares entreprises encore présentes, comme Samsung, elles ont réduit leurs activités de manière draconienne. *« Nous avons annulé toutes nos campagnes publicitaires et tiré un trait sur la rénovation de nos boutiques. Nous n'allons pas non plus en ouvrir d'autres*, explique un employé du groupe coréen. *Nous ne pouvons plus importer de téléphones, car les transactions bancaires sont impossibles avec l'Iran. Nous assurons une présence minimale, en espérant que, dans un avenir pas très lointain, la situation revienne à la normale. »*

Beaucoup d'entreprises iraniennes ont dû prendre des mesures pour diminuer leurs coûts

Pour faire face à ce contexte économique difficile, beaucoup d'entreprises iraniennes ont dû prendre des mesures pour diminuer leurs coûts. Ali, gérant d'une société privée de télécommunications à Téhéran, a choisi de ne pas renouveler le contrat de 60 de ses employés (sur 150). Comme beaucoup, il espérait que l'accord de 2015 et la levée partielle des sanctions internationales, à partir de 2016, permettraient au pays d'attirer des investissements étrangers, en particulier européens.

Cependant, depuis le retrait américain, Ali ne se fait plus d'illusions. *« Nous nous serrons la ceinture un peu plus tous les jours*, souligne le trentenaire. *Ce qui se passe aujourd'hui est pire que la dernière période des sanctions internationales* [entre 2011 et 2013]. » Autour de lui, ses amis, actifs dans le domaine de la pétrochimie, voient leurs comptes bancaires bloqués, même en Turquie. Sa demande d'ouvrir un compte au Kenya a été rejetée. *« Presque toutes les banques, un peu partout dans le monde, ont peur d'avoir des liens avec des Iraniens, de crainte d'être épinglées par les Etats-Unis »*, observe-t-il.

« Même Pékin recule »

Confronté aux sanctions, l'Etat iranien a, de son côté, supprimé ses subventions pour l'achat de certains produits importés de l'étranger, dont la viande et le papier, et suspendu certains projets d'infrastructure. L'envoi des étudiants boursiers à l'étranger a aussi été stoppé, faute de moyens.

« L'Iran va devoir sceller davantage de partenariats régionaux, relève l'analyste économique Esfandyar Batmanghelidj. *Lors de l'embargo précédent, le pays s'était lié à la Chine, qui avait largement ignoré la campagne internationale de sanctions. Mais maintenant, même Pékin recule. Une plus grande stabilité en Irak et en Afghanistan et des relations plus étroites avec la Turquie doivent donner à Téhéran de nouvelles occasions de nouer des contacts avec les marchés frontaliers. »*

En attendant que cette stratégie porte ses fruits, les rumeurs vont bon train sur de prochaines hausses de prix – sur les pâtes, le thon en conserve, etc. –, provoquant une ruée sur ces marchandises. Début mai, à la suite de la publication d'une information concernant l'augmentation des tarifs de l'essence, démentie par la suite, des queues interminables se sont formées devant les stations-service dans tout le pays.

Dans la société d'Ali, deux de ses partenaires ont d'ores et déjà vendu leurs parts pour aller vivre à l'étranger. Lui n'envisage pas de jeter l'éponge. *« Les prochaines années s'annoncent très difficiles, mais je préfère rester. Vivre ces années en Iran, c'est comme lorsque vous attendez dans une queue pour acheter du lait alors qu'il n'y en a plus. Vous préférez partir, ou attendre un nouvel approvisionnement ? Moi, j'attends. »* ■

GHAZAL GOLSHIRI

LES CHIFFRES

31 %
C'est le rythme atteint par l'inflation en 2018, selon les chiffres officiels

68 %
C'est l'ampleur de la dépréciation du rial face au dollar en un an

6 %
C'est la chute du produit intérieur brut iranien attendue en 2019 (après un recul de 3,9 % en 2018) par le Fonds monétaire international. Soit l'une des pires années que l'économie iranienne ait connue depuis la révolution de 1979

OPTIQUE

La crise de gouvernance s'apaise chez EssilorLuxottica

EssilorLuxottica a annoncé, lundi 13 mai, un accord destiné à mettre fin à la crise de gouvernance du géant franco-italien de l'optique et des montures de lunettes, pour *« rendre dès maintenant la structure du groupe plus efficace »*. Le PDG et le vice-PDG délégué, Leonardo Del Vecchio et Hubert Sagnières, ont délégué à Francesco Milleri (directeur général de Luxottica Group) et Laurent Vacherot (directeur général d'Essilor International) *« la responsabilité de mettre en œuvre la stratégie et le processus d'intégration »* du groupe né en octobre 2018.

CONJONCTURE

La croissance française atteindrait 0,3 % au deuxième trimestre

Le produit intérieur brut de l'Hexagone devrait progresser de 0,3 % au deuxième trimestre, selon une première estimation dévoilée lundi 13 mai par la Banque de France. Ce rythme de croissance, s'il se confirmait, serait similaire à celui des trois premiers mois de 2019. – *(AFP.)*

BOURSE

Le gouvernement norvégien donne son feu vert à l'offre d'Euronext

L'opérateur boursier paneuropéen Euronext a annoncé, lundi 13 mai, avoir obtenu l'accord du ministère norvégien des finances pour son offre concernant le rachat de la Bourse d'Oslo. Euronext est en concurrence avec le Nasdaq, mais a une longueur d'avance sur l'américain, puisqu'il contrôle déjà 53,1 % du capital de la Bourse norvégienne. – *(AFP.)*

Les offres d'emploi

Le Monde | leboncoin

Dirigeants • Finance, Administration, Juridique, R. H. • Banque, Assurance • Conseil, Audit • Marketing, Commercial, Communication Santé • Industrie & Technologies • Éducation • Carrières Internationales Carrières Publiques

RETROUVEZ TOUTES NOS OFFRES D'EMPLOI SUR
www.lemonde.fr/emploi

Vous recrutez ? M Publicité : 01 57 28 39 42 - paula.gravelot@mpublicite.fr

Envie d'exercer des fonctions de direction et de mettre votre expertise technique et scientifique au service d'une collectivité territoriale ?

AVEZ-VOUS DÉJÀ ENVISAGÉ DE DEVENIR INGÉNIEUR EN CHEF ?

Ce concours est fait pour vous !

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 31 MAI 2019 ET RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR WWW.CNFPT.FR

le CNFPT
QUAND LES TALENTS GRANDISSENT LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT

TALM

L'École supérieure d'art et de design **TALM** recrute pour son site de **Tours**

un(e) directeur(trice)

à temps complet

Retrouvez l'annonce détaillée sur le site internet :
www.esad-talm.fr

Adressez votre candidature (CV, lettre de motivation)
avant le 3 juin 2019
par mail, à l'adresse suivante :
contact-rh@talm.fr
à l'attention de Monsieur Le Président de l'École supérieure d'art et de design TALM.

Calendrier de recrutement :
- Réception des candidatures (CV, lettre de motivation) : 3 juin 2019
- Analyse des dossiers reçus et élaboration d'une short List : 1er semaine de juin
- Rédaction d'une note d'intention détaillée : À établir par les candidats présélectionnés avant le 30 juin
- Entretiens de recrutement : 1ère semaine de juillet

UNJSPF

Administrateur(trice) des prestations de retraite
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
New York
Une occasion unique de servir les personnes au service du monde.

La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies est à la recherche d'un(e) Administrateur(trice) chargé(e) d'administrer son régime à prestations définies arrivant à échéance. La Caisse commune verse des prestations dans 15 devises différentes à plus de 200,000 participants, retraités et bénéficiaires travaillant dans les 23 organisations affiliées à la Caisse et résidant dans 190 pays dans le monde.

Un diplôme universitaire dans une discipline pertinente est exigé. Les candidat(e)s doivent avoir au moins quinze (15) ans d'expérience de la direction ou de l'encadrement dans une caisse de retraite ou un système de sécurité sociale nationaux ou internationaux, ou en lien avec eux, ou une expérience professionelle comparable sont exigés.

Pour plus de renseignements sur ce poste et pour déposer votre candidature, veuillez utiliser la référence d'avis de vacance n°115400 sur careers.un.org. Les candidatures ne sont acceptées que par l'entremise de ce site Web.

Traitement annuel net : $220,062 plus les avantages sociaux. Pour en savoir plus sur le régime des traitements et autres prestations des Nations Unies, veuillez consulter le site Web de la Commission de la fonction publique internationale à l'adresse www.icsc.un.org et la page correspondante du site Web de l'ONU.

Les candidatures de femmes sont fortement encouragées. Pour de plus amples renseignements sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.unjspf.org.

Organisations membres:
EPPO FAO IAEA ICG ICCROM ICAO ICC IFAD ILO IMO IOM IPU ISA ITU ITLOS STL UN UNESCO UNIDO UNWTO WHO WIPO WMO

Le Monde
MARDI 14 MAI 2019

Prix du meilleur jeune économiste 2019

Stefanie Stantcheva, 33 ans, professeure à l'université Harvard, est la lauréate de cette 20e édition

Stefanie Stantcheva, sur le campus d'Harvard, au mois de mai. BELINDA SONCINI POUR « LE MONDE »

DOSSIER

Depuis sa création, le Prix du meilleur jeune économiste, décerné par *Le Monde* et le Cercle des économistes, vise à distinguer, non seulement l'excellence de la production académique des économistes français de moins de 41 ans, mais aussi leur contribution au débat public en matière de politique économique ou de prise de décision parmi les acteurs privés, en n'oubliant pas les autres sciences sociales.

On retrouve donc, dans l'attribution de ce prix, la mission du Cercle des économistes, qui est d'organiser et de promouvoir un débat économique ouvert et accessible à tous. Fondé en 1992, à l'initiative de Jean-Hervé Lorenzi, le Cercle réunit 36 membres, pour la plupart universitaires, qui ont exercé ou qui exercent des responsabilités privées ou publiques. Chacun de ces membres a des approches et des compétences différentes, garantissant ainsi une richesse des débats. Mais une conviction les rassemble : la nécessité d'offrir un espace de dialogue et de confrontation d'idées entre les économistes et avec la société.

Cette année, pour l'attribution du Prix du meilleur jeune économiste 2019 et des trois nominations, le jury a reçu 49 candidatures, contre 48 en 2018, 42 en 2017 et 45 en 2016. Dix-huit d'entre eux présentaient leur candidature pour la première fois. Dix candidats sont affectés à l'étranger et, donc, 39 occupent des postes de professeur ou de chercheur en France. On dénombrait seulement 13 femmes, mais la parité est scrupuleusement respectée dans le palmarès.

Les travaux des candidats donnent un aperçu des thématiques de recherche dominantes au sein de cette génération de jeunes économistes. Parmi celles des lauréats, citons : les interdépendances entre la fiscalité et les inégalités, en lien avec l'acquisition du capital humain ou l'innovation ; le rôle des syndicats et des formes institutionnelles de dialogue social et de négociation salariale dans la croissance ; l'économie politique de l'information et des médias, couplée à la question du financement de la démocratie ; enfin, les relations entre les chocs économiques ou climatiques et les guerres, les conflits pour l'appropriation des ressources naturelles, les rapports entre la médiatisation de la violence attribuée aux étrangers et la montée des populismes.

Proches des défis d'aujourd'hui

Dans les programmes de recherche des autres candidats, on retrouve les thématiques traditionnelles : les imperfections de la finance ; la question de l'accès sélectif aux biens publics (éducation, santé) ; les relations entre la démographie et la croissance ; les conséquences de l'innovation sur la croissance potentielle… Mais on découvre également des préoccupations très proches des défis d'aujourd'hui : le poids des discriminations par genre, par appartenance sociale ou religieuse dans l'accès à l'emploi et, plus généralement, la question lancinante des inégalités.

Cette année, la sous-représentation des recherches consacrées à l'économie de l'entreprise se confirme

On observe certaines tendances au renouvellement des démarches. Avec le recours à des données empiriques en très longue période permettant d'analyser les ruptures de tendances et de contextualiser les recommandations. Egalement avec l'extension des analyses vers des domaines relevant exclusivement, autrefois, de la science politique ou de la sociologie : genèse des conflits militaires, effets des perceptions de la mobilité intergénérationnelle ou des caractéristiques socio-économiques des immigrants sur le consentement à l'impôt. On relève aussi une propension croissante à situer les agents économiques au cœur de logiques de réseaux, sortes de médiation entre la micro et la macroéconomie. On peut cependant regretter une faible attention portée aux comparaisons internationales et aux innovations économiques ou sociétales qui se dessinent en Asie, en Chine…

Enfin, la sous-représentation des recherches consacrées à l'économie de l'entreprise se confirme, les économistes ayant tendance à laisser ce terrain à la discipline sœur que sont les sciences de gestion. Aujourd'hui, il faut non seulement reconsidérer les stratégies d'entreprise et les formes de la concurrence, par exemple celle qui s'opère sur les marchés multifaces ou en présence des géants du numérique ou de la banque, mais aussi reconfigurer les principes et les instruments de régulation de la concurrence, tout particulièrement en Europe. Les économistes doivent se saisir de tous ces sujets.

L'ambition du Cercle des économistes est de réduire la distance qui sépare encore la connaissance économique, le monde politique et les citoyens, notamment, du 5 au 7 juillet prochain, à l'occasion des Rencontres économiques d'Aix-en-Provence, dont la thématique, « Renouer avec la confiance ! », recouvre la question bien actuelle de savoir comment, face à d'innombrables défis, il est possible de retrouver une vision positive de l'avenir. ■

LE CERCLE DES ÉCONOMISTES

Un prix créé par « Le Monde » et le Cercle des économistes

Le Prix du meilleur jeune économiste, créé en 2000 par *Le Monde* et le Cercle des économistes, vise à valoriser les travaux d'un économiste français ou affecté en France de moins de 41 ans. Pouvaient concourir tous les économistes issus du monde universitaire, en France ou à l'étranger, dont les travaux relèvent de l'économie appliquée et qui permettent de promouvoir le débat public. Les candidats devaient adresser au Cercle des économistes, outre un CV détaillé, les cinq publications leur paraissant les plus représentatives de leur production scientifique, ainsi qu'une note de synthèse soulignant l'intérêt et l'originalité de leurs apports. Il s'agissait de distinguer non seulement l'excellence de la production académique des jeunes économistes français, mais aussi leur contribution au débat public et à l'expertise économique. Sur cette base, les membres du Cercle des économistes ont évalué les dossiers, et le jury final, présidé par André Cartapanis et associant à parité les représentants du Cercle des économistes et du journal *Le Monde,* a décerné les trois nominations et attribué le prix, remis par Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le 13 mai.

PALMARÈS

Les distinctions de 2019

Les distinctions de 2019
Prix du meilleur jeune économiste : Stefanie Stantcheva
Nommés : Thomas Breda, Julia Cagé et Mathieu Couttenier

Les lauréats de 2000 à 2018

Bruno Amable
et Agnès Bénassy-Quéré (2000)
Pierre Cahuc (2001)
Philippe Martin
et Thomas Piketty (2002)
Pierre-Cyrille Hautcœur (2003)
David Martimort (2004)
Esther Duflo
et Elyès Jouini (2005)
Thierry Mayer
et Etienne Wasmer (2006)
David Thesmar (2007)
Pierre-Olivier Gourinchas (2008)
Yann Algan
et Thomas Philippon (2009)
Emmanuel Saez (2010)
Xavier Gabaix (2011)
Hippolyte d'Albis (2012)
Emmanuel Farhi (2013)
Augustin Landier (2014)
Pascaline Dupas (2015)
Camille Landais (2016)
Antoine Bozio (2017)
Gabriel Zucman (2018)

Stefanie Stantcheva : « L'objectif de mes recherches est d'améliorer la conception des politiques fiscales »

La jeune professeure à Harvard travaille sur les effets à long terme et les changements de comportement générés par les réformes de l'impôt

ENTRETIEN

Stefanie Stantcheva, 33 ans, est professeure d'économie à l'université Harvard (Etats-Unis). Elle est également chercheuse associée au National Bureau of Economic Research, chercheuse au Center for Economic Policy Research et membre, en France, du Conseil d'analyse économique. Elle est diplômée de Cambridge, de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique, de l'Ecole d'économie de Paris, et titulaire d'un doctorat du Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Vos travaux actuels portent sur la fiscalité, un domaine de recherche pourtant déjà largement balisé. Qu'avez-vous apporté de nouveau ?

Deux angles jusqu'ici peu explorés : tout d'abord, les effets à long terme des politiques fiscales, en matière d'innovation, d'entrepreneuriat, de mobilité sociale et professionnelle – essentiellement à partir de la collecte de données historiques, par exemple sur l'innovation technique aux Etat-Unis depuis 1850 ; ensuite, une analyse des déterminants des comportements et des opinions de tout un chacun vis-à-vis de la fiscalité, à partir de données issues de questionnaires en ligne, d'enquêtes de terrain et d'expériences de laboratoire – car, dans ce domaine, il faut construire les données.

L'objectif de ces recherches est, en croisant modèles théoriques et données inédites, d'améliorer la conception des politiques fiscales. Il s'agit de tendre vers ce qui serait une « fiscalité optimale », une fiscalité qui à la fois maximise l'apport des impôts à la société – l'investissement public dans les infrastructures et les services publics, la redistribution équitable des revenus – et minimise les coûts pour les acteurs économiques, et donc l'impact des changements de comportement des individus et des entreprises : délocalisation, évasion ou exil fiscal, désincitation à innover ou à entreprendre…

Mais peut-on, à partir de modèles théoriques, déterminer ce que serait une « fiscalité optimale » en toute période et sous toute latitude ?

Non, car il y a des contraintes spécifiques à chaque pays, à chaque période. Par exemple, les attentes et les perceptions vis-à-vis de la fiscalité sont différentes dans chaque pays. C'est le rôle du politique d'agréger les préférences et de déterminer les objectifs d'équité sociale, ce ne sont pas la théorie économique et les économistes qui peuvent le faire. Notre rôle est juste de montrer quels sont les coûts et les contraintes, pas de définir l'impôt optimal.

Les économistes sont là pour étudier et prédire les effets des différentes politiques et les évolutions des comportements des agents économiques, en se basant sur des modèles et des données, parfois de façon créative. Et ensuite d'en informer la société et les politiques.

« J'ai toujours eu le goût des mathématiques, non pas comme une fin en soi, mais comme discipline de l'intuition »

Pourquoi et comment vous êtes-vous intéressée à l'économie ?

Je suis née en Bulgarie, mon père était ingénieur, et nous avons séjourné en Allemagne de l'Est jusqu'à la chute du Mur. J'ai fait l'essentiel de ma scolarité en France, mais je suis retournée régulièrement à l'Est pendant la période de transition ; je voyais, pendant l'hyperinflation de la fin des années 1990, en Bulgarie, les gens se précipiter pour dépenser tout leur salaire ; j'ai vu les inégalités incroyables entre l'ouest et l'est de l'Allemagne ; je voyais aussi les SDF dans les rues de cette ville pourtant riche qu'est Paris… Qu'est-ce qui peut expliquer tout ça ? Une fois passé mon bac scientifique, j'ai tout de suite fait le choix des sciences économiques, et je suis partie étudier à Cambridge.

Et pourquoi la fiscalité ?

Parce que l'impôt est un instrument économique extrêmement puissant. Un petit changement peut produire de grands effets, positifs comme négatifs. Et puis, j'ai fait deux grandes rencontres au MIT : Esther Duflo, qui y était mon mentor, m'a éveillée à tout ce qui était nouvelles méthodes d'enquête et aller-retour entre modèles théoriques et travail empirique sur les comportements et les préférences des acteurs ; j'aurais pu faire, avec elle, de l'économie du développement, mais j'ai croisé le chemin d'Emmanuel Saez, alors professeur visitant au MIT, qui m'a initiée aux méthodes de construction de données à partir des informations fiscales.

Professeure assistante à Harvard en 2016, à 30 ans, vous devenez professeure titulaire de cette même université deux ans après. C'est un délai très court, et d'ailleurs cohérent avec la rapidité de votre carrière et l'accumulation de diplômes d'établissements prestigieux. Avez-vous une explication ?

Non, pas vraiment… J'ai fait de mon mieux. J'ai eu la chance de rencontrer des gens qui m'ont très bien conseillée. J'ai toujours eu le goût des mathématiques, non pas comme une fin en soi, même si ça peut être très « joli » à faire, mais comme outil, comme discipline de l'intuition. Et le niveau d'enseignement des mathématiques est très bon en France, on a su me donner le goût d'en faire. Maintenant que je suis professeure à mon tour, je pense que le rôle de l'enseignant est de donner à ses étudiants le goût de travailler dans la discipline qu'il enseigne. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ANTOINE REVERCHON

LES NOMMÉS PARLENT DE LEURS TRAVAUX

« Les médias, la démocratie et le prix d'un vote »

Julia Cagé
35 ans
Assistante professeure à Sciences Po Paris

Comment en êtes-vous venue à l'économie ?

Très jeune, j'étais fascinée par la figure de l'intellectuelle engagée et j'ai intégré l'Ecole normale supérieure en lettres, philosophie et sciences sociales. L'économie m'a rapidement séduite par les questions qu'elle posait, par son aspect interdisciplinaire et son rapport direct avec le politique. C'est la raison pour laquelle je me suis intéressée à la démocratie et à l'un de ses vecteurs principaux, les médias. Ma thèse de doctorat a étudié l'effet de la concurrence entre les journaux sur la qualité de l'information. Elle a montré que la multiplication des titres, ajoutée à la concurrence de la publicité télévisée, a fragilisé la profession et, paradoxalement, homogénéisé l'information.

Est-ce cela qui vous a amenée à étudier le financement des partis politiques ?

En travaillant sur les médias, je me suis interrogée sur l'influence de certains individus fortunés, et le monde des partis me paraissait plus vertueux avec son système de plafonnement des dons et d'interdiction du financement par les entreprises. En creusant le sujet, je me suis rendu compte qu'il était très peu documenté. J'ai donc plongé dans les données publiques pour déterminer combien chacun donne en fonction de ses revenus. Au final, le don moyen, cotisation comprise, des 50 % de la population la moins aisée était de 120 euros par personne, quand dans le 0,01 % des plus riches donnait chacun 5 245 euros. Cette situation m'est apparue d'autant plus injuste que ces derniers ne paient qu'un tiers de ce montant, compte tenu de la réduction d'impôt. De facto, les préférences politiques des plus riches sont subventionnées par le reste des contribuables.

Mais y a-t-il un lien direct entre l'argent donné aux campagnes et le succès électoral ?

Ce n'est, bien sûr, pas le seul facteur, mais il est important et a été largement démontré aux Etats-Unis. Pour notre part, nous avons étudié avec Yasmine Bekkouche l'ensemble des élections législatives françaises depuis 1993 et des municipales depuis 1995. La corrélation est très forte, restait à démontrer la causalité qui permettrait de dire que, en éliminant les autres causes, un euro supplémentaire accroît les chances d'élection. Pour cela, nous nous sommes penchées sur le choc provoqué par l'interdiction des dons des entreprises aux partis, avant les élections de 1997. Un certain nombre de candidats de droite n'étaient pas préparés à ce changement brutal et ont donc manqué de moyens. Ce phénomène explique en partie la victoire de la gauche à ce scrutin. Notre recherche a chiffré le prix d'une voix supplémentaire à 32 euros. Cela a fait l'objet d'un article scientifique et a donné un chapitre à mon livre (*Le Prix de la démocratie*, Fayard, 2018).

Pourquoi passer de la recherche au livre ?

Parce que cela permet de lancer le sujet dans le débat public et de pousser des propositions. Comme celle de l'instauration de bons pour l'égalité démocratique qui permettrait à chaque citoyen d'allouer une somme, la même pour tout le monde, au parti de son choix. Je serai d'ailleurs cette semaine à Chicago pour défendre cette idée également dans le domaine du financement des médias. Comme on choisit un parti, on pourrait choisir le média que l'on souhaiterait financer. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE ESCANDE

« Délégués discriminés, dialogue social entravé »

Thomas Breda
36 ans
Economiste du travail. Chercheur au CNRS

Vous êtes nominé au Prix du meilleur jeune économiste 2019 pour l'ensemble de vos travaux. En quoi s'inscrivent-ils dans l'actualité ?

La France a engagé avec la loi El Khomri de 2016 puis les ordonnances Pénicaud de 2017 une profonde refonte du marché du travail, accordant plus de poids au dialogue social au niveau de l'entreprise, par rapport à la branche et au code du travail. Les thèmes de la négociation collective sont au cœur de mes travaux, qui traitent plus largement des inégalités sur le marché du travail, du rôle des institutions et des normes sociales : normes de genre (femmes-hommes), règles de représentation du personnel et fiscalité du travail. La représentation des salariés avait jusqu'alors été très peu étudiée par les économistes. Mes travaux sur la carrière des délégués et leur place dans les entreprises ont mis en évidence la discrimination des représentants syndicaux, rémunérés 10 % de moins que les autres salariés, et ses conséquences sur le dialogue social. On constate dans les entreprises que plus la situation est conflictuelle, plus les syndicats sont actifs, et plus la condition des représentants syndicaux est mauvaise.

Comment l'expliquez-vous ?

C'est le produit d'un cercle vicieux : les employeurs trouvent un intérêt stratégique à stigmatiser ceux qui sont le moins enclins aux compromis, ne serait-ce que parce que la négociation est coûteuse. Mais cette discrimination avérée entraîne des effets de désaffection des salariés, qui ne veulent pas se mettre en difficulté en rejoignant un syndicat. Ainsi, 35 % des salariés déclarent éviter de se syndiquer par peur des représailles. En conséquence, seuls des profils singuliers sont prêts à s'engager : des salariés très militants, ou particulièrement attachés à la défense de l'intérêt général, qui ne sont finalement pas toujours très représentatifs des autres salariés. Mes travaux établissent ainsi qu'avant de vouloir donner plus de poids à la négociation d'entreprise, il faut d'abord renforcer la valeur et la légitimité des représentants auprès des employeurs et des autres salariés. Ce n'est pas vraiment ce qu'a fait la refonte El Khomri-Pénicaud.

Comment avez-vous été amené à vous intéresser aux inégalités ?

Les travaux économiques portent soit sur l'efficacité soit sur les inégalités. Le monde évolue vers davantage d'inégalités. Lorsque, après des études de mathématiques à l'Ecole normale supérieure, j'ai décidé de faire de l'économie, c'était pour être dans le concret, au plus près des gens, pour essayer de réaliser quelque chose d'utile, par un travail qui soit racontable. L'évaluation de la réforme de 2008 que nous avons effectuée avec Philippe Askenazy en est un bon exemple. En remplaçant la désignation du délégué syndical par un seuil minimum de 10 % des voix pour pouvoir représenter les salariés, cette réforme a introduit une vraie démocratie électorale dans l'entreprise, qui a très fortement renforcé la légitimité des délégués auprès des employeurs. C'est ce qu'a mis au jour notre évaluation de la réforme. Du côté des salariés, cette même recherche a aussi établi un regain de confiance et de satisfaction envers les syndicats et mesuré une forte hausse du taux de syndicalisation dans les entreprises observées. L'enjeu est important dans un des pays les plus mal classés au monde pour sa coopération entre salariés et employeurs. De telles évaluations d'impact chiffrées auraient sans doute été très utiles avant les réformes El Khomri et Pénicaud. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE RODIER

« Les causes des guerres civiles africaines »

Mathieu Couttenier
35 ans
Chercheur à l'Ecole normale supérieure

Vos travaux portent sur les déterminants économiques des violences politiques et des guerres civiles contemporaines, un sujet peu traité par les économistes. Quels sont vos résultats principaux ?

Nous avons croisé les données extrêmement précises de géolocalisation des conflits armés en Afrique entre 1997 et 2010 avec la géolocalisation des exploitations minières et avec la variation sur la même période des prix mondiaux des ressources minières d'une part, des produits et intrants agricoles d'autre part. Nous avons pu démontrer que le doublement des prix des minerais intervenu sur la période explique un accroissement de 25 % de la violence armée dans les régions concernées.

De même, la baisse des prix agricoles de certains produits d'exportation, le café par exemple, cause un choc de revenus qui facilite le ralliement des populations touchées aux groupes armés qui offrent des revenus supérieurs, d'ailleurs souvent tirés… des ressources minières. Enfin, dans des régions où l'essentiel du revenu local provient de l'agriculture, les événements climatiques et l'évolution de la productivité agricole, due autant à la fertilité naturelle qu'aux prix des intrants (engrais, pesticides…), sont aussi un facteur déterminant du niveau de violence politique. Limiter la volatilité de prix internationaux des minerais ou des produits agricoles semble donc être un moyen de limiter la violence politique. Nous avons ainsi pu montrer que le niveau de responsabilité sociale et éthique des entreprises minières internationales qui acceptaient de se soumettre à plus de transparence et de coopération avec les ONG était corrélé avec des niveaux de conflits légèrement inférieurs.

Mais les causes des conflits ne sont-elles pas un objet de recherche en sciences politiques plutôt qu'en économie ?

Certes, mais en utilisant l'économétrie pour analyser l'évolution des prix sous l'angle des chocs qui impactent les revenus des populations locales et des groupes armés, on dispose d'une mesure précise des déterminants des conflits. Plus jeune, passionné par l'actualité internationale, je dévorais les journaux ; j'étais très bon en histoire-géographie et, disons, moins bon en maths.

Admis à l'ENS Cachan, j'ai fait un master à Paris-I et à l'Ecole d'économie de Paris ; j'y ai rencontré Thierry Mayer, qui a été mon directeur de thèse, et Farid Toubal, qui m'ont convaincu que les mathématiques font de l'économie un outil de recherche intellectuelle particulièrement rigoureux. Mais il est vrai que j'ai plus d'appétence pour la collecte et le traitement des données, afin de distinguer les causalités des corrélations, que pour la construction ou l'application de modèles théoriques. Et mes meilleures notes de master n'étaient pas en mathématiques… Comme quoi on peut faire de l'économie sans être forcément un crack en maths !

Vous avez aussi travaillé sur d'autres sujets, toujours liés à la violence cependant…

Dans une autre étude, réalisée en Suisse, nous avons pu montrer que, parmi la population des demandeurs d'asile, ceux qui avaient vécu directement des conflits armés avaient des comportements plus violents que leurs compatriotes qui y avaient échappé, mais aussi que ce différentiel disparaissait dans les cantons qui mènent une politique volontariste d'insertion des demandeurs d'asile dans l'emploi. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR A. R.

Le Monde
MARDI 14 MAI 2019

L'équipe de France du relais 4 × 200 m de 1938 : Alfred Nakache, René Cavalero, Roland Pallard et Christian Talli. KEYSTONE-FRANCE/GAMMA-KEYSTONE VIA GETTY IMAGES

Alfred Nakache, une vie à contre-courant

Trente-cinq ans après sa mort, ce nageur français au parcours singulier doit faire son entrée, le week-end du 17 au 19 mai, au panthéon de sa discipline, le prestigieux International Swimming Hall of Fame de Fort Lauderdale, en Floride

Enfant, il a mis du temps à se jeter à l'eau. A Constantine, la ville des « ponts suspendus », elle était pourtant partout. Il lui suffisait de baisser le regard pour admirer les gorges du Rummel, l'endroit rêvé pour rafraîchir les lourds étés kabyles et occuper les gamins. La nature a donné à ce coin d'Algérie tant de rivières et de bassins naturels, tel celui de Sidi M'cid, que la famille Nakache – onze enfants et leurs parents – a passé des journées entières, dans les années 1920, à partager des bonheurs simples et aquatiques. On nage, on joue, on sèche au soleil. Mais le petit Alfred, lui, se contente de regarder, mi-voyeur, mi-craintif. *« J'avais une frousse épouvantable de l'eau »*, avouera-t-il en 1938, oubliant de préciser qu'il a d'abord appris à nager avec… ses yeux.

Au sec, il observe les allers-retours des nageurs tout en mémorisant le « mode d'emploi ». Son père, David, directeur du mont-de-piété de la ville, ne voit d'abord dans son attitude que pétoche et mélancolie. *« Un jour, exaspéré, il l'a jeté à l'eau, prêt à le recueillir*, se souvient William, le benjamin de la fratrie. *Et à sa grande surprise, Alfred s'est mis à refaire les mouvements des nageurs ! »* Alfred Nakache, né le 18 novembre 1915, n'a que 10 ans. Il ne le sait pas encore, mais l'eau va servir de fil d'Ariane à son existence. En crawl ou en papillon, il nagera pour vivre, battre des records, résister, oublier, se reconstruire. Laisser une trace, aussi. Plus de trente-cinq ans après sa mort, ce champion français au parcours hors du commun intégrera, le week-end du 17 au 19 mai, le panthéon international de son sport, l'International Swimming Hall of Fame de Fort Lauderdale, en Floride.

Avec sa vue sur l'Atlantique, l'endroit lui aurait plu. Il serait heureux d'y figurer aux côtés du légendaire Johnny Weissmuller (Tarzan à l'écran) ou de ses amis Alex Jany et Jean Boiteux, mais se serait sans doute fait porter pâle pour le discours. *« Il n'aimait pas les grandes civilités*, assure William. *Il préférait apprendre à nager aux enfants. »* Une vocation : Alfred a été professeur d'éducation physique toute sa vie, à l'exception de la période où Vichy avait banni les juifs de la fonction publique. A Toulouse, des générations de gamins ont appris à nager avec lui. En 1997, quand sa nièce Yvette Benayoun-Nakache s'est présentée pour le Parti socialiste aux élections législatives en Haute-Garonne, bien des électeurs lui ont confié avoir été initiés à la brasse par son oncle. *« J'en ai gagné des voix grâce à lui ! »*, sourit l'ex-députée.

Vingt-deux ans plus tard, c'est elle qui veille sur les archives familiales. *« Regardez comme il est beau »*, dit-elle en désignant un exemplaire de l'hebdomadaire *Match l'intran* daté de 1938. Nakache tire la langue à la sortie de l'eau. Les épaules sont larges et musculeuses, le sourire méditerranéen et effronté invite à la complicité. A l'époque, il est LE champion, celui qui moissonne les titres (cinq lors des championnats de France cette année-là). Il faut dire que l'enfant de Constantine – qui a rejoint Paris et le Racing Club de France dès 1933 – a vite progressé. Dans l'eau, c'est désormais un bagarreur, *« un nageur athlète, alors qu'à l'époque le modèle était au nageur poisson, davantage en glisse »*, analyse le journaliste spécialisé Eric Lahmy, à l'origine de son intronisation au Hall of Fame.

« IL N'AIMAIT PAS LES GRANDES CIVILITÉS. IL PRÉFÉRAIT APPRENDRE À NAGER AUX ENFANTS »

WILLIAM NAKACHE
frère d'Alfred Nakache

DES LONGUEURS À AUSCHWITZ

En 1936, pour les Jeux de Berlin, Alfred est encore un peu tendre. Malade, il renonce au 100 m nage libre. Peu importe, sa revanche est déjà programmée à Tokyo en 1940, pense-t-il, sans se douter que ces Jeux n'auront jamais lieu. Sur sa lancée, il relève avec succès le défi amical de Jacques Cartonnet sur 100 et 200 m brasse. Mais le champion déchu digère mal la défaite. Drôle d'oiseau que ce Cartonnet, décrit par Eric Lahmy comme un *« beau gosse dilettante à la relation ambiguë avec sa mère »*. Plus tard, il sera le suspect tout trouvé des malheurs d'Alfred…

Ceux-ci débutent dès mai 1940 avec l'avancée allemande sur le territoire national. Quand il est démobilisé de l'armée de l'air, le 22 juin 1940, Alfred Nakache a perdu son frère Roger, tombé au combat. Le 7 octobre, Vichy abroge le décret Crémieux, qui attribuait la citoyenneté française aux « Israélites d'Algérie ». En janvier 1941, Alfred s'installe avec sa femme Paule (nageuse, Constantinoise et professeure de sport, comme lui) à Toulouse, dans la zone libre, et intègre les Dauphins du TOEC, le meilleur club du pays, où l'entraîneur Alban Minville le convainc d'exploiter son potentiel sur la brasse papillon. A l'époque, le papillon n'est pas encore une nage à part entière mais un schisme initié par l'Allemand Erich Rademacher, en 1926. Succession de bonds hors de l'eau, il exige puissance et ténacité. Nakache a le profil requis : il perfectionne sa technique et bat même le record du monde du 200 m brasse, le 7 juillet 1941, à Marseille.

Le Constantinois a beau ne plus être français, la patrie reconnaissante voit dans ce champion populaire, omniprésent en « une » des journaux et des revues, un motif d'orgueil. Lui ne dit rien et sourit, tout à la joie de ses records et de la naissance de sa fille Annie, en 1941. Mais la presse collaborationniste est à l'affût et commence à le cibler. *« Si vous êtes juif, retirez-vous du sport français ou alors vous pourriez bien en sentir les répercussions »,* menace le journaliste René Petit en 1942 dans le journal pétainiste *Pays libre*. Le 22 novembre de la même année, les Allemands entrent à Toulouse. Alfred ne se cache pas : il s'occupe avec son épouse d'une salle de gymnastique.

Après la guerre, Albert Cohen, un des leaders du mouvement de résistance l'Armée juive à Toulouse, révélera que le célèbre nageur avait aidé à assurer la préparation physique des jeunes recrues de l'organisation. Est-ce la raison de son arrestation, avec Paule, à leur domicile, le 20 décembre 1943, par la Gestapo ? Difficile à savoir. Le clan Nakache défend pour sa part une autre thèse : Alfred aurait été dénoncé par Cartonnet, qui s'exhibait alors avec sa chemise noire de milicien. Mais Eric Lahmy ne croit pas à la culpabilité de l'ancien rival, mort en exil en Italie en 1967 : *« Il a fait des choses dégueulasses mais il n'avait aucune audience auprès des Allemands. »*

« Judenrampe », la « rampe des juifs ». C'est le nom donné par les nazis au quai de gare à Auschwitz, où Alfred et Paule, avec la petite Annie dans les bras, se retrouvent le 23 janvier 1944. Un SS indique *« recht »* (« droite ») à la jeune femme et Alfred la voit partir avec l'enfant vers un camion. *« A son arrivée, ses compagnons de stalag avaient décidé de ne pas lui dire le sort qui leur avait été réservé. Ils savaient très bien qu'elles avaient été gazées »*, soupire William Nakache. Pour Noah Klieger, jeune codétenu pour lequel le champion se prend d'affection dans le camp, *« il faut une chaîne de miracles pour survivre à Auschwitz »*.

Le premier survient dès la « Judenrampe », quand un officier nazi reconnaît le champion et l'affecte à l'infirmerie. Cette décision lui permet d'échapper aux travaux forcés et d'obtenir plus de nourriture. Au sein de l'infirmerie, un petit réseau de résistance s'organise. Alfred détourne du pain et de la marmelade pour en distribuer aux malades. Jamais il ne s'en vantera. Jamais il ne parlera d'Auschwitz, ou alors au détour d'une anecdote, à en croire William. *« Un jour, il me demande de lui passer mes chaussures pour les cirer. Je lui dis qu'elles sont propres. Il insiste et quand je finis par les lui donner, il me lâche : "Si tu savais le nombre de bottes que j'ai pu cirer là-bas…" Je n'ai pas eu le culot de lui faire raconter. Ça aurait déclenché une telle tristesse… »*

Alfred Nakache n'a jamais raconté non plus l'épisode qui allait fixer sa légende. C'est son « protégé » Noah Klieger, devenu journaliste en Israël, qui s'en chargea bien plus tard. A Auschwitz, Nakache sait que l'adolescent a des qualités de nageur. Un dimanche de juillet, il l'embarque avec lui. *« Nous avons enlevé nos pyjamas et fait des longueurs dans le bassin à incendie,* racontera Klieger. *Quand un SS ou un kapo s'approchait, les copains nous avertissaient, on sortait très vite de l'eau et on enfilait nos pyjamas. »* Même à Auschwitz, Nakache veut prouver que les juifs sont encore des hommes et que les hommes nagent ; quelques longueurs dans une eau saumâtre, quelques battements de papillon. Un jour, il nagera aussi avec l'autorisation macabre des nazis. L'un d'eux lance un poignard qu'il doit récupérer au fond de l'eau juste avec les dents.

RENAISSANCE EN CHAMPION

Le 18 janvier 1945, les Allemands évacuent Auschwitz devant la progression des Soviétiques. Ils sont entre 20 000 et 30 000 à marcher par – 10 °C. Alfred survivra à cette marche puis à une période de détention à Buchenwald. A Toulouse, pourtant, on le croit mort. En hommage, le conseil municipal donne même son nom au bassin d'hiver de la piscine de l'île du Ramier. Mais le 28 avril 1945, la presse annonce l'incroyable nouvelle : Nakache est vivant ! Amaigri de 40 kg, il se remet d'un abcès à l'oreille droite dans un hôpital parisien. *« Laissez-moi reprendre contact avec le monde vivant, après quoi j'essaierai de renager »,* souffle-t-il aux reporters venus à son chevet.

Alors âgée de 13 ans, Ginette Sendral-Jany, future championne de France de natation, n'a jamais oublié les retrouvailles, quelques jours plus tard, à Toulouse. *« Il avait la tête enveloppée de rubans et il a été très ému quand il a vu sa plaque,* se souvient-elle. *Plus que sa mort en face, il voyait l'affection de la ville et de ses amis pour lui. »* Très vite, il replonge. Mais si le corps se remplume, l'esprit, lui, demeure prisonnier des camps. Quand il n'est pas dans l'eau, il regarde les trains arriver à la gare Matabiau. Celui de Paule et Annie ne viendra jamais. Un jour de 1946, on lui tend un papier blanc et la funeste confirmation.

C'est en champion que le jeune veuf finit par renaître. Associé à Alex Jany et à Georges Vallerey, il bat le record du monde du 3 × 100 m 3 nages le 8 août 1946 et participe même aux JO de Londres en 1948. Côté cœur, il s'éprend de Marie, une jeune fille originaire de Sète. Histoire de l'impressionner, il traverse la Garonne à la nage pour aller l'embrasser sur l'autre rive ! Si le couple n'a pas d'enfants, ils sont partout dans la vie de l'ancien déporté. Il y a ses élèves, bien sûr, mais aussi ses neveux et nièces, auxquels il distribue ses médailles lors des réunions de famille. *« Alfred ne voulait jamais mettre sa kipa*, témoigne Yvette Benayoun-Nakache. *Il s'engueulait avec mon père, qui était plus religieux. Alfred lui lançait : "Il était où, ton Dieu, pendant la guerre ?" »*

A la retraite, il s'installe à Cerbère, un petit port des Pyrénées-Orientales. Son ami Louis Séverin le résume ainsi : *« Il avait le rire d'Henri Salvador et marchait comme Charlie Chaplin. »* Jusqu'à sa mort, le 4 août 1983, il n'a cessé de nager, un kilomètre par jour. Depuis, il repose au cimetière de Sète. *« Tous les 4 août, on allait sur sa tombe avec ma mère,* raconte sa nièce. *Elle qui l'adorait pourtant finissait toujours par me demander : "On a fini la prière ? On peut aller sur celle de Brassens ?" »* S'il l'avait entendue, Alfred aurait sans doute lâché un rire tonitruant. Quand son frère William pense à lui, il dit le *« voir encore rire et imiter* Le Lac des cygnes*, pour les enfants, dans l'eau »*. Toujours dans l'eau… ■

ALEXANDRE PEDRO

Ibsen face à la pollution du corps social

Jean-François Sivadier signe une mise en scène réussie d'« Un ennemi du peuple » au Théâtre de l'Odéon, à Paris

Nicolas Bouchaud (le docteur Stockmann) et Agnès Sourdillon (Katrine, son épouse). PASCAL GELY/HANSLUCAS

THÉÂTRE

C'est la pièce qu'il fallait monter en ce moment : *Un ennemi du peuple* a pourtant été écrite en 1882, par le Norvégien Henrik Ibsen. Mais elle renvoie à notre actualité à chaque seconde, dans la mise en scène fort réussie qu'en livrent Jean-François Sivadier et sa troupe, Nicolas Bouchaud en tête, au Théâtre de l'Odéon, à Paris. Dégâts écologiques, horreur économique, manipulation politique, piège démocratique, fin du courage, dérive vers des formes de populisme ou de délire paranoïaque : tout y est.

Quand il a écrit *Un ennemi du peuple*, Ibsen était *« l'homme le plus en colère d'Europe »*, selon son contemporain suédois August Strindberg. Avec sa pièce précédente, *Les Revenants*, il s'était fait traîner dans la boue dans son pays, qui n'avait pas supporté sa manière d'enlever au scalpel le masque de la morale bourgeoise et protestante pour révéler les turpitudes d'une famille et d'une société.

Dans *Un ennemi du peuple*, il va s'attaquer à d'autres eaux saumâtres et mettre beaucoup de lui-même dans le héros de la pièce, le docteur Stockmann. Mais à sa manière : sans concession, sans complaisance. Tout commence pourtant dans une ambiance joyeuse, dans le superbe décor que signent Sivadier et son scénographe Christian Tirole. Dans la maison du docteur Stockmann, on se réjouit de la prospérité que le nouvel établissement de bains, créé par le médecin et son frère, préfet et bailli de la ville, va apporter à la famille, et à la bourgade tout entière.

Un combat titanesque

L'euphorie sera de courte durée. Le docteur Stockmann découvre que les eaux thermales sont empoisonnées par une bactérie. Il a la naïveté de penser que cette découverte est une chance, qui permettra de mener les travaux nécessaires et d'éviter une catastrophe sanitaire. Naïveté, oui : car pour son frère, le préfet Stockmann, il est hors de question de laisser diffuser cette nouvelle qui ruinerait la richesse et la renommée de la ville.

A partir de là, Ibsen met en place, avec une efficacité redoutable, le combat titanesque entre les deux frères et le piège qui va se refermer sur le docteur Stockmann, qui, aujourd'hui, ferait figure de lanceur d'alerte. La pollution, pour Ibsen, n'est pas seulement celle de l'environnement, mais celle de toute une société où chacun défend ses intérêts à courte vue. Pour se défendre, le docteur Stockmann va faire appel au rédacteur en chef du journal local, *Le Messager du peuple*, à son imprimeur, qui se trouve être aussi président d'une association de citoyens, et à la population dans son ensemble.

Tous vont se retourner contre lui, dans cette pièce où Ibsen analyse de manière remarquable les mécanismes de la manipulation de l'opinion publique. Il faut dire que le docteur y met du sien, ce qui rend la pièce d'autant plus complexe et intéressante : loin d'être un pur héros, Stockmann est aussi un homme égocentrique, colérique et, surtout, dénué de tout sens politique. Pris dans le filet qui se resserre autour de lui, rendu fou par le cynisme des dirigeants et la lâcheté de ce qu'il appelle la *« majorité compacte »*, il finit par tenir des propos inacceptables, en appelant à l'extermination du peuple.

De cette pièce-uppercut, Sivadier et sa bande ne font pourtant pas un spectacle austère et plombé. Ce n'est pas leur style, pas la manière de leur théâtre pêchu, populaire et ludique, qui s'offre toujours comme une fête sur le plan scénique. La farce macabre, pour n'être pas gaie, n'est pas triste. Comme le dit le metteur en scène, *« le sujet est trop grave pour en faire une tragédie »*. On retrouve donc le sens du plateau de Sivadier, dans ce vaste décor non illustratif où la présence et le symbole de l'eau, pure ou souillée, se déclinent sous de multiples formes, notamment à travers de grands panneaux de plastique transparents, magnifiquement éclairés par les lumières de Philippe Berthomé.

Pour n'être pas mise en scène de manière réaliste et psychologique, la pièce n'en est pas moins là et bien là, et on n'en perd pas une miette, dans la traduction claire et limpide signée par Eloi Recoing. Et c'est dû bien sûr aux acteurs, qui, dans le théâtre de Sivadier, occupent la première place et sont formidables. A commencer évidemment par Nicolas Bouchaud, alter ego du metteur en scène depuis plus de vingt ans, dans le rôle du docteur Stockmann.

Il faut le voir, avec sa canadienne et son sac à dos, plus vrai que vrai en homme de gauche idéaliste et déconnecté de la réalité. En une sorte de « running gag », il est tout au long de la pièce incapable de se souvenir du nom de sa bonne, et c'est bien entendu sa femme, Katrine, qui fait tourner sa maisonnée.

Face à lui, Vincent Guédon est remarquable dans le rôle du frère, le préfet Stockmann – un homme capable d'affirmer sans rire que *« le fardeau de la pauvreté, de manière réjouissante, pèse de moins en moins sur les classes possédantes »*. Il le joue sans manichéisme aucun, dans toute l'opacité, le mystère de son cynisme inébranlable. Une forme d'innocence, de bonne conscience, qui serait le revers de celles de son frère.

On est plus qu'heureux(se) de retrouver Agnès Sourdillon, comédienne rare ces derniers temps, merveilleuse dans le rôle de Katrine, la femme du docteur Stockmann : elle est, dans la pièce, le seul personnage à réunir intelligence politique, sens du bien commun et lien avec le réel. Mais elle est une femme. Dans la société de la fin du XIXe siècle, elle ne peut rien faire.

A leurs côtés, Stephen Butel, dans le rôle d'Aslaksen, l'imprimeur couard, Jeanne Lepers, dans celui de Petra, la fille de Stockmann, aussi idéaliste et décalée que lui, sont tout aussi excellents, de même que Cyril Bothorel, Sharif Andoura et Cyprien Colombo.

L'eau, élément mythologique

Intelligence de fond, plaisir de la forme : cet *Ennemi du peuple* marche bien sur ses deux jambes, la bande de Sivadier n'abusant pas des improvisations parfois un peu intempestives qui émaillaient certains de leurs spectacles précédents. Point n'est besoin ici de forcer pour que la pièce renvoie des échos directs à la confusion idéologique actuelle, aux populismes divers et variés, aux vrais-faux débats entre démagogues de tout poil, aux attaques contre les lanceurs d'alerte, du Mediator à Monsanto, et au sentiment général de malaise démocratique.

Et puis il y a l'eau. Elle sauve, elle tue et elle donne sa poésie au spectacle. L'eau qui se transforme en bombe, au sens strict du terme, quand Stockmann et sa famille deviennent des parias. L'eau d'une société obsédée par le bien-être, qui croit qu'elle va trouver son bonheur au « spa », comme on dit aujourd'hui. L'eau qui lave, qui noie ou qui emporte vers d'autres rivages. Elle est au cœur de la pièce, comme élément mythologique, ce qu'a fort bien joué Jean-François Sivadier. Il avait du flair, le vieil Ibsen, l'homme que la colère rendait non pas aveugle, mais lucide. A la fin, le docteur Stockmann livre sa morale énigmatique : *« L'homme le plus fort au monde, c'est l'homme le plus seul. »* A chacun de s'en débrouiller. ■

FABIENNE DARGE

« Le sujet est trop grave pour en faire une tragédie »
JEAN-FRANÇOIS SIVADIER
metteur en scène

Un ennemi du peuple, *d'Henrik Ibsen. Traduit du norvégien par Eloi Recoing (Actes Sud, 128 pages, 15 euros). Mise en scène : Jean-François Sivadier. Théâtre de l'Odéon, Paris 6e. Du mardi au samedi à 20 heures, dimanche à 15 heures, jusqu'au 15 juin. De 6 à 40 €. Durée : 2 h 35.*

Théâtre et verdure

Ibsen fait figure de précurseur, en faisant entrer la préoccupation écologique dans l'histoire du théâtre en 1882, avec *Un ennemi du peuple*, et son intrigue tournant autour des eaux contaminées par les activités des tanneurs. Anton Tchekhov le suivra de près, en 1897, avec *Oncle Vania*, qui met en scène un personnage d'écologiste avant l'heure, le docteur Astrov, qui replante des forêts et observe – déjà – la disparition de nombre d'espèces animales sous les assauts de la modernité. Le thème est également très présent dans la création contemporaine. En 2015, l'auteur et metteur en scène David Lescot s'intéressait au dérèglement climatique, avec sa pièce *Les Glaciers grondants*. En 2018, la Belge Anne-Cécile Vandalem plongeait, avec *Arctique,* dans les eaux glacées du Groenland comme symbole de la prédation économique, tandis que Bruno Meyssat, dans *20 mSv*, partait sur les traces de la catastrophe de Fukushima. D'autres suivront : l'écologie est devenue un thème majeur, au théâtre comme ailleurs.

Le Monde
MARDI 14 MAI 2019

Le Kunsten déplace ses lignes à Molenbeek

Le festival bruxellois de création contemporaine fait voyager sur l'île de Nauru et en Thaïlande

THÉÂTRE

BRUXELLES - *envoyée spéciale*

Direction Molenbeek : c'est là que se trouve cette année le cœur battant du Kunstenfestivaldesarts de Bruxelles. Le Kunsten, comme on l'appelle, a quitté le centre de la capitale belge pour installer ses bureaux et sa billetterie au Recyclart, dans les bâtiments d'une ancienne imprimerie qu'il partage avec des associations, dans la zone du Canal, un quartier en pleine mutation. Il a également changé de direction. Après l'avoir brillamment dirigé pendant douze ans, Christophe Slagmuylder, qui a été nommé à la tête du festival de Vienne, en Autriche, a cédé la main à une équipe jeune et collégiale. Les quatre nationalités que réunit le trio formé par la Belge Sophie Alexandre, l'Italo-Mexicain Daniel Blanga Gubbay et le Belgo-Algérien Dries Douibi témoignent de l'évolution de la population de Bruxelles, centrale dans le projet qu'ils entendent mener.

« A sa création, il y a vingt-cinq ans, le Kunsten s'était donné pour objectif de faire se croiser les publics wallons et flamands, explique Sophie Alexandre. *C'est fait, mais il y a aujourd'hui de nouvelles communautés, extra-européennes ou européennes, dont certaines ont des centres culturels. Ce sont avec elles que nous voulons travailler. »* Le festival entend ainsi déplacer ses lignes. Avec un mot d'ordre : « conversation ». C'est sous ce signe que la nouvelle direction place l'édition 2019 du Kunsten, où il y a autant d'artistes femmes que d'artistes hommes, et où l'écriture inclusive fait son apparition dans les programmes distribués aux spectateurs.

Ces derniers ont eu l'occasion de voyager loin de l'Europe, au cours du premier week-end du festival, qui a commencé le 10 mai et s'achèvera le 1er juin : sur l'île de Nauru, avec *Pleasant Island*, et en Thaïlande, avec *This Song Father Used to Sing (Three Days in May)*. Le chemin de Nauru passe par le Brésil : dans son précédent et premier spectacle, cosigné avec Silke Huysmans, Hannes Dereere s'était intéressé à une région du Brésil dans laquelle il a grandi, et qu'il a vue dévastée par l'exploitation minière. L'été 2018, les deux jeunes Belges – elle a 30 ans, et lui 28 – sont allés à Nauru, qui fut l'Etat le plus riche du monde grâce à l'extraction du phosphate et survit aujourd'hui, isolé dans le Pacifique, ruiné, dévasté.

> **« Il y a de nouvelles communautés. Ce sont avec elles que nous voulons travailler »**
> SOPHIE ALEXANDRE
> codirectrice du Kunsten

Le silence de l'absence

Cette île, ils n'ont pas pu la filmer, sauf en cachette, avec leurs smartphones. Même chose pour les habitants, dont il aurait été trop dangereux de montrer les visages : l'information est muselée à Nauru, où Silke Huysmans et Hannes Dereere ont recueilli des témoignages qui rendent compte du désastre et de la complexité de la situation, tant pour la question minière que pour celle des réfugiés, relégués sur l'île au nom d'un accord conclu entre l'Australie et le gouvernement de Nauru, qui en tire des subsides. Pointer la chaîne de l'exploitation n'est pas le moindre mérite de *Pleasant Island*, qui ne juge pas mais prend acte, et s'achève en dédiant le spectacle à *« tous les oubliés de la terre »*.

Avant, on assiste pendant une heure à une forme inédite : Silke Huysmans et Hannes Dereere sont sur scène avec leurs smartphones, sur lesquels ils ne cessent de pianoter pour envoyer des images ou des documents qui apparaissent en grand sur deux écrans reproduisant ceux des smartphones. Ce pourrait être une coquetterie, si l'adéquation n'était aussi juste entre ce que les deux jeunes gens ont vécu à Nauru et ce qu'ils continuent à vivre à Bruxelles, où les échanges avec leurs amis de l'île sont quotidiens. Dans le son des touches pianotées, on entend la distance entre deux continents, et, entre les mots, le silence de l'absence dans un monde connecté.

Le silence règne aussi entre les mots d'un autre jeune artiste que le Kunsten permet de découvrir avec *This Song Father Used to Sing (Three Days in May)* : Wichaya Artamat (34 ans). Ce Thaïlandais écrit et met en scène d'une façon qui rappelle celle du Japonais Oriza Hirata : en laissant le texte respirer et les pensées rêver – ici, dans les conversations d'un frère et d'une sœur que l'on voit se retrouver trois fois, à différentes années d'écart, pour prendre des nouvelles l'un de l'autre. Entre eux, il y a le père aimé, mort, et toutes ces choses futiles ou cocasses qui les lient à travers le temps. C'est juste, tendre et doux. ■

BRIGITTE SALINO

Kunstenfestivaldesarts, au Recyclart, à Bruxelles. Jusqu'au 1er juin. Kfda.be.
***This Song Father Used to Sing (Three Days in May)** est présenté jusqu'au 16 mai.*
***Pleasant Island**, de Silke Huysmans et Hannes Dereere, sera à l'affiche des Latitudes contemporaines, à Lille, le 27 juin.*

Un événement Groupe Le Monde
Courrier international
Courrier expat

Les pics de transe de David Wampach

Sa « BEREZINA » ouvre les Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis

DANSE

Lever la jambe en cadence, se vautrer dans un bain de mousse à raser, jouer la blonde et sanguinolente Carrie saisie par l'horreur, se transformer en pinceau vivant dégoulinant de peinture… Depuis 2005 et sa première pièce, un trio gymnique intitulé *BASCULE*, dont les maillots rouge et vert peints sur la peau fondaient à vue, le chorégraphe David Wampach, 41 ans, a débridé son moteur pour atteindre des pics de transe. *« J'aime me mettre en danger, mais j'avais sans doute besoin d'être protégé par un cadre à mes débuts »*, glisse-t-il, rêveur.

La barrière a explosé et l'orgie libératrice a fait surgir un performeur sauvage. Régulièrement soutenu par les Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis, il y ouvre, le 17 mai, la manifestation avec *BEREZINA*, pour six interprètes. Et le voilà dans un bistro parisien en gros pull de laine devant un jus d'ananas. Doux, souriant, aux antipodes du danseur sidérant que l'on connaît. Discutant de tout (Paris, Notre-Dame…), donnant de ses nouvelles (son strabisme a totalement disparu), semant ici et là quelques mots de patois ardéchois qu'il a intégré depuis deux ans qu'il vit dans les Cévennes, David Wampach se révèle toujours déroutant.

Tout coulisse l'air de rien dans la conversation. Confidences et infos sur ses influences. *BEREZINA* prolonge *ENDO* (2017), duo avec Tamar Shelef, complice depuis treize ans, et inspiré par Francis Bacon et les performances extrêmes du groupe japonais Gutai. *« Lors de la création d'ENDO, j'avais envie de faire un point sur mon parcours*, explique-t-il. *Mais les expressions comme repartir de zéro ou refaire sa vie me semblent dénuées de sens. Je me suis tourné vers Bacon et l'endotisme, qui pousse à prendre son sujet à bras-le-corps plutôt qu'à espérer le renouveler. Je me suis dit qu'il fallait creuser encore plus ce qui est le mien, le corps et sa transformation, la transe, même si le mot est galvaudé aujourd'hui. »*

Si le terme croule en effet sous les incarnations plus ou moins secouées, il prend chez David Wampach une acuité rarement atteinte sur les plateaux de danse contemporaine. *« Je suis prêt à tout et je ne fais pas de compromis »*, souligne celui qui enseigne également dans ses ateliers l'hyperventilation et la « secousse ». *« Cela permet de modifier quelque chose dans le corps, de muter et de se surprendre*, ajoute-t-il. *La transe est aussi une célébration de nos différences. »*

Médecine et rituels chamaniques

Il pose sur la table, comme il le fait au départ de chaque spectacle avec ses interprètes, un vrac de sources d'inspiration : l'art performatif sous tension d'Ana Mendieta et Paul McCarthy, mais aussi des réalisateurs, le Russe Andreï Tarkovski et le Japonais Shuji Terayama. Il évoque les rituels chamaniques en Ardèche, les fêtes de mariage dans la famille de sa mère, algérienne… *« Enfant, j'ai vu régulièrement le corps de ma mère épileptique tomber*, dit-il soudain. *C'est la première fois que j'en parle de façon directe. J'ai assisté à une dizaine de crises. C'est sans doute pour cela que j'ai entamé des études médicales. »*

Il a 18 ans, reste un an sur les bancs de la fac de médecine de Montpellier tout en suivant des cours de théâtre. Celui qui refoulait son désir de danse depuis l'adolescence tombe sous le choc, en 1999, de *Liqueurs de chair*, d'Angelin Preljocaj. Il intègre la formation Exerce, à Montpellier, puis l'école P.A.R.T.S., à Bruxelles. Il fonde l'association Achles en 2004. Il affirme vite ses motifs de prédilection : le nu, les matières (peintures et maquillages), les arts plastiques, l'histoire de la danse, que l'on retrouve dans *BEREZINA* et son piège de miroirs.

David Wampach n'est pas sur scène pour ce spectacle. Cela ne l'a pas empêché, pendant les trois semaines avant la création, de ne dormir que quatre heures, de maigrir de 10 kg et d'avoir mal au ventre : *« C'est mon point faible, hypersensible, très nerveux. Sans doute parce que je cherche quelque chose de viscéral. »* ■

ROSITA BOISSEAU

***BEREZINA**, de David Wampach. Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis, les 17 et 18 mai, au Nouveau Théâtre de Montreuil. De 14 à 20 euros.*

Jean-Claude Brisseau, cinéaste de la transgression

Le réalisateur de « Noce Blanche », condamné pour harcèlement sexuel en 2005, est mort samedi

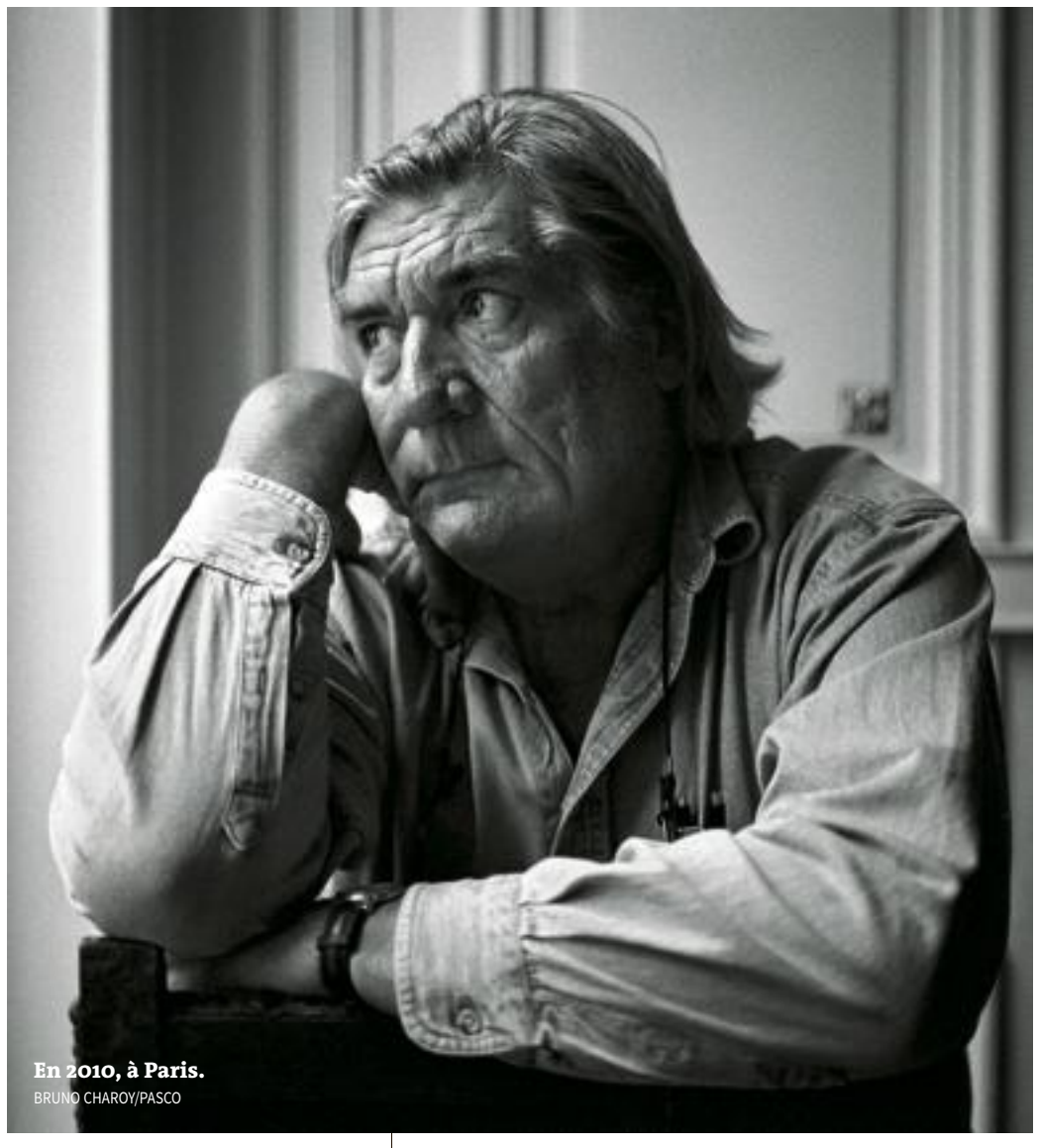

En 2010, à Paris.
BRUNO CHAROY/PASCO

DISPARITION

Jean-Claude Brisseau, le garçon de nulle part, issu d'un milieu modeste, auteur d'une œuvre irriguée par le surréalisme, le fantastique, voire la réincarnation – confer *La Fille de nulle part*, Léopard d'or au Festival de Locarno 2012 – et hantée par le mystère du plaisir féminin, est mort samedi 11 mai à l'âge de 74 ans, à Paris.

« Je crois donc aux présences. Je crois que nous avons une vision partielle et partiale du monde. Je crois qu'il y a des choses derrière les choses. Et c'est cela que le cinéma doit montrer », confiait-il au *Monde* en 2013. Il était né le 17 juillet 1944 à Paris, peu de temps avant la libération de Paris – *« Ma mère me projette dans le monde grâce à un bombardement »*, ironisait-il dans *Libération* en 2002.

Taillé dans une armoire à glace, proche des idées communistes, le réalisateur était connu du grand public pour *Noce blanche* (1989), avec Vanessa Paradis et Bruno Cremer, dans lequel un professeur de philosophie se voit déstabilisé par l'arrivée d'une élève fort attirante. Brisseau ne revendiquait pas tant ce film qui, pourtant, révéla la jeune chanteuse comme une excellente actrice – Vanessa Paradis obtint le César du jeune espoir féminin pour ce rôle délicat et sulfureux. *Noce blanche* fut son seul long-métrage qui connut un succès commercial (1,8 million d'entrées), mais le cinéaste était tout aussi attentif à la réception critique de ses films, laquelle fut sans doute son plus grand soutien. Brisseau a toujours eu ses inconditionnels qui se réjouissent de son art de griller tous les interdits et de choisir ses propres règles de narration et d'esthétisme, comme dans *Les Savates du Bon Dieu* (2000).

Jean-Claude Brisseau a grandi pour ainsi dire devant le grand écran. Il évoquait volontiers ses souvenirs de séances avec sa mère, laquelle faisait des ménages dans des salles parisiennes. Lycéen au tout début des années 1960, il gardait l'argent de la cantine et du métro pour se payer une toile, découvrait les *Cahiers du cinéma*, commençait à fréquenter la Cinémathèque, dévorait Freud… Par manque d'argent, disait-il, il dut renoncer à étudier à l'Idhec, l'ancêtre de la Fémis, la prestigieuse école de cinéma. Il devint professeur de français et enseigna dans un collège d'Aubervilliers, en Seine-Saint-Denis.

Remarqué par Rohmer

Au milieu des années 1970, il s'offrit une caméra « super-8 sonore ». Ses premiers essais, dont un film en hommage à Alfred Hitchcock, furent remarqués par Eric Rohmer, lequel l'encouragera à réaliser pour la télévision *La Vie comme ça* (1978), avec soutien de l'Institut national de l'audiovisuel. Son premier film en 35 millimètres, *Un jeu brutal* (1983), produit par Les Films du Losange, fut remarqué par la critique. Et Brisseau fit ses premiers pas dans le temple de la cinéphilie, dont il rêvait tant. Souvent, il sera surpris par la résonance de ses œuvres, dans ce milieu du cinéma qu'il qualifiait de *« brutal »* sur le plan économique.

De bruit et de fureur (1988), un drame social dans un collège de banlieue, avec Bruno Cremer, qui deviendra l'acteur fétiche de Brisseau, obtint le Prix spécial de la jeunesse au Festival de Cannes. Un an plus tard, *Noce blanche* connaîtra la fortune que l'on sait. Les recettes de ce film, régulièrement retransmis à la télévision, permettront d'ailleurs au cinéaste de financer ses œuvres ultérieures, qu'il avait souvent du mal à produire. Il racontait volontiers les difficultés de ses tournages, les projets reportés, etc. Populaire et confidentiel, Brisseau a également confié un premier rôle à la chanteuse Sylvie Vartan dans *L'Ange noir* (1994), avec Michel Piccoli et Tchéky Karyo, autre œuvre marquante sur la question du désir et du fantasme sexuel.

L'érotisme et la transgression furent le grand questionnement de Brisseau : comment filmer la montée du plaisir ? Quels sont les cheminements de la jouissance féminine ? Mais ses méthodes lui ont valu d'entrer dans la chronique judiciaire : le 15 décembre 2005, le cinéaste était condamné à un an d'emprisonnement avec sursis et à 15 000 euros d'amende pour harcèlement sexuel par le tribunal correctionnel de Paris. Deux comédiennes avaient porté plainte contre le réalisateur qui leur avait fait passer des « essais » entre 1996 et 2001, en vue du tournage de *Choses secrètes* (2002) : les jeunes femmes devaient se caresser devant le cinéaste, à son domicile ou dans des lieux publics, jusqu'à parvenir à l'orgasme. Au bout du compte, pour diverses raisons, les actrices n'avaient pas été embauchées pour le film et estimaient avoir été abusées.

Pour sa défense, Brisseau avait expliqué, entre autres, qu'il voulait montrer le suspense et le mouvement des corps comme Hitchcock orchestrait la montée de l'angoisse. Le procès de Brisseau divisa profondément le milieu du cinéma. Il a marqué le début d'une nouvelle époque où l'on peut s'interroger sur le pouvoir d'un(e) cinéaste, et les limites de ce pouvoir. Sur la frontière entre le travail et la manipulation. Fin 2017, dans la foulée de l'affaire Weinstein et du mouvement #metoo, une rétrospective Jean-Claude Brisseau organisée par la Cinémathèque française a été annulée, pour calmer la colère et la mobilisation de groupes féministes.

L'épisode judiciaire a inspiré à Brisseau *Les Anges exterminateurs* (2006), dans lequel un réalisateur qui fait passer des essais érotiques à des actrices va se brûler les ailes… Dans son tout dernier film, *Que le diable nous emporte* (2018), il est aussi question d'une héroïne (Isabelle Prim) qui trouve son plaisir dans la transgression. Mais c'est *La Fille de nulle part*, primée à Locarno, qui restera comme une consécration pour le réalisateur. Un vieil homme, un enseignant à la retraite enfermé dans la mélancolie depuis la mort de sa femme, se ravive aux côtés d'une jeune femme qui fait irruption dans son quotidien – et lui rappelle son ancienne compagne. Brisseau interprétait le rôle principal, comme un extrait de son passage sur terre. ■

CLARISSE FABRE

17 JUILLET 1944 Naissance à Paris
1978 « La Vie comme ça »
1983 « Un jeu brutal »
1988 « De bruit et de fureur », Prix spécial de la jeunesse au Festival de Cannes
1989 « Noce blanche », avec Vanessa Paradis (César du meilleur espoir féminin) et Bruno Cremer
2005 Condamné pour harcèlement sexuel
2018 « Que le diable nous emporte »
11 MAI 2019 Mort à Paris

Le musée d'histoire artificielle de Théo Mercier

Présentées à Paris, les installations de l'artiste mêlent le faux au probablement vrai

ARTS

L'une des images les plus connues de Robert Doisneau montre une épicerie sous l'Occupation. Une affichette prévient : *« Tout est factice »*. La phrase pourrait tenir lieu de devise à l'exposition de Théo Mercier au Musée de la chasse et de la nature. Depuis ses débuts, il y a une décennie, Mercier fait du factice l'un de ses sujets préférés et le collectionne sous de nombreuses formes. Les unes se détectent au premier regard, d'autres n'avouent leur fausseté qu'après un examen plus attentif.

De la première catégorie relèvent : les os à mâchonner pour chiens en diverses matières et aux couleurs absurdes, les fleurs en bois verni, les seins en plâtre peint, les copies vendues dans les boutiques de souvenirs des musées et les phallus de sex-shops. De la seconde, les fausses rocailles pour aquariums, les pseudo-fossiles de mâchoires à grandes dents de poissons et de sauriens disparus et les imitations de gros blocs de pierre dont on devine la légèreté en les voyant suspendus en l'air avec une désinvolture qui serait criminelle s'il s'agissait d'authentiques rochers.

Surcroît de perversité, parmi ces imitations sont insérés des spécimens authentiques, vraie ammonite, agate indiscutable, corne de rhinocéros. Il n'en est que plus difficile de séparer le parfaitement faux du probablement vrai, d'autant plus difficile que les éléments naturels sont pris dans des assemblages qui les associent si étroitement aux imitations que le doute se généralise. Si l'on doute du moins, car pour mieux tromper l'innocent visiteur, artefacts et échantillons sont tous présentés alignés, selon les règles du musée d'histoire naturelle ou du commerce de luxe, dans une galerie vivement éclairée. Le sol est couvert d'une moquette si précieuse qu'on est prié de n'y pénétrer que les chaussures emballées dans du plastique. Un gardien veille au respect de ce protocole, qui ne peut que renforcer la conviction que l'on va voir des raretés. Personne ne sourit, sérieux qui démontre que le rituel opère.

Trucages à tous les étages

Après cette initiation, la visite continue à l'étage, dans les salles du musée, fatras étouffant de râteliers de fusils de chasse, de portraits de chiens et de natures mortes de gibier. Là, dans des salles meublées de surcroît dans le style XVIIIe siècle cher au Second Empire, sont suspendus les rochers de polystyrène, des pneus que l'on suppose en caoutchouc et des ammonites qui n'ont pas l'air de moulages. Attachés à des chaînes, ils descendent du plafond. Ou, superposés, ils élèvent de hauts assemblages qui semblent fragiles et sans doute ne le sont pas. Plusieurs de ces colonnes composites ont pour socle des casiers garnis d'œufs, préalablement vidés de leur substance. Les coquilles vides résistent aux poids, qui devraient les écraser si… Mais non.

Mercier fait du factice l'un de ses sujets préférés et le collectionne sous de nombreuses formes

Dans n'importe quel musée, ces constructions, ni symboliques ni narratives, déconcerteraient. Dans un musée qui se voue en principe à la nature, le trouble est plus grand. Puisque ce que Mercier disperse dans les collections n'est que faux-semblants et trucages, pourquoi n'en serait-il de même, par exemple, des animaux empaillés, ours, loup ou cerf, qui peuplent, si l'on peut dire, les salles ? Au pire, ils pourraient avoir été fabriqués de toutes pièces par des artisans trop adroits ? Au mieux, ce sont des trompe-l'œil, aux regards de verre, aux positions apprêtées. Autrement dit, la nature est ici évoquée par des mannequins ou des cadavres – fausse vie ou vraie mort.

Logique, Mercier étend sa démonstration à un autre genre d'objets, ceux que l'on appelle d'art. Non seulement il se sert de fac-similés de pièces archéologiques de diverses civilisations antiques, mais il dispose dans des vitrines une collection de scènes érotiques interprétées par de charmants petits squelettes sculptés en os à la manière du XVIe siècle – à moins qu'ils fassent semblant d'être en os. Ces *erotica* macabres sont placés dans la salle dite de la Licorne, animal imaginaire comme on sait. Et dans la salle des Trophées, pleine de bêtes empaillées, une grande boîte vitrée est remplie de masques et de statues africaines comme il s'en fabrique et vend aujourd'hui par milliers : des faux, rien que des faux. On n'en sortira pas. ■

PHILIPPE DAGEN

Every Stone Should Cry, *au Musée de la chasse et de la nature, 62, rue des Archives, Paris 3e. Du mardi au dimanche de 11 heures à 18 heures, mercredi jusqu'à 21 h 30. Tél. : 01-53-01-92-40. De 6 à 8 €. Jusqu'au 30 juin.*

Le trompettiste Patrick Artero et sa belle collection de timbres

Trompettiste de haut vol, styliste, humble chercheur, archéologue aussi enthousiaste qu'exigeant, Patrick Artero est né à Hanoï, au Vietnam, le 26 avril 1950. Il a du corps. Mardi 7 mai, il a présenté, dans le très élégant Jazz Café Montparnasse, à Paris (*« entrée libre »,* c'est à souligner), son album *Family Portrait*.

Performance scénique de grande classe. Avec son Swing Band, Artero joue, du 14 au 16 mai, au Caveau de la Huchette. Elu par le tournage de *La La Land*, le Caveau reste le temple inébranlable autant que médiéval du jazz traditionnel. Episode par quoi a commencé Artero (Les Haricots rouges, Michel Attenoux…), avant de parcourir à sauts et à gambades les big bands (Bolling, Solal), les musiques latines, africaines, antillaises (Kassav'), non sans élans personnels bien mal aperçus (son hommage à Brel).

Family Portrait marque un moment rare dans la carrière d'un *sideman* prisé, Eddie « Lockjaw » Davis. *Sideman* qui a offert sa section de cuivres aux chanteurs, et joué, en 1975, au festival de Newport. Voici qu'il feuillette le « grand livre » des trompettistes qui, depuis l'enfance, l'ont formé, instruit et décidé à se lancer.

Ce qui est original, ce sont les timbres, le soin des orchestrations et les voix des intervenants. A commencer par celle de Don Vappie, musicien émérite, ami de longue date, lecteur dans l'album des poèmes de Langston Hughes (1902-1967). Sur la scène du Jazz Café Montparnasse, Paddy Sherlock tient le rôle avec une sobriété parfaite. Sébastien Girardot (contrebasse), David Blenkhorn (guitare) et Guillaume Nouaux (batterie), tout sonne juste.

Les airs défilent selon le principe-clé du trompettiste, le *« respect pour la vie musicale »* de leurs auteurs : de King Oliver à Louis Armstrong, en passant par Roy Eldridge, sans oublier l'inestimable Red Allen. D'où la présence exacte de Langston Hughes. Mention spéciale pour Bix Beiderbecke, à qui Artero a déjà consacré un album. Avis aux festivals : par gros temps de mise en valeur d'une « scène musicale » foisonnante, il ne serait pas idiot de revenir aux fondamentaux. Artero ne revient pas. Il a toujours été là. ■

FRANCIS MARMANDE

Family Portrait, *1 CD Camille Productions.* ***Concerts*** *du 14 au 16 mai au Caveau de la Huchette, 5, rue de la Huchette, Paris 5e.*

Le Monde
MARDI 14 MAI 2019

Erasmus, l'antidote européen au repli sur soi

Un documentaire remonte le fil de plus de trente ans d'existence de la plus belle machine à produire de l'intégration

ARTE
MARDI 14 - 22 H 20
DOCUMENTAIRE

Ils façonnent l'Europe. Ils sont étudiants, apprentis, bénévoles ou enseignants. Depuis 1987, 9 millions de jeunes hommes et femmes ont quitté le confort de leur nid pour tenter l'ailleurs. Plus d'un million de bébés européens sont nés des rencontres du programme d'échange Erasmus, qui n'ont pourtant pas empêché la montée de l'euroscepticisme. A quelques jours des élections européennes du 26 mai, un documentaire proposé par Arte remonte le fil de plus de trente années d'existence de la plus belle machine à produire de l'intégration à travers les aventures humaines d'une poignée de ses acteurs sur le continent.

Dans toutes les épopées, il y a des éclaireurs. Pascal est de ceux-là. En 1987, l'étudiant en marketing figure parmi les premiers à participer à un tout nouveau programme au nom improbable qui fleure bon la technocratie : European Action Scheme for the Mobility of University Students. Erasmus pour faire simple. Avec deux compères, direction Sligo, bourgade un peu perdue du nord-ouest de l'Irlande. La vieille GS (Citroën) blanche immatriculée en France et ses singuliers occupants attirent les regards. Le natif de Montluçon rencontre la belle Irlandaise Siobahn. Elle le trouve *« exotique »*. Il lui passe la bague au doigt trois ans plus tard. Siobhan, devenue Mme Bonnichon, s'installera en France, tissant un fil de plus entre les deux républiques. *« Etre loin de sa maison, je le souhaite à tout le monde. Cela permet de faire sa propre vie »*, explique Pascal en souriant.

Esma, étudiante en architecture à Istanbul. TIHOMIR TODOROV

Pluriculturels et polyglottes

L'Europe que connaissent les primo-votants des élections de mai 2019 n'a plus rien à voir avec celle des années 1980. Le pacte de Varsovie est un lointain souvenir, les postes-frontières ont disparu de Lisbonne à Helsinki, la monnaie est unique et la libre circulation des personnes assurée. A cela s'ajoute donc : Erasmus, *« un programme d'acquisition de compétences par l'expérience*, analyse Maurizio Ascari, professeur de littérature à l'université de Bologne. *Les étudiants se retrouvent confrontés à des institutions, un système éducatif et aussi une société différente de celle dans laquelle ils ont grandi »*. Ces enfants Erasmus sont mobiles, urbains, pluriculturels, polyglottes. Ils sont des citoyens qui déambulent sans mal dans la mondialisation. Mais il reste les autres, *« ceux qui se sentent ignorés et exclus aussi bien culturellement qu'économiquement et socialement*, souligne Timothy Garton Ash, historien à Oxford. *Les populistes ont réussi à exploiter avec une grande habileté la misère et le mécontentement de cette partie de la société »*.

La liberté de circulation qu'Erasmus symbolise n'est plus un acquis. *« Les jeunes voyagent sans contrôle aux frontières et en même temps ils votent pour des partis populistes, cela m'horrifie*, constate Adam, 45 ans, professeur d'histoire à Bielsko-Biala, en Pologne. » Les jeunes peinent à reconnaître ce que l'Europe leur a apporté, et les Français ne font pas exception. Selon un sondage IFOP pour le réseau national d'acteurs et d'élus enfance jeunesse (Anacej) et les Jeunes Européens France, publié le 9 mai, l'abstention des 18-25 ans pour le prochain scrutin se monterait à 77 %. ■

ÉRIC NUNÈS

Les Enfants d'Erasmus, l'Europe pour tous ?, réalisé par Angeliki Aristomenopoulos et Andreas Apostolidis (Fr.-Gr.-Ir., 2019, 70 min).

Tchernobyl, catastrophe en série

Une mini-série revient de manière réaliste sur l'accident survenu, en avril 1986, dans la centrale nucléaire soviétique

OCS CITY
MARDI 14 MAI - 20H40
MINI-SÉRIE

Un homme seul, la nuit, le 26 avril 1988, à Moscou, enregistre sur un magnétophone à cassette un testament sans pitié à propos de ce qui s'est passé la nuit du 25 au 26 avril 1986 à la centrale de Tchernobyl, en Ukraine, dont le cœur d'un réacteur entrait accidentellement en fusion. Avec les conséquences que l'on sait, qui marqueront d'une pierre noire l'histoire de l'énergie nucléaire. L'homme empaquette ses enregistrements dans du papier journal, les dépose dans une cache à l'extérieur de sa maison, respire quelques instants l'air frais avant d'allumer une cigarette. Ce sera la dernière de celui qui s'autocondamne à la pendaison.

Atmosphère glauque

Ces quelque six minutes, glaçantes, constituent le prologue de la mini-série *Chernobyl*, créée par Craig Mazin (qui en est également le scénariste). Un carton inséré nous apprend ensuite qu'on se retrouve *« Deux ans et une minute auparavant »*, alors même que, à 1 h 23, l'impensable s'était produit.

Certains des scientifiques de la salle des commandes de Tchernobyl comprennent vite. Mais leurs chefs, dans leur habitude de la censure officielle, refusent et travestissent la réalité, alors que, dedans et dehors, les employés et les pompiers vomissent puis se voient gagnés par d'effrayantes lésions corporelles.

La série a tout du genre catastrophe – sous-tendue par une musique électronique aux relents angoissés – avec des images trompeusement poétiques, qui annoncent bien sûr le pire : ainsi ces particules qui volettent dans la lumière des phares des camions de pompiers, ou ce bébé à qui l'on fait prendre le frais dans un air dont la population ne sait pas encore qu'il est empoisonné.

On regrettera que cette mini-série, très bien réalisée, fasse parler en anglais les Soviétiques – joués par des acteurs venus d'Albion qui se donnent du « camarade » avec un accent d'Oxford. C'est une convention qui n'est pas nouvelle, mais qui paraît souvent un peu ridicule (on se souvient de la série « internationale » *Versailles*...).

L'image, en tons sous-saturés, est prenante, poisseuse ; l'atmosphère, sourde, glauque à souhait. Elles reconstituent de manière convaincante une URSS parvenue à ses derniers souffles dans la glasnost balbutiante. ■

RENAUD MACHART

Chernobyl, série créée et écrite par Craig Mazin (RU, EU, 2019, 5 × 58/83 min).

VOTRE SOIRÉE TÉLÉ

MARDI 14 MAI

TF1
21.00 Manifest
Série. Avec Melissa Roxburgh, Joshua Dallas, Athena Karkanis (EU, 2018).
23.35 Blacklist
Série. Avec Christophe Lambert, James Spader, Megan Boone (EU, 2019).

France 2
21.15 A table ! Mangez sain, dépensez moins
Magazine présenté par Faustine Bollaert.
23.35 Footballeur et homosexuel : au cœur du tabou
Documentaire d'Yoann Lemaire et Michel Royer (Fr., 65 min).

France 3
21.00 Crimes parfaits
Série. Avec Isabelle Gélinas, Arthur Mazet (Fr., 2018 et 2017).
0.35 Maryland
Film d'Alice Winocour. Avec Matthias Schoenaerts, Diane Kruger (Fr.-Bel., 2015, 95 min).

Canal+
21.00 Everybody Knows
Film d'Asghar Farhadi. Avec Javier Bardem, Penélope Cruz (Esp.-Fr., 2018, 135 min).
23.15 Profession scénariste
Magazine présenté par Michel Denisot. Invitées : Danièle Thompson, Alice Winocour.

France 5
20.55 Etats-Unis, la mort sur ordonnance
Documentaire de Sophie Przychodny et Sébastien Daguerressar (Fr., 2018, 65 min).
22.45 C dans l'air
Magazine présenté par Caroline Roux (65 min).

Arte
20.50 La Démocratie sous pression
Documentaire de Manuel Gogos (All., 2019, 95 min).
22.20 Les enfants d'Erasmus
Documentaire d'Angeliki Apostolidis (Fr.-Gr., 2019, 75 min).

M6
21.00 Recherche appartement ou maison
Télé-réalité.
22.40 Recherche appartement ou maison

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 19 - 111
PAR PHILIPPE DUPUIS

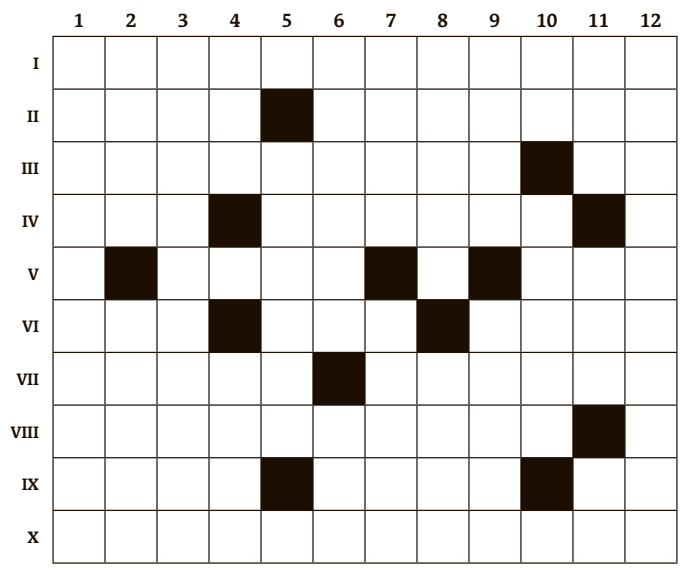

HORIZONTALEMENT

I. Se lance en espérant gagner gros. **II.** Le broyer n'arrange pas la situation. Prend les mesures en campagne. **III.** Abandonnerait tout. Se retrouvent en repos. **IV.** Cours asiatique. Restent en dessous de la moyenne. **V.** Bien mince. Des siècles et des siècles. **VI.** Coloré et bavard. Au Nigeria et aux Pays-Bas. Les plus grands peuvent vieillir. **VII.** Protecteur du clan. Chapelets hydrauliques. **VIII.** Information particulière. **IX.** Abbé de Cluny. Font monter la tension. Tout un drame à Tokyo. **X.** Pacte parfois difficile à respecter.

VERTICALEMENT

1. Encouragement ou provocation. **2.** Son vieux père est toujours en activité. Finale en musique. **3.** Mise en ordre avec François de Sales. **4.** Lentilles bâtardes. Actif en Sicile. **5.** Ne vous veut que du mal. **6.** Travaille au pas. Ne doit pas venir à manquer. **7.** Me rendrai. Position centrale mais souvent étroite. **8.** Moments cinétiques. Bonnes gardiennes. **9.** Chez Valéry et Brassens. Les obstacles font partie de la course. **10.** Préposition. Trop souvent derrière les barreaux. **11.** Amérindien du Colorado. Manifesta son humeur. Un peu de noblesse. **12.** Recours à la contrainte.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 19 - 110

HORIZONTALEMENT I. Protège-tibia. **II.** Rapacité. **III.** Ecime. Cilice. **IV.** Sin. Rc. Niñas. **V.** Enervantes. **VI.** Ni. Aérien. PS. **VII.** Templier. Mes. **VIII.** One. As. Alise. **IX.** Inusité. Amon. **X.** Refuseraient.

VERTICALEMENT 1. Présentoir. **2.** Racinienne. **3.** Opine. Meuf. **4.** Tam (tam-tam). Rap. Su. **5.** Ecervelais. **6.** GI. Cariste. **7.** Etc. Nie. Er. **8.** Teintera. **9.** Lien. Lai. **10.** Bains. Mime. **11.** Ça. Peson. **12.** Alésassent.

SUDOKU
N°19-111

3		6				7	8	
		7			2	6		3
		9				4	3	
	4					1	9	2
4	3				1			7
	1			2	5			
9				6	3		5	

8	6	5	1	3	9	7	2	4
7	1	4	5	6	2	9	8	3
3	2	9	8	7	4	1	5	6
4	8	6	2	5	1	3	7	9
1	3	7	9	8	6	5	4	2
9	5	2	3	4	7	6	1	8
5	9	3	7	2	8	4	6	1
6	7	8	4	1	3	2	9	5
2	4	1	6	9	5	8	3	7

Très facile
Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

Réalisé par Yan Georget (`https://about.me/yangeorget`)

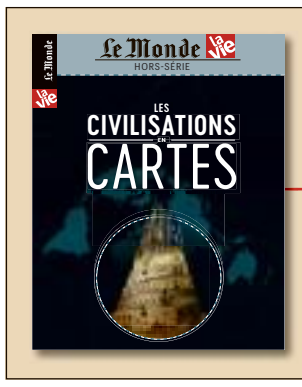

LES CIVILISATIONS EN CARTES

Un hors-série Le Monde
124 pages - 12 €
Chez votre marchand de journaux et sur Lemonde.fr/boutique

Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000.
Capital social : 124.610.348,70 €.
Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).
Rédaction 80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13 Tél. : 01-57-28-20-00
Abonnements par téléphone : de France 3289 (Service 0,30 €/min + prix appel) ; de l'étranger : (33) 1-76-26-32-89 ; par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr.
Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €
Courrier des lecteurs
blog : http://mediateur.blog.lemonde.fr/ ;
Par courrier électronique :
courrier-des-lecteurs@lemonde.fr
Médiateur : mediateur@lemonde.fr
Internet : site d'information : www.lemonde.fr ;
Finances : http://finance.lemonde.fr ;
Emploi : www.talents.fr/
Immobilier : http://immo.lemonde.fr
Documentation : http ://archives.lemonde.fr
Collection : Le Monde sur CD-ROM :
CEDROM-SNI 01-44-82-66-40
Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0722 C 81975 ISSN 0395-2037
publicité
Présidente :
Laurence Bonicalzi Bridier
ACPM OJD DIFFUSION
PRINTED IN FRANCE
80, bd Auguste-Blanqui, 75707 PARIS CEDEX 13
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26
L'Imprimerie, 79 rue de Roissy, 93290 Tremblay-en-France
Toulouse (Occitane Imprimerie)
Montpellier (« Midi Libre »)
Origine du papier : France. **Taux de fibres recyclées :** 100 %.
Ce journal est imprimé sur un papier UPM issu de forêts gérées durablement, porteur de l'Ecolabel européen sous le N°FI/37/001.
Eutrophisation : PTot = 0.009 kg/tonne de papier

Dans les coulisses d'une fashion week à Paris.
LARS TUNBJÖRK/AGENCE VU

MANNEQUINAT, LE NOUVEAU MODE D'EMPLOI

Des victimes de harcèlement qui sortent du silence, des réseaux sociaux tout-puissants, des chartes qui imposent de meilleures conditions de travail… le monde des mannequins est en pleine révolution. Les agences, jusqu'ici discrètes sur le sujet, racontent comment elles s'y adaptent

MODE

Les sujets ne doivent pas être laissés seuls avec un photographe, maquilleur, ou tout autre participant pendant un shooting.» «Tous les participants d'un shooting photo ou d'un tournage vidéo doivent se comporter de façon professionnelle et ne pas se livrer à des actes de harcèlement.» Voilà le genre d'injonctions que l'on trouve dans le guide Condé Nast pour lutter contre le harcèlement dans la mode. Il a été publié en janvier 2018, au moment où des photographes très influents accusés de harcèlement – parmi eux, Terry Richardson, Mario Testino, Bruce Weber – ont été mis au ban de la profession par des groupes de presse et des maisons de mode.

Quelques semaines auparavant, en septembre 2017, les groupes de luxe Kering et LVMH avaient ouvert la voie avec l'instauration d'une charte pour améliorer les conditions de travail et le bien-être des mannequins. La concomitance de ces événements n'est pas le fait du hasard : Instagram, qui s'est imposé vers 2015 comme le nouvel outil de communication de la mode, a bouleversé les rapports de force, donnant aux mannequins l'occasion de s'exprimer publiquement et, le cas échéant, de dénoncer certains agissements.

Et les agences, dans tout ça ? On les a peu entendues, alors qu'elles sont pourtant au cœur du fonctionnement. Comment perçoivent-elles la situation ? Comment leur collaboration avec les mannequins a-t-elle évolué ? Réponse avec trois d'entre elles.

«On s'est toujours occupé des mannequins, c'est normal. Quand une fille étrangère arrive à Paris, on lui loue un logement, on lui trouve un rendez-vous chez le médecin, on lui fait un book de photos…», affirme Nathalie Cros-Coitton. Pour la présidente de la Fédération française des agences de mannequins et de l'agence Women, la compétition entre les agences est telle que, *«si on ne traitait pas bien* [les] *mannequins, ils iraient directement voir la concurrence. Donc, au-delà de l'éthique, il y a des raisons économiques à agir ainsi»*.

Un espace à l'abri des regards

Pour certains directeurs d'agence, le tourbillon de ces dernières années n'a pas changé leur manière de travailler ; ils estiment que leurs agences ont toujours été irréprochables. Chez Elite, le président, Vick Mihaci, pense aussi que *«les chartes n'ont rien changé à* [leur] *manière de faire»*. Il rappelle qu'en droit du travail la France reste un Etat précurseur, le premier au monde à avoir exigé des certificats médicaux, fréquemment contrôlés par l'inspection du travail ; c'est aussi un des seuls pays où les mannequins ont un statut de salarié et non d'indépendant. Selon lui, les dysfonctionnements dont les mannequins ont pu se plaindre sur Instagram viennent plutôt des marques et de la course à la nouveauté à laquelle elles se livrent.

«Elles ne laissent plus aux mannequins le temps de se développer, elles peuvent les lâcher après une saison», déplore-t-il. Il évoque aussi la pression exercée sur les designers : *«La créativité, on ne peut pas en avoir tous les jours et, quand il faut faire huit collections par an, il y a saturation. C'est du travail de dernière minute, et l'organisation devient très compliquée.»* Et ce sont les modèles qui en font les frais. Toutes les agences ont leur lot d'anecdotes sur telle fille, appelée la veille d'un défilé pour faire un essayage à minuit, puis rappelée à 2 heures du matin, et de nouveau à 4 heures… pour finalement ne pas être choisie pour le show.

> **«AVANT, POUR LES DÉFILÉS, LES MANNEQUINS SE CHANGEAIENT LÀ OÙ ILS POUVAIENT, PEU IMPORTAIT QU'IL FASSE TROP CHAUD OU TROP FROID, QUE CE SOIT PLEIN DE MONDE. C'ÉTAIT DU BÉTAIL»**
> CYRIL BRULÉ
> directeur de l'agence Viva

«Ces dernières années, les mannequins étaient devenus un cintre, il n'y avait plus de respect de la personne. Les chartes ont permis aux marques de rectifier le tir», résume Lena Bodet, de l'agence Elite. *«Avant, pour les défilés, les mannequins se changeaient là où ils pouvaient, peu importait qu'il fasse trop chaud ou trop froid, que ce soit plein de monde. Ça n'avait pas d'importance : c'était du bétail,* résume Cyril Brulé, le directeur de l'agence Viva. *Avec la charte, toutes les maisons ou presque se sont mises sur les rails.»* Aux défilés, les mannequins ont désormais un espace à l'abri des regards pour se changer, un buffet conséquent où se restaurer, et même parfois un psychologue à disposition. Quant aux inévitables essayages, ils durent désormais moins longtemps : *«A quelques exceptions près, maintenant, à 23 heures ou minuit, c'est fini, tout le monde est au lit !»*, affirme Patrick Simon, d'Elite.

«Longtemps, dans les grands groupes, la direction a été complètement déconnectée de la réalité. L'équipe dirigeante allait féliciter le designer dans les coulisses après le défilé, mais ne se disait pas : "Tiens, il y a des mannequins à moitié nus, mais aussi des journalistes, des photographes"», explique Cyril Brulé. Il a indirectement participé à la naissance de la charte LVMH Kering en alertant Antoine Arnault et François-Henri Pinault des dérives qu'il observait. Lors des séances de travail qui s'ensuivent, *«les groupes ont découvert un laisser-aller qui durait depuis des années»*. Cyril Brulé prend l'exemple d'un mannequin homme qui a raconté devant un auditoire médusé qu'il s'était retrouvé dans les coulisses d'un défilé en string avec un type qui prenait des photos des fesses de tous les modèles.

La chute des photographes accusés de harcèlement a aussi changé le climat sur les shootings, qui sont devenus plus tendus. Les photographes, les maquilleurs ou les coiffeurs prennent plus de précautions, veillent à ne pas rester seuls avec un mannequin. *«Si un photographe veut demander à une fille d'ouvrir un peu plus sa blouse pour la photo, il préfère que ça soit une femme qui le fasse à sa place»*, observe Nathalie Cros-Coitton, qui nuance : *«Ça n'empêche, des prédateurs, il y en aura toujours. Et, la plupart du temps, ils n'agissent pas sur le lieu de travail, mais après.»*

Toutes les agences interrogées affirment ne pas avoir été confrontées à des cas de harcèlement ou d'agression. Bien sûr, toutes étaient au courant de la réputation de certains photographes, mais elles avancent l'argument de n'avoir jamais rencontré de mannequins prêts à déposer une plainte. *«Des filles me disaient : "Je veux le job, même si ce photographe est relou, je peux le gérer"»*, explique Cyril Brulé, qui admet avoir déjà démissionné d'une agence qui ne réagissait pas lorsque des modèles dénonçaient des pratiques coupables. *«Les agences et les marques ont pris conscience qu'il est de notre responsabilité de ne pas travailler avec des gens pourris ou qui cautionnent ce système.»*

Chaperon obligatoire

Le mannequinat est un des rares milieux où il existe une vraie mixité sociale, où l'on croise à la fois de riches héritier(ère)s et des réfugié(e)s fuyant la misère de leur pays. Mais tous n'ont pas les mêmes armes pour se défendre. *«Un mannequin issu d'un milieu aisé, épaulé par sa famille, qui n'a pas une forte contrainte à gagner de l'argent, est plus à même de gérer la pression ou le harcèlement. Une gamine qui vient d'un milieu défavorisé va plutôt penser "Je ne vais rien dire, sinon on va me renvoyer chez moi"»*, observe Cyril Brulé.

Pour prévenir la trop grande vulnérabilité des mannequins, les chartes LVMH et Kering ont d'ailleurs modifié l'âge légal pour travailler : les moins de 16 ans ne sont plus acceptés, et le travail de ceux entre 16 ans et 18 ans complexifié par la présence obligatoire d'un chaperon. Avant, on pouvait voir des adolescents sur les podiums. *«Mais, à cet âge-là, on ne tient pas la pression ! Comment une fille de 15 ans qui débarque à Paris sans maîtriser la langue ni connaître personne saurait-elle se comporter sur un shooting avec 100 personnes autour d'elle ? Surtout que, aujourd'hui, un mannequin doit non seulement être beau, mais aussi être sympathique, en forme, avoir une bonne personnalité et un super Instagram»*, s'agace Cyril Brulé.

La question de l'âge est aussi très liée à celle du poids. *«Pourquoi on recrute des adolescents ? Parce qu'ils ont des corps qui conviennent parfaitement aux vêtements conçus par les designers»*, regrette Patrick Simon. Le danger étant que, lorsque le corps de l'adolescent se transforme en corps d'adulte, le mannequin se voit délaissé par la marque qui l'employait et commence alors à s'affamer pour continuer de plaire. *«Les chartes ont eu beaucoup d'effets positifs, mais rien n'a changé sur la question du poids*, déplore Cyril Brulé. *Les mannequins qui ne travaillent pas se rendent bien compte que c'est souvent une question de poids. Une fois qu'ils ont perdu 10 kilos, ça marche mieux pour eux. Régulièrement, on entend encore les marques nous dire : "Elle a trop de poitrine ou de fesses."»*

L'engouement pour la maigreur est tenace, mais les espoirs sont permis : à une époque, les mannequins noirs ou asiatiques avaient du mal à travailler, faute de demande. Aujourd'hui, ils sont de plus en plus nombreux. Et, lors de la dernière fashion week de février 2019, 38,8 % des mannequins n'étaient pas blancs : c'est deux fois plus qu'en 2014. ■

ELVIRE VON BARDELEBEN

Le Monde
MARDI 14 MAI 2019

Claude Cadart
Sinologue

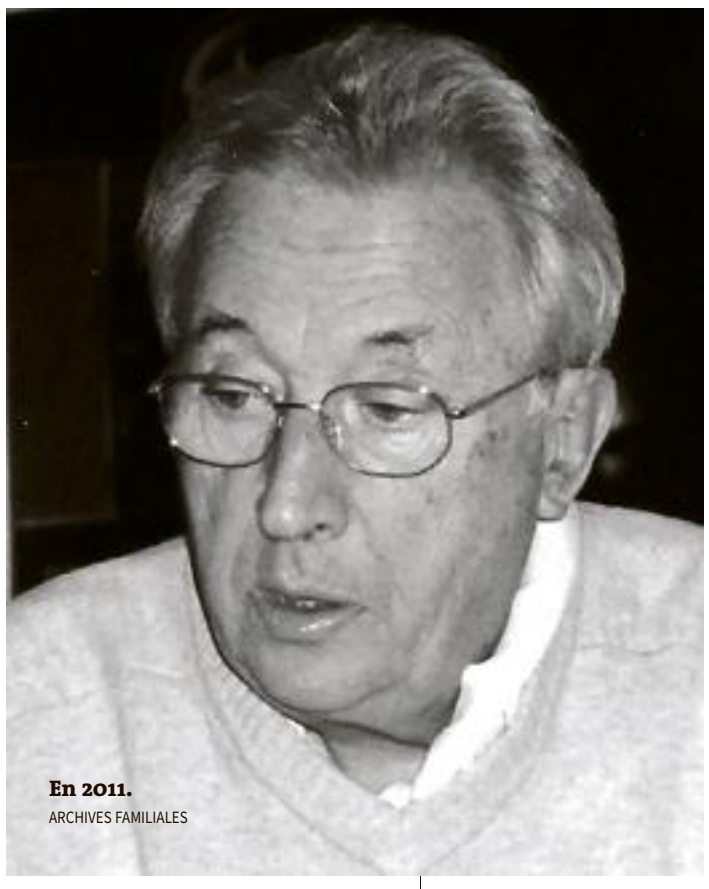

En 2011.
ARCHIVES FAMILIALES

12 NOVEMBRE 1927 Naissance à Paris
1977 « Les Deux Morts de Mao Tsé-toung »
1983 « L'Envol du communisme en Chine »
2004 « Dégel de l'intelligence en Chine »
4 MAI 2019 Mort à Paris

Toute la vie de Claude Cadart aura été liée à la Chine. Né le 12 novembre 1927 à Paris, quelques mois après que le Kuomintang de Tchang Kaï-chek massacra ses alliés communistes, il est mort dans cette même ville le jour du centenaire du Mouvement du 4 mai 1919, ce mouvement anti-impérialiste et anti-confucéen qui marqua l'entrée de l'intelligentsia chinoise dans la modernité.

Après avoir participé très jeune à la Résistance, il a été journaliste avant d'entrer au Centre de recherches internationales (CERI-Sciences Po) pour travailler sur la politique chinoise. Son éloquence et sa connaissance profonde de la révolution chinoise passionnaient ses étudiants, souvent sympathisants de la Révolution culturelle en ce début des années 1970.

Alors qu'un grand nombre de sinologues vantaient la clairvoyance de Mao, Claude Cadart expliquait que loin d'être le mouvement libertaire salué par les jeunes gauchistes, c'était une manipulation politique du Grand Timonier pour conserver le pouvoir. Et c'est d'un point de vue de gauche, comme on disait à l'époque, qu'il dénonçait le Parti communiste chinois (PCC). Son enthousiasme pour le mouvement de Mai 68 qui venait de s'achever ne laissait aucun doute là-dessus. Rappelons que cela se passait avant la publication des livres de Simon Leys et de son célèbre *Les Habits neufs du président Mao* (Champ Libre, 1971).

Travail de démythification

Ces discussions passionnantes ont ouvert les yeux d'un grand nombre d'étudiants qui l'ont écouté. D'autant plus que Claude Cadart discutait avec eux d'égal à égal, et que jamais il n'a utilisé ses vastes connaissances pour faire taire son interlocuteur, même s'il était jeune et ignorant.

Entré au CERI au début des années 1960, il a consacré sa vie à l'étude de la (trahison de la) révolution chinoise. Sa rencontre avec Cheng Yingxiang, fille de Peng Shuzhi, l'un des dirigeants trotskistes chinois, l'a fait entrer dans les cercles de l'opposition de gauche au PCC. De leur étroite collaboration sont sortis des ouvrages qui ont contribué à dissiper l'illusion maoïste. Les articles de Cadart dans *Esprit* et dans *Libre* – l'éphémère revue de Claude Lefort – ont démonté avec panache les mécanismes du totalitarisme qui fascinait une grande partie de la jeunesse française. *L'Envol du communisme en Chine* (Gallimard, 1983), ces Mémoires de Peng Shuzhi, apporte un éclairage passionnant sur la manière dont l'idéologie des Lumières et l'idée de révolution se sont répandues dans des endroits reculés pour faire d'enfants de paysans des révolutionnaires.

Remarquables par leur regard lucide, faisant vivre une Chine non officielle largement ignorée lorsqu'ils ont commencé à écrire, Claude Cadart et Cheng Yingxiang ont été les premiers à apprécier l'importance de l'« incident de Tiananmen » du 5 avril 1976, cette manifestation au cours de laquelle 100 000 Pékinois descendirent dans la rue pour rendre hommage à Zhou Enlai, qui venait de mourir, et dénoncer la politique de Mao. Avec *Les Deux Morts de Mao Tsé-toung* (Seuil, 1977), ils montrent que le Grand Timonier avait perdu le soutien de la population, et notamment de la jeunesse. Les faits allaient leur donner raison puisqu'en 1978 Deng Xiaoping réhabilitait ce mouvement.

Claude Cadart n'a pas pour autant abandonné son esprit critique après la victoire de Deng. Il a poursuivi le travail de démythification du régime chinois en publiant, toujours avec Cheng Yingxiang, *Dégel de l'intelligence en Chine* (Gallimard, 2004), un livre qui donne la parole aux principaux intellectuels des années 1980.

Toute sa vie, Claude Cadart a été également un intellectuel engagé : il a joué un rôle important dans l'organisation du tribunal Russell sur la guerre du Vietnam ; il a été très actif dans le combat pour la libération de Wei Jingsheng, le plus célèbre condamné du Mur de la démocratie de 1978-1979. Sa voix manquera dans cette nouvelle période tragique de l'histoire chinoise. ■

JEAN-PHILIPPE BÉJA
(DIRECTEUR DE RECHERCHE ÉMÉRITE AU CNRS-CERI-SCIENCES-PO)

Le Monde
Le Carnet

Vos grands événements

Naissances, mariages, anniversaires de naissance
Avis de décès, remerciements anniversaires de décès, souvenirs
Colloques, conférences, séminaires, tables-rondes, portes-ouvertes, journées d'études, congrès, nominations, assemblées générales
Soutenances de mémoire, thèses,
Expositions, vernissages, signatures, lectures, communications diverses

Vous pouvez nous envoyer vos annonces par mail :
carnet@mpublicite.fr
en précisant vos coordonnées (nom, adresse, téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou membre de la SDL)

Réception de vos annonces :
du lundi au vendredi
jusqu'à 16 heures
le samedi
jusqu'à 12 h 30

Pour toute information complémentaire Carnet :
01 57 28 28 28

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Claudine Attali,
son épouse,
Fabrice et Aline Attali,
ses enfants,
Joachim, Louise et Adélaïde,
ses petits-enfants,
Toute sa famille,
Ses nombreux amis,

ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Alain ATTALI,
inspecteur général honoraire
de l'Éducation nationale,
vice-doyen
du groupe des Lettres,
professeur agrégé
de classes préparatoires
aux lycées Jules-Ferry et Henri-IV,
président d'honneur
du conseil d'administration
du Collège Sévigné (Paris),

survenu à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 15 mai 2019, à 14 h 30, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20e.

25, rue du Sergent-Bauchat,
75012 Paris.
fabrice.attali@gmail.com

Mme Annie Lhérété,
présidente
de l'Association du Collège Sévigné,
Mme Soizic Charpentier,
directrice générale du Collège Sévigné,
Les membres
du conseil d'administration et de l'Association du Collège Sévigné,
Les membres
du personnel du Collège Sévigné
Ainsi que toute la communauté scolaire,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Alain ATTALI,
président d'honneur
du Collège Sévigné,
inspecteur général honoraire
de l'Education nationale,
vice-doyen
du groupe des Lettres.

M. Attali a présidé le Collège Sévigné de 2013 à 2016.

Le Collège Sévigné doit beaucoup à son action et à son indéfectible soutien, et s'associe à la douleur de sa famille et de ses proches.

Mme Agnès Bourdallé,
son épouse,
Anne Bourdallé, Clémentine Bourdallé,
ses filles,
Toute sa famille,
Ses amis et collègues,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

Georges BOURDALLÉ,
statisticien,

survenu le lundi 29 avril 2019.

Il reposera à Nice.

La famille remercie vivement les équipes de l'AP-HP qui l'ont soigné et accompagné.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 14 mai, à 10 h 30, en l'église Saint-Georges de la Villette, 144, avenue Simon-Bolivar, Paris 19e.

« Bienvenue chez toi. »

famille.bourdallegeorges@gmail.com

Marie-José Carduner-Charlier,
son épouse,
Jacques et Florence,
son frère et sa belle-sœur,
Daniel et Jean-Yves,
ses beaux-frères,
Caroline, Laura, Bérengère et Flavien,
ses nièces et neveu,
Tous ses amis,

ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

Alain CHARLIER,
chirurgien,
ancien chef de service
à l'hôpital Saint-Camille,

survenu le 8 mai 2019.

La cérémonie d'adieu aura lieu le mercredi 15 mai, à 10 heures, au cimetière du Père-Lachaise, 71, rue des Rondeaux, Paris 20e (métro Gambetta).

Selon ses désirs, ni fleurs ni couronnes. Des dons peuvent être adressés à la Société Nationale des Sauvetages en Mer ou à Médecins sans Frontières.

17, quai de la Marne,
94340 Joinville-le-Pont.

Clarisse Lauga,
sa fille,
Christine Fauresse,
sa compagne
Waimaria et Taniwha Steele-Lauga,
ses petites-filles,
Fred Steele,
son gendre,
La famille Grosjean de l'Ain, Bourg-Bresse, Lyon, Paris, Lille et Australie,

ont la grande tristesse d'annoncer que

Christine GROSJEAN,
femme de caractère,
libre et indépendante,
curieuse, ouverte et lucide,
née à Paris le 16 septembre 1944,
voyageuse, passionnée de montagne et d'escalade,
professeure de philosophie
puis journaliste et rédactrice en chef
à *Alpinisme et Randonnée*,

a pris sa dernière inspiration, en son domicile vendômois sis à Thoré-la Rochette, en Loir-et-Cher, le dimanche 5 mai 2019, après un long combat contre le cancer.

Elle avait noté : *« Si c'est un combat, il faut le livrer, si c'est la fin il faut en profiter. Et les aimer, elles. »*

Merci au docteur Bitsindou de l'Equipe Mobile Douleur et Soins palliatifs de Vendôme.
Merci à l'UPSYV et à la HAD-41.

Trois moments d'hommage lui seront rendus :
• le lundi 13 mai, 15 heures, au crématorium du Val-de-Loire, à Blois, 85, rue de la Picardière,
• le samedi 29 juin, 11 h 30, une inhumation au columbarium du cimetière du village,
• à la Brasserie le Dalou, Paris 12e (date à confirmer).

Ni fleurs ni couronnes. Un don pourra être fait à l'Association UPSYV, Hôpital de Vendôme, 98, rue Poterie, 41106 Vendôme Cedex.

Clarisse Lauga,
clauga.grosjean@gmail.com

La Talaudière.

Camille Lanchon,
Françoise Piquard,
ses filles,
Jacques Piquard,
son gendre,
Manon et Nicolas,
ses petits-enfants,

pleurent le décès de

Mme Brigitte LANCHON,
née **CARLIER,**

survenu le 7 mai 2019.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Aurore et Sabine Mehideb-Vinck,
Alexandrine Mehideb-Lefranc,
leurs mères, tantes, oncles, neveux et nièces,
Toute sa famille,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Jacques-Farid MEHIDEB,

survenu le 15 avril 2019,
à son domicile à Colmar.

Les cérémonies religieuses et civiles ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Un hommage sera organisé à Paris au mois de juin.

Pour être tenu informé(e) :
amehideb@gmail.com
sabine.mehideb@gmail.com
lydie.vinck@orange.fr

Lille. Annecy.

Arnaud Dufresne,
son époux,
Jacques et Martine Piétu,
ses parents,
Vincent, Florence, Claire, Karin, Damien,
ses frère et sœurs et leurs conjoints,
Thibault, Simon, Alexis, Elias, Rémi,
ses neveux,
Les familles Piétu, Dufresne,
Ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Cécile PIETU,
ancienne commissaire de police,
professeure agrégée
d'histoire et géographie,

survenu le 7 mai 2019,
à l'âge de trente-neuf ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu ce lundi 13 mai, à 10 h 30, en l'église du Grand-Bornand.

La crémation se déroulera dans l'intimité.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons au profit de la Ligue contre le Cancer.

Antoine Roucher,
son fils,
Madeleine et Guillaume Ducamp,
sa fille et son gendre,
Basile, Marta, Gaspard et Anatole,
ses petits-enfants
Et toute sa famille,

ont le regret de faire part du retour à Dieu de

Marie ROUCHER,
née **GOUTET,**

le 10 mai 2019,
à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 14 mai, à 15 heures, en l'église de Biviers.

Brigitte Roux,
son épouse,
Pierre-François et Olivier Roux,
ses fils,
Delphine Ternet,
sa belle-fille,
Clémence et Raphaël Roux,
ses petits-enfants
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Bernard, David, ROUX,
ENA,
promotion Michel de l'Hospital,
chevalier de la Légion d'honneur
et officier
de l'ordre national du Mérite,

survenu le 9 mai 2019,
à l'âge de soixante-douze ans.

La célébration religieuse de ses funérailles aura lieu le mardi 14 mai, à 12 heures, à la Collégiale de Montmorency.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Geneviève et Georges Honoré,
Françoise Barthèlemy,
Pascale Sérisé,
ses filles et gendre,

Alice et Thomas, Isabelle et Éric,
Inès et Hervé, Hélène,
ses petites-filles et leurs conjoints,

Gabriel, Guillaume, Sébastien et Floran, Renan et Antoine,
ses arrière-petits-fils,

ont la tristesse de faire part du décès de

Jean SÉRISÉ,
commandeur
de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,

survenu le 4 mai 2019,
dans sa centième année.

Nous associons à nos pensées la mémoire de son épouse,

Georgette SÉRISÉ,

décédée le 15 novembre 2014.

Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Famille Sérisé,
90, rue de Rennes,
75006 Paris.

Le président V. Giscard d'Estaing

a la tristesse de faire part du décès de

Jean SÉRISÉ,
commandeur
de la Légion d'honneur,
croix de Guerre 1939-1945,
médaillé de la Résistance,

survenu le samedi 4 mai 2019.

Son directeur de cabinet au ministère des Finances, son chargé de mission à la Présidence de la République.

Il s'associe à la douleur de la famille de celui qui fut non seulement son plus proche conseiller mais un véritable ami.

Sa compagne,
Sa famille,
Ses amis,

ont le profond chagrin de faire part du décès de

Lorna SNELLING,

survenu le samedi 27 avril 2019,
à l'âge de cinquante-deux ans.

Véronique Corneloup,
sa nièce,
Marc Tomsin,
son neveu,

ont la tristesse de faire part du décès de

Thérèse TOMSIN,

partie, dans sa quatre-vingt-dixième année, pour son plus grand voyage.

17, rue de la Plaine,
75020 Paris.

Commémoration

Commémoration de la déportation des Juifs de France par l'association « Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France » et le Mémorial de la Shoah, avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

Cérémonie à la mémoire des 878 déportés du **convoi n° 73** partis, il y a 75 ans, du camp de Drancy pour Kaunas (Lituanie) et Tallinn (Estonie).

Mercredi 15 mai 2019, 12 heures.

Lecture des noms des déportés du convoi n° 73.

Mémorial de la Shoah,
17, rue Geoffroy-l'Asnier,
75004 Paris.

Renseignements :
Tél. : 01 53 01 17 18.
Email : lieux@memorialdelashoah.org

Communication diverse

S.O.S Amitié

SOS AMITIE
Envie d'être utile ? Rejoignez-nous !

Les bénévoles de SOS Amitié écoutent
par téléphone et par internet
ceux qui souffrent de solitude, mal-être et pensées suicidaires.

Nous ne répondons qu'à 1 appel sur 3
et **recherchons des écoutants bénévoles.**
L'écoute peut sauver des vies et enrichir la vôtre.
Horaires flexibles, formation assurée.

En IdF RDV sur
www.sosamitieidf.asso.fr
En région RDV sur
www.sos-amitie.com

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directeur de la rédaction Luc Bronner
Directrice déléguée à l'organisation des rédactions Françoise Tovo
Direction adjointe de la rédaction Philippe Broussard, Alexis Delcambre, Benoît Hopquin, Franck Johannes, Marie-Pierre Lannelongue, Caroline Monnot, Cécile Prieur
Direction éditoriale Gérard Courtois, Alain Frachon, Sylvie Kauffmann
Rédaction en chef numérique Hélène Bekmezian, Emmanuelle Chevallereau
Rédaction en chef quotidien Michel Guerrin, Christian Massol
Directeur délégué au développement du groupe Gilles van Kote
Directeur du numérique Julien Laroche-Joubert
Rédacteur en chef chargé des diversifications éditoriales Emmanuel Davidenkoff
Chef d'édition Sabine Ledoux
Directrice du design Mélina Zerbib
Direction artistique du quotidien Sylvain Peirani
Photographie Nicolas Jimenez
Infographie Delphine Papin
Médiateur Franck Nouchi
Directrice des ressources humaines du groupe Emilie Conte
Secrétaire générale de la rédaction Christine Laget
Conseil de surveillance Jean-Louis Beffa, président, Sébastien Carganico, vice-président

Carlos Lopes

« La jeunesse est un bien public pour le monde, pas seulement pour l'Afrique »

Pour l'économiste bissau-guinéen, la démographie est en train de rattraper les pays de rentiers qui ne répondent pas aux aspirations de la population, à l'instar de l'Algérie ou du Soudan

Paris, 27 septembre 2016. ÉRIC PIERMONT/AFP

ENTRETIEN

Carlos Lopes ne pose jamais très longtemps ses valises au même endroit. Professeur à l'université du Cap, en Afrique du Sud, l'économiste bissau-guinéen fréquente autant les cercles académiques que les antichambres des présidents africains auxquels il prodigue ses conseils. L'ancien secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA, de 2012 à 2016) fait partie des voix écoutées. Son dernier livre, *Africa in Transformation : Economic Development in the Age of Doubt* (Palgrave Macmillan, 2019, non traduit), appelle à un nouveau contrat social avec le continent et défend plus que jamais une révolution industrielle africaine. La chute des dirigeants algérien Abdelaziz Bouteflika et soudanais Omar Al-Bachir est pour lui le signe de l'aversion croissante de la jeunesse africaine pour les systèmes rentiers.

Abdelaziz Bouteflika et Omar Al-Bachir viennent d'être chassés du pouvoir. Comment analysez-vous la chute de ces hommes qui régnaient depuis plusieurs décennies ?

Un changement de paradigme est en train de se produire en Afrique : avec une moyenne d'âge de 19 ans, sa démographie est dominée par la jeunesse. Le continent se divise de plus en plus en deux blocs : d'un côté des pays réformistes qui transforment leur économie et répondent aux aspirations de leur population, et de l'autre des pays statiques, comme l'Algérie et le Soudan, qui ont des difficultés à réformer, ce que la jeunesse ne supporte plus. Impatiente, elle veut des débouchés et aspire à la modernité. On peut prédire que des pays qui se trouvent dans une situation comparable subiront le même sort.

Vous dites qu'en l'absence de réforme politique il n'y aura pas de transformation de l'Afrique. Pourquoi ?

Il saute aux yeux que l'Afrique a du mal à organiser des élections irréprochables. Mais c'est la manifestation d'un problème plus profond. Depuis leurs indépendances, les pays africains se sont approprié les modèles et les institutions qui avaient été conçus par les colonisateurs. Dans les systèmes coloniaux, on a ainsi justifié l'existence d'une citoyenneté limitée, en séparant le citoyen du sujet. Au moment des indépendances, au lieu d'étendre la citoyenneté à l'ensemble de la population, les régimes naissants ont eu tendance à reproduire cette opposition pour octroyer aux élites des avantages et traiter le reste des habitants comme des sujets.

L'Etat colonial était en outre un Etat prédateur : c'est comme cela qu'il a été perçu et le phénomène s'est reproduit. De nombreux travaux ont éclairé ces formes de continuité. Enfin, l'Afrique a importé le modèle démocratique, sous la pression des bailleurs de fonds, mais, au lieu de transformer les régimes africains, la démocratie a été africanisée. Tous les symboles du système de représentation démocratique ont été introduits sans nécessairement changer le fonctionnement d'un Etat prédateur. Cette façon de gouverner ne marche plus. Il est grand temps de s'en rendre compte.

Le Soudan et l'Algérie sont deux pays pétroliers. Est-ce indifférent ?

Les pays riches en ressources naturelles sont moins enclins à réformer, et cela s'explique aisément : la rente attachée à ces ressources crée un niveau de confort dont les élites sont les premières à tirer avantage. Dans le cas des industries extractives, comme le pétrole, où peu d'emplois sont créés, cette rente est plus abondante encore et plus facile à détourner.

Vous critiquez le rôle de l'aide publique au développement. Pourquoi ?

Je ne veux pas jeter le bébé avec l'eau du bain, mais si l'aide internationale veut être efficace, elle doit faire l'objet d'une refonte. Il faut que les bailleurs de fonds arrêtent de financer des projets chacun de leur côté pour planter leur drapeau. Construire trois ou quatre écoles dans une région ne changera jamais la réalité : cela crée une dépendance et une paralysie nocives. Je connais bien les leaders des pays africains. Beaucoup passent leurs journées à recevoir des bailleurs de fonds et à décider comment cette aide va être répartie pour satisfaire les besoins sociaux de leur population. Cela laisse très peu d'espace pour parler d'autres sujets, comme l'industrialisation. Du reste, il existe une telle anesthésie que peu de gens croient qu'il est possible de vivre autrement.

A quel exemple pensez-vous ?

Prenez mon pays, la Guinée-Bissau. Il exporte la totalité de sa production de noix de cajou vers l'Asie, notamment l'Inde et le Vietnam. Non parce que ces deux Etats sont des consommateurs hors pair de noix de cajou, mais parce qu'ils ont des usines pour transformer l'anacarde. Est-ce que cela fait sens ? La logique actuelle ne crée pas d'incitations pour que la Guinée-Bissau possède quatre ou cinq usines. Et l'aide qu'elle reçoit ne l'incite pas à faire des efforts.

> « L'EUROPE RESTE FIGÉE DANS SA LECTURE DE L'AFRIQUE. VOULOIR RÉGLER LES MIGRATIONS EN DEMANDANT AUX ÉTATS AFRICAINS DE CONTRÔLER LE DÉPART DES MIGRANTS N'A PAS DE SENS

Dans le même temps, vous dites que l'aide joue un rôle de plus en plus marginal. Comment expliquer ce phénomène ?

Le Fonds monétaire international (FMI) joue davantage un rôle de garant de la bonne santé des finances publiques, ce qui donne plus d'espace aux pays, pour peu, bien sûr, qu'ils sachent s'en saisir. De nouveaux partenaires comme la Chine, la Turquie, les Emirats arabes unis et d'autres peuvent financer certains besoins. Car la bonne nouvelle, c'est que le consensus de Washington *[accord tacite entre les institutions financières internationales conditionnant l'octroi de l'aide à la libéralisation des économies et au rétablissement des grands équilibres budgétaires et financiers]* est mort. Il a été enterré par les institutions de Bretton Woods elles-mêmes. Cela permet d'envisager l'avenir avec plus de liberté.

Comment l'aide publique au développement pourrait-elle jouer utilement son rôle ?

Un des premiers objectifs de cette aide devrait être non pas de construire des écoles, mais de permettre aux gouvernements africains d'élargir leur assiette fiscale pour qu'ils puissent financer eux-mêmes leurs priorités. C'est fondamental : en Afrique, 1 % de pression fiscale supplémentaire rapporterait plus que la totalité de l'aide octroyée par les pays industrialisés *[26,4 milliards d'euros en 2018]*. L'aide pourrait aussi permettre de financer la formation de la jeunesse africaine : en 2050, un jeune sur deux sera africain. Il s'agit d'une transformation spectaculaire qui se produit à un moment où le reste du monde vieillit. La jeunesse est un bien public pour le monde, pas seulement pour l'Afrique.

Ce constat vous amène à souhaiter l'instauration d'un nouveau contrat social. Quel serait-il ?

La solidarité entre les générations est le fondement de la proposition philosophique de Rousseau et de ce qu'on appelle aujourd'hui le développement durable. Il faut que nous laissions à la génération suivante une planète qui soit dans le meilleur état possible et où chacun dispose d'autant de possibilités que ses parents. Compte tenu des tendances démographiques, ces générations vivront à l'avenir dans des géographies différentes. Il faut tirer les conséquences de ce constat : le contrat social doit être mondial.

Comment faire ?

Prenons par exemple les négociations climatiques, qui sont à mon avis une occasion manquée. Si l'objectif est de verdir l'économie mondiale et la production énergétique, il est pertinent de le faire dans les zones qui sont les plus riches en énergies renouvelables, comme l'Afrique. Le système capitaliste actuel donne une prime à la délocalisation vers l'Asie, car seul compte le coût économique des produits. Si un peu de considération était donné au coût social et environnemental, l'intérêt d'une alliance étroite entre l'Afrique et l'Europe apparaîtrait plus évident.

L'Europe n'en est-elle pas consciente ?

L'Europe reste figée dans sa lecture de l'Afrique. Vouloir régler les migrations en demandant aux Etats africains de contrôler le départ des migrants n'a pas de sens, puisque les envois de capitaux des immigrés constituent la source de devises la plus stable des pays africains. Et c'est la seule qui augmente. Pourquoi ces pays accepteraient-ils de se priver de leur seule source régulière de revenus ?

Vous mettez beaucoup d'espoirs dans l'industrialisation de l'Afrique, alors que certains économistes jugent que le continent a laissé passer son tour. Pourquoi ?

Je ne dis pas que ce sera facile. Il faudra avoir une stratégie très ciblée qui passe par la valorisation des matières premières et le développement d'un secteur agroalimentaire qui devra nourrir 2 milliards de personnes au milieu du siècle. Quelques pays peuvent en outre profiter de la délocalisation de l'industrie asiatique liée à la hausse du coût de la main-d'œuvre. Pour y parvenir, il est essentiel de créer un grand marché intérieur. Voilà pourquoi l'accord concernant la zone de libre-échange continentale (ZLEC), qui a été ratifié en moins d'un an, le plus important du monde en nombre de pays, est si important. S'il est réellement mis en œuvre, il peut constituer la transformation la plus importante depuis la période coloniale. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE CARAMEL

Le Monde
MARDI 14 MAI 2019

Contre la violence au travail, pour un droit humain universel

Les dirigeants de cinq grandes entreprises françaises apportent leur soutien au projet de convention internationale contre le harcèlement au travail, qui sera débattu à l'Organisation internationale du travail (OIT) à partir du 10 juin

Le constat est aussi indéniable qu'insupportable : la violence et le harcèlement au travail sont des fléaux présents partout, dans tous les pays et dans tous les secteurs d'activité. En Europe, près d'une femme sur deux a subi une forme de harcèlement sexuel sur son lieu de travail. Un constat alourdi par les violences conjugales qui, elles aussi, ont des répercussions au travail.

À l'heure actuelle, encore plus d'un pays sur trois n'est doté d'aucune loi pour interdire le harcèlement sexuel au travail, ce qui crée un vide juridique pour près de 235 millions de travailleuses et travailleurs dans le monde.

> POUVOIR TRAVAILLER SANS RISQUE DE SUBIR DES VIOLENCES NE DEVRAIT PAS ÊTRE UNE QUESTION DE CHANCE

Pouvoir travailler sans risque de subir des violences ne devrait pas être une question de chance, dépendante de l'entreprise ou du pays où l'on se trouve, mais bien un droit humain universel.

C'est ce droit universel qui sera discuté à partir du 10 juin à l'Organisation internationale du travail (OIT). Gouvernements, représentants des travailleurs et représentants des employeurs négocieront la toute première convention internationale visant à mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail. Il s'agira de mettre en place le premier outil réglementaire international de protection des travailleurs et travailleuses, notamment à l'encontre des violences sexistes et sexuelles.

Pour une action globale contre les abus

Face à l'urgence, les discussions, qui ont débuté au sein de l'OIT il y a plus d'un an, doivent maintenant aboutir à l'adoption d'une convention internationale suffisamment ambitieuse pour réellement protéger l'ensemble des travailleuses et des travailleurs.

L'accès à un travail digne pour les femmes et les hommes du monde entier ne peut être assuré que par une action globale contre les abus, une mobilisation de l'ensemble des acteurs du monde du travail, en particulier les entreprises. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, à l'appel de l'ONG Care France et du groupe L'Oréal, de soutenir publiquement l'adoption par l'OIT d'une convention internationale qui intègre des définitions larges du « monde du travail » et des « travailleurs et travailleuses ».

Cette convention doit inclure le travail dans l'économie formelle ou informelle, dans l'espace public ou l'espace privé pour le travail à domicile ou les travailleuses domestiques. Cette convention doit également reconnaître les conséquences que peut avoir la violence subie dans la sphère conjugale sur le monde du travail.

Nous appelons aussi l'ensemble des acteurs du monde du travail – les entreprises, les représentants des entreprises qui siègent à l'OIT, dont le Medef et l'Organisation internationale des employeurs (OIE) – à nous rejoindre et à soutenir une convention la plus ambitieuse possible.

Un an et demi après #metoo, il est possible de poser au niveau international les premiers jalons d'une réponse collective d'ampleur. Au-delà des mesures mises en œuvre au sein de nos entreprises, nous souhaitons que ce projet de l'Organisation internationale du travail permette de construire un autre monde du travail, plus sûr pour chacune et chacun d'entre nous, partout dans le monde. Et nous pouvons le construire dès aujourd'hui. ■

Valérie Accary, *présidente de BBDO France*
Jean-Paul Agon, *président-directeur général de L'Oréal*
Sophie Bellon, *présidente du groupe Sodexo,* **et Denis Machuel,** *directeur général du groupe*
Jean-Laurent Bonnafé, *administrateur directeur général de BNP Paribas*
François-Henri Pinault, *président-directeur général de Kering*

Et, par ailleurs, le cinéma, c'est aussi un art

Alors que la loi sur l'audiovisuel est en débat, les membres de la Société des réalisateurs de films, parmi lesquels **Jacques Audiard, Laurent Bonello** et **Catherine Corsini,** alertent les parlementaires et le gouvernement afin que le 7e art ne « bascule pas de l'exception culturelle à la norme industrielle »

On se souvient de la célèbre formule d'André Malraux : *« Le cinéma est un art ; et par ailleurs, c'est aussi une industrie. »* Pendant des décennies, cette conception duale (art et industrie) a fondé toutes les politiques françaises de soutien au secteur, faisant du cinéma français le contre-modèle le plus puissant au cinéma américain.

Cette politique s'est avant tout incarnée dans l'action du CNC *[Centre national du cinéma et de l'image animée]* et son système de taxation des billets de cinéma, qui permet, sans demander un sou de plus aux contribuables, de rééquilibrer sans cesse les deux pôles, tout en s'adaptant aux nouveaux usages.

Face à un monde saturé d'images de toutes sortes, on a besoin, plus que jamais, de films qui interrompent ce flux, qui offrent un point de vue singulier, complexe et sensible sur le monde contemporain ou proposent de nouveaux imaginaires. Ces films-là sont pourtant de plus en plus difficiles à produire et atteignent de moins en moins souvent leur public.

> ON A BESOIN, PLUS QUE JAMAIS, DE FILMS QUI OFFRENT DE NOUVEAUX IMAGINAIRES

La pression du marché est devenue telle aujourd'hui qu'elle contamine tout le processus, de l'écriture à la commercialisation des films. L'idée mortifère qu'une œuvre ne puisse être jugée qu'à l'aune de ce qu'elle rapporte progresse tous les jours dans une indifférence générale et désarmante.

Le poids des télévisions est considérable dans cette pression exercée sur les films. D'un certain désamour pour le cinéma, nous sommes insidieusement passés à une forme de mépris plus ou moins affiché, quand ce n'est pas de la franche hostilité. Plus d'émissions sur le cinéma qui ne soient pas promotionnelles, plus de rendez-vous réguliers, plus de réflexion ou d'invention dans la programmation (à l'exception remarquable d'Arte). La télévision ne sait plus montrer les films. France Télévisions court après les chaînes privées, qui courent elles-mêmes après leur part de marché. Chacun cherchant un consensus mou qui, en croyant s'adresser au plus grand nombre, tire tout le monde vers le bas.

Du côté des salles de cinéma, ce n'est guère mieux. Le poids de la grande exploitation ne cesse de s'accentuer et met le secteur sous tutelle. L'unicité de chaque film se dissout dans la pure rentabilité d'établissements gigantesques. Un film chasse l'autre, dans une sorte d'obsolescence programmée, sans que les pouvoirs publics aient jamais jugé bon de prendre des mesures réellement efficaces pour freiner cette évolution.

Dans ce paysage déjà fragilisé, l'arrivée de plates-formes type Netflix ou Amazon, avec des moyens financiers considérables, pourrait laisser croire à une bouffée d'oxygène. Mais à quel prix ? Car ici, c'est encore, par nature, la vision industrielle des œuvres qui prévaut. Pouvons-nous créer librement en fonction d'algorithmes ? Comment faire face à des pratiques contractuelles qui s'installent sans respect du droit moral de l'auteur et sans garantie de rémunération pour l'exploitation mondiale de son œuvre (en dehors de la France) ? Comment freiner l'accélération du temps dans leur processus de création ?

Du côté du CNC, longtemps considéré comme notre maison commune, les cinéastes ont de plus en plus de mal à se faire entendre. Obsédé par l'adaptation aux nouveaux usages, il accélère parfois le mouvement de cette crise générale au lieu d'y résister, davantage influencé par les plus puissants du secteur que par ceux qui se souviennent encore que le cinéma a longtemps été considéré comme un art.

Un changement radical de paradigme

Fait d'époque, tout le monde – financeurs, décideurs et algorithmes – ne cesse de penser qu'il sait mieux que nous. Tous donnent leur avis sur le scénario, le casting, les thèmes à développer, le montage, le rythme du film… Pire, dans cette course éperdue au film qui marchera, plus personne n'ose désormais s'appuyer sur son propre goût mais sur ce qu'il fantasme de celui du public.

De leur côté, les cinéastes résistent comme ils peuvent. Mais jusqu'à quand ? Jusqu'à quand pourrons-nous affirmer qu'une image de cinéma n'est pas une image comme les autres ? Que ce n'est pas une image de plus ?

Nous assistons à un changement radical de paradigme. Avant de basculer définitivement de l'exception culturelle à la norme industrielle, nous avons souhaité vous alerter. Car il nous semble que seule la prise de conscience de tous est capable d'ouvrir de nouveaux horizons.

A l'approche du Festival de Cannes, de ses réjouissances et de ses promesses toujours renouvelées de cinéma, et alors que la loi audiovisuelle est actuellement en discussion, nous, cinéastes de la Société des réalisateurs de films, tenions à faire état de nos inquiétudes.

Nous demandons au CNC, au ministère de la culture et aux parlementaires de se battre à nos côtés pour que les réajustements nécessaires à notre industrie ne se résument pas à un alignement sur le pire.

Nous avons plus que jamais envie et besoin de renouveler et moderniser la production. Plus que jamais envie de formes nouvelles, de récits hybrides, vivants et audacieux. Plus que jamais envie de dialoguer avec les films des nouvelles générations en leur disant que oui, le cinéma est une industrie ; et par ailleurs, c'est aussi un art. ■

Les membres du conseil d'administration de la Société des réalisateurs de films : Marie Amachoukeli, Jacques Audiard, Bertrand Bonello, Catherine Corsini, Alice Diop, Philippe Faucon, Pascale Ferran, Yann Gonzalez, Joana Hadjithomas, Rachid Hami, Thomas Jenkoe, Héléna Klotz, Katell Quillévéré, Christophe Ruggia, Pierre Salvadori, Céline Sciamma, Rebecca Zlotowski

Retrouvez la liste complète des signataires sur Lemonde.fr

Agnes Heller
L'éternelle dissidence

La philosophe hongroise n'a jamais cessé de combattre les régimes autoritaires et les abus de pouvoir dans son pays, où elle est revenue vivre après des années d'exil. A 90 ans, elle est la bête noire du premier ministre nationaliste, Viktor Orban, mais ne cède en rien sur sa liberté de penser

YANN LEGENDRE

PORTRAIT

BUDAPEST - *envoyé spécial*

Elle serait la propagandiste d'un *« marxisme vulgaire »*, enrichi de totems *« post-libéraux »*. Elle *« insulterait la Hongrie »*. Agnes Heller obnubile la presse aux ordres du pouvoir, qui la diffame à longueur de colonnes. C'est le prix à payer lorsque l'on dit ce que l'on pense de la dérive autoritaire en cours dans ce pays où le premier ministre nationaliste, Viktor Orban, ne supporte aucune contradiction. Le cerveau lavé par un discours officiel de plus en plus éloigné de la vérité, les Hongrois ont oublié qu'ils étaient les héritiers de l'une des plus illustres intellectuelles européennes.

C'est loin d'Europe centrale, d'ailleurs, qu'on trouve quelqu'un qui puisse restituer l'ampleur de son travail, à l'université de Montréal, où Philippe Despoix est professeur de littérature comparée. La carrière d'Agnes Heller est *« ancrée dans une confrontation avec le quotidien »*, explique celui qui lui a consacré sa thèse. Avec son cercle d'amis hongrois, elle a *« animé une école inédite de la pensée, un foyer interdisciplinaire unique, au tournant des années 1960 et 1970. Elle a croisé avec eux philosophie du langage, phénoménologie, sociologie et esthétique et a renouvelé la théorie critique »*.

De tout cela, il n'est plus question en Hongrie, où ce qu'il s'est passé entre 1945 et 1989 est conspué. Avoir survécu à la Shoah et avoir été pourchassée sous le régime communiste ne protègent pas des campagnes dégradantes. Dans son bel appartement donnant sur le Danube, Agnes Heller, profil d'oiseau et silhouette poids plume, est pourtant en pleine forme : elle ne lit pas ce qui s'écrit à son sujet. Elle vient tout juste de souffler ses 90 bougies avec son fils, sa fille, ses petits et arrière-petits-enfants, qui sont *« tous, sauf une, installés en Hongrie »*.

En voilà une victoire de la conviction sur les régimes qui, les uns après les autres, ont tenté de la faire taire. En Hongrie, ils furent les plus violents que l'Europe ait connus : d'abord celui de l'amiral Horthy *[qui fut régent du royaume de Hongrie entre 1920 et 1944]*, puis ceux du nazisme et du stalinisme. Vinrent ensuite les années gâchées de la transition démocratique après la levée du rideau de fer, et maintenant cet illibéralisme conservateur, lointainement inspiré de Napoléon III. Mais, de retour après des décennies passées aux Etats-Unis, « la Heller » est toujours là. Et sa liberté intellectuelle aussi.

Née un 12 mai 1929 à Budapest, d'un père viennois, avocat germanophone, mort à Auschwitz pour avoir aidé des dizaines de personnes à émigrer, et d'une mère issue d'une *« très vieille famille juive »*, cette femme philosophe, l'une des rares de son époque, a d'abord *« jonglé entre les langues avant de prendre le chemin de l'exil »*. Elle l'énonce poétiquement, entourée de livres posés par terre, sur le canapé et la table d'un salon lumineux, dans un désordre maîtrisé. *« J'ai parlé l'allemand et le hongrois jusqu'à mes 8 ans. Après l'Anschluss* [l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne, en 1938]*, c'en fut terminé pour moi avec la langue de Goethe, jusqu'à ma majorité. En allemand, je suis passée directement des contes pour enfants à la lecture de* La Critique du jugement, *de Kant. Puis l'anglais a pris une place prépondérante, lorsque je dus quitter la Hongrie pour l'Australie, puis les Etats-Unis. Après mon départ à la retraite, en 2009, j'ai décidé de rentrer à Budapest. »*

« FOUCAULT VOULAIT QUE JE SOIS POST-MARXISTE. MAIS CELA N'AVAIT AUCUN SENS, ON N'A PAS BESOIN D'ÊTRE UN "ISTE", JE SUIS AGNES HELLER ! »

On a beau avoir fait le tour du monde, on n'a qu'une patrie : celle où l'on fit le choix *« existentiel, dirait Sartre »*, de consacrer toute son énergie à la philosophie. La décision fut prise pendant ses études : *« Emmenée par mon premier mari, je suis allée écouter Georg Lukacs* [le principal philosophe et sociologue hongrois du XXe siècle]. *Son langage m'était totalement étranger et j'ai voulu comprendre. »*

Figure de la « nouvelle gauche »

Seule femme de l'école philosophique « de Budapest », Agnes Heller devint la plus écoutée des figures de la « nouvelle gauche hongroise », courant né de l'insurrection de Budapest en 1956, qui questionnait la nature « socialiste » des démocraties populaires. *« Elle a critiqué la dictature*, dit Philippe Despoix. *Mettant en avant la pluralité des valeurs, le nécessaire fondement éthique d'une politique démocratique, elle a soutenu la nécessité d'une justice sociale permettant de développer les capacités créatives et émotionnelles de chacun. »*

Considérée comme une dissidente, elle fit alors l'objet d'une résolution du Parti communiste lui interdisant toute possibilité d'emploi. *« Les espions me suivaient dans la rue, c'était désagréable »*, se remémore-t-elle. *« Avec mon second mari, Ferenc Feher, lui aussi philosophe, je me suis donc envolée pour Melbourne en 1977, où l'on me proposait d'enseigner, puis aux Etats-Unis, en 1984. Dans les années 1970, tout le monde devait être un "iste" : existentialiste, positiviste, structuraliste, etc. Foucault voulait que je sois post-marxiste. Mais cela n'avait aucun sens. On n'a pas besoin d'être un "iste", je suis Agnes Heller. Schluss ! »* (« Un point c'est tout ! »)

Pas de définition catégorielle réductrice pour celle qui croit possible l'affranchissement de l'homme par une humble prise de conscience de l'importance du quotidien. *« Je n'ai finalement jamais cru à l'idée universelle du progrès, à la notion de "surhomme" chez Nietzsche,* confirme-t-elle. *Nous devons cultiver notre jardin, faire des progrès à l'intérieur de cet espace délimité et ne pas trop parler de celui du voisin. Il faut rester dans la gare du présent, l'embellir, la rendre fonctionnelle. Mais on ne doit pas monter dans les trains du futur, car nous ne pouvons pas anticiper la manière dont l'humain pensera dans deux cents ans. Il est nécessaire de vivre dans le temps présent. Nous y sommes enfermés. »*

Cette sociologie rationnelle de l'instant, dirigée contre Heidegger, transcende le banal, l'habituel, les petites choses insignifiantes. Elle permet de s'adapter concrètement à son environnement, contre les prédestinations, qu'elles soient génétiques, historiques ou familiales. Elle s'oppose au destin, à la fatalité, même si Agnes Heller reconnaît que, la vie étant trop rude, nous construisons inconsciemment des stratagèmes artificiels destinés à la rendre supportable. Nous nous accommodons.

Pragmatique, l'amie du philosophe Jacques Derrida continue de promouvoir le libéralisme comme le plus à même de permettre un épanouissement. Ce serait, selon elle, un capitalisme, c'est-à-dire un partage du marché, régulé par la redistribution socialiste. *« Il faut qu'il y ait les deux pour que l'ordre règne*, rappelle-t-elle. *Or nous assistons à la reféodalisation du monde. Le monde politique organise sa propre oligarchie, qui capte les richesses. Sans un retour à l'équité, nous allons voir très vite des catastrophes. »*

Elle qui ne pensait pas voir la fin du kadarisme, du nom du premier secrétaire, Janos Kadar, qui dirigea la Hongrie jusqu'en 1988, ne désespère pas de voir la Hongrie tourner la page de *« Viktator »*. *« En politique, le rôle du hasard a toujours été très important,* déclare-t-elle en souriant. *Souvenez-vous de Gorbatchev. Mais cela ne veut pas dire qu'après il y aura forcément quelque chose de mieux. Arrêtons de spéculer. Nous avons accumulé assez d'expérience avec ces satanées locomotives filant vers le "progrès". L'une d'elles a mené vers les camps d'extermination, l'autre a roulé tout droit vers le goulag. »*

On en revient toujours au même : il faut embellir la station, ne pas grimper dans les wagons qui nous mènent au futur. Mieux vaut suivre le sillon tracé par Agnes Heller, qui, tout en faisant le tour du monde, a cultivé un seul et même espace temporel. Et survécu aux idéologies. ■

BLAISE GAUQUELIN

« Frapper un manifestant à terre, c'est se frapper soi-même »

ANALYSE

Robert Badinter avait eu, dès 1981, ce commentaire désabusé : *« La France n'est pas la patrie des droits de l'homme, elle est la patrie de la déclaration des droits de l'homme. »* Ce n'est même plus tout à fait certain, et le texte de 1789, que Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, avait fait afficher en 1986 dans tous les commissariats, prend la poussière. Peut-on encore soutenir que *« tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi »* ?

Une étape a incontestablement été franchie depuis six mois avec les manifestations des « gilets jaunes » et leurs cortèges de blessés, samedi après samedi. Le maintien de l'ordre est un métier difficile, et la sauvegarde de l'ordre public est certes, depuis 1982, *« un objectif de valeur constitutionnelle »* : l'Etat en a la responsabilité – mais pas à n'importe quel prix.

Le journaliste indépendant David Dufresne a minutieusement recensé depuis septembre 2018 les violences policières : ses 784 signalements, à la date du 9 mai, agacent vivement le ministère de l'intérieur, mais n'ont pas été sérieusement contestés. Ces débordements ont fait un mort – une octogénaire de Marseille touchée le 1er décembre 2018 à sa fenêtre par un éclat de grenade –, 283 blessés à la tête, 24 personnes éborgnées, 5 dont la main a été arrachée. La Place Beauvau fait, elle, état de 1 630 blessés parmi les forces de l'ordre, mais sans détailler la gravité des blessures.

ON ATTEND DES FORCES DE L'ORDRE, DE PAR LEUR FORMATION ET LEUR ENCADREMENT, UN SANG-FROID ET UN RECUL QUE N'ONT PAS DES MANIFESTANTS SUREXCITÉS

Le bilan de ces manifestations est incroyablement lourd, même si la violence des émeutiers a atteint un niveau inégalé. Mais, justement, on attend des forces de l'ordre, de par leur formation et leur encadrement, un sang-froid et un recul que n'ont pas des manifestants surexcités. L'image de ce CRS, qui a lancé un pavé le 1er mai sur des « gilets jaunes », est symptomatique d'un mimétisme inquiétant : il ne s'agit plus de maintenir l'ordre républicain, mais d'une bataille rangée pour rester maître du terrain.

Les exemples, et les vidéos, sont légion : une « gilet jaune », qui s'éloigne tranquillement, frappée par-derrière par un coup de matraque le 20 avril ; les claques, assénées posément, sur un manifestant refoulé le 1er mai dans une cave à cigares parisienne ; le commissaire de Toulon qui boxe le 5 janvier un jeune Noir comme à l'entraînement ; le crâne recousu de la jeune femme de 19 ans frappée à terre à Marseille le 8 décembre…

Les dérapages individuels sont compréhensibles, sinon admissibles, et on peut entendre le fait que les policiers s'épuisent, mais la série des violences est trop longue pour que les manifestants n'aient pas compris que la police avait en réalité les coudées franches. Des policiers dissimulent leur matricule, les brigades de répression de l'action violente camouflent les plaques d'immatriculation de leur moto et sont parfois eux-mêmes masqués…

C'est parfaitement illégal – et ignoré de la hiérarchie. Le code de déontologie de la police, dont la dernière mouture est entrée en vigueur le 1er janvier 2014, semble ici dérisoire. Le policier *« s'abstient de tout acte, propos ou comportement de nature à nuire à la considération portée à la police nationale »*, assure le texte, sa relation avec la population *« est empreinte de courtoisie »*, et *« toute personne appréhendée* (…) *est préservée de toute forme de violence et de tout traitement inhumain ou dégradant »*.

Le silence du gouvernement

Que penser alors de ces manifestants allongés à terre après la fausse attaque de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière et embarqués à coups de matraque ? Et des 151 lycéens de Mantes-la-Jolie, agenouillés, les mains sur la tête, le 6 décembre, avec une évidente volonté d'humiliation ? Les dizaines de milliers de « gilets jaunes » qui ont eu affaire aux forces de l'ordre depuis six mois ne l'oublieront pas, et le fossé, déjà profond, entre les Français et leur police ne cesse de se creuser.

Mais, et c'est le principe premier du code de déontologie, *« l'autorité hiérarchique assume la responsabilité des ordres donnés »*. En cela, la responsabilité de Christophe Castaner pèse lourd. *« Je ne connais aucun policier, aucun gendarme, qui ait attaqué des "gilets jaunes" »*, a assuré le ministre de l'intérieur, le 15 janvier. L'inspection générale de la police nationale a certes été saisie de 220 plaintes et le ministre assure que, *« s'il y a des décisions judiciaires, il y aura des sanctions administratives »*. Il n'y en a pas pour l'heure.

Le silence du gouvernement sur ces violences est d'ailleurs à peu près total. La ministre de la justice, Nicole Belloubet, théoriquement aussi chargée de faire respecter les libertés fondamentales, se tait. Le premier ministre, Edouard Philippe, a, lui, répondu avec agacement aux Nations unies *« qu'on n'a pas attendu le haut-commissaire pour faire toute la lumière sur l'ensemble des faits »*. Quant à Emmanuel Macron, il a assuré brièvement, le 7 mars, que les blessures des « gilets jaunes » n'étaient pas des *« violences policières »* : *« Ne parlez pas de "répression" ou de "violences policières", ces mots sont inacceptables dans un Etat de droit. »*

Ils le sont, en effet. A une époque autrement troublée, le préfet de police Maurice Grimaud avait, le 29 mai 1968, abordé le sujet des *« excès dans l'emploi de la force »*. *« Si nous ne nous expliquons pas très clairement et très franchement sur ce point, nous gagnerons peut-être la bataille dans la rue, mais nous perdrons quelque chose de beaucoup plus précieux et à quoi vous tenez comme moi : c'est notre réputation.* (…) *Frapper un manifestant tombé à terre, c'est se frapper soi-même.* (…) *Dites-vous bien et répétez-le autour de vous : toutes les fois qu'une violence illégitime est commise contre un manifestant, ce sont des dizaines de ses camarades qui souhaitent le venger. Cette escalade n'a pas de limites. »* ■

FRANCK JOHANNÈS
(DIRECTEUR ADJOINT DE LA RÉDACTION)

ÉCONOMIE | CHRONIQUE

PAR STÉPHANE LAUER

Miracle ou mirage américain ?

« Quatre ans de plus ! Quatre ans de plus ! » Il y a quelques jours, une foule de militants réunie à Panama City Beach, en Floride, exultait face à son champion, Donald Trump, au cours d'un meeting lançant la campagne pour sa réélection en 2020. Jamais celle-ci n'a paru aussi envisageable. La menace d'une destitution semble désormais relever du fantasme d'une poignée de démocrates plus procéduriers que stratèges politiques. La cote de popularité du président est à son zénith. Et l'économie tourne à plein régime. Ceux qui prédisaient les dix plaies d'Egypte lorsque le milliardaire s'est assis dans le bureau Ovale en sont pour leurs frais : les eaux du Potomac ne se sont pas changées en sang et le Capitole n'a pas été envahi par les sauterelles.

En tout cas, jusqu'ici, tout va bien. Mais jusqu'où ? Tout le monde connaît l'histoire du défenestré, qui, étage après étage, constate que ce n'est pas la chute qui est problématique, mais l'atterrissage. Le parachute est-il en option dans la politique économique menée par Trump ? La croissance a beau avoir atteint 3,2 % en 2018 et le taux de chômage officiel avoir été ramené à son plus bas niveau depuis cinquante ans, deux questions se posent. L'une est politique : l'atterrissage interviendra-t-il avant ou après le 3 novembre 2020, date du scrutin présidentiel ? L'autre concerne la planète entière : le retournement sera-t-il brutal ou en douceur ?

Même si un ralentissement de la croissance au deuxième trimestre est anticipé, les Etats-Unis devraient battre le record de la plus longue période de prospérité depuis le milieu du XIXe siècle. Le précédent datait des années 1990, soit 120 mois de progression ininterrompue du PIB. Au passage, notons que les trois quarts de la performance actuelle ont été réalisés sous Barack Obama. Maintenant, bien malin celui qui pourra dire si les choses commenceront à se gâter avant ou après les élections. Ce sera l'une des clés du scrutin.

La réponse à la seconde question est plus prévisible. La façon dont Donald Trump a stimulé la croissance laisse craindre que l'on se retrouve face à un château de cartes qui peut s'effondrer à tout moment. Le président aujourd'hui touche les dividendes de choix qui n'avaient qu'un seul but : le faire réélire. Mais le prix à payer sur le long terme, que ce soit au plan économique, sociétal et environnemental, s'annonce lourd.

D'un point de vue économique, d'abord, ce stimulus a été décidé à contretemps, alors que la croissance et l'emploi étaient déjà dynamiques. Quel besoin y avait-il de faire de la relance budgétaire par une baisse drastique de la fiscalité au profit d'entreprises, dont les profits étaient déjà très élevés, et du 1% les plus riches dans un pays les plus inégalitaires au monde ? Depuis s'installe l'idée que l'iconoclaste président aurait trouvé une martingale, au moment où tout le monde disserte sur la stagnation séculaire. Or, la recette n'a rien de magique. Selon la trajectoire actuelle, Trump est en passe de doubler le déficit budgétaire, qui va bondir de 3,2 % du PIB à plus de 5,5 % en quatre ans.

LE PARACHUTE EST-IL EN OPTION DANS LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE MENÉE PAR LE PRÉSIDENT ?

LA FAÇON DONT TRUMP A STIMULÉ LA CROISSANCE LAISSE CRAINDRE QUE L'ON SE RETROUVE À TERME FACE À UN CHÂTEAU DE CARTES

Du jamais-vu, hors période de crise ou de guerre. N'importe quel gouvernement qui suivrait cette voie obtiendrait une croissance aussi impressionnante qu'artificielle. La différence, c'est que les Etats-Unis sont les seuls à oser ce genre de frasques budgétaires parce qu'ils disposent de la monnaie de réserve dominante, qui leur permet de faire financer leurs déficits par le reste de la planète. Jusqu'où l'Amérique abusera-t-elle de sa position ? La Chine, le Japon et la Russie ont commencé à réduire leurs placements en dollars.

Bulles spéculatives

Mais si l'économie américaine va aussi bien que cela, pourquoi Donald Trump menace-t-il la Réserve fédérale (banque centrale américaine) pour qu'elle baisse ses taux d'intérêt, alors que ceux-ci restent historiquement faibles et inférieurs au taux de croissance ? Les Chinois y voient la preuve que la conjoncture reste plus fragile qu'il n'y paraît. Des sources diplomatiques à Pékin en ont déduit que les Américains sont mûrs pour faire des concessions dans la guerre commerciale que se livrent les deux grandes puissances. Les prochaines semaines diront qui bluffe dans ce poker menteur.

En attendant, la poursuite d'une politique monétaire conciliante avec le calendrier électoral du candidat Trump ne fait qu'alimenter les bulles spéculatives. La Fed vient de lancer une nouvelle alerte sur les 1100 milliards de dollars (979 milliards d'euros) de dettes des entreprises américaines, qui font peser des risques grandissants sur la stabilité du système financier. La façon d'utiliser ces liquidités abondantes n'est pas, non plus, de nature à rassurer. Dans un calcul à courte vue, les entreprises préfèrent racheter leurs propres titres pour enrichir leurs actionnaires, plutôt que d'investir.

Quant aux dépenses publiques, elles sont de plus en plus orientées vers le budget militaire. Celui-ci a explosé de 4,8 % pour approcher les 650 milliards de dollars, soit autant que la totalité des neuf premières armées du monde derrière les Etats-Unis. De plus, les moyens consacrés à l'éducation, la réduction des inégalités ou les infrastructures font cruellement défaut.

Enfin, reste le prix environnemental de cette croissance que le monde entier envie à Trump. Le détricotage de la réglementation mise en place par son prédécesseur rend plus incontournables que jamais les énergies fossiles, qui représentent déjà 7,6 % du PIB et 5,6 % de l'emploi américain. Le mépris affiché par cette administration pour le changement climatique n'est certainement pas le meilleur pari sur l'avenir. Le secrétaire d'Etat américain, Mike Pompeo, en a donné une nouvelle preuve le 6 mai, lors du sommet du Conseil de l'Arctique, en estimant que la fonte des glaces dans la région représente *« une opportunité économique exceptionnelle »*, tout en refusant de faire référence au réchauffement de la planète dans la déclaration finale. Plutôt que de « miracle » économique américain, ne vaut-il pas mieux parler de « mirage » ? ■

Tirage du *Monde* daté dimanche 12 - lundi 13 mai : 208 872 exemplaires

MANIFESTATIONS : BRISER LA MÉCANIQUE DE LA VIOLENCE

ÉDITORIAL

L'irruption de la violence dans le mouvement social, son installation dans la durée constituent un redoutable défi pour une démocratie. Les syndicats, débordés, se demandent à quoi ils servent. Le gouvernement, impuissant à ramener la concorde sociale, est mis au défi de contenir les débordements de la rue. Samedi 11 mai, lors de la 26e journée d'action des « gilets jaunes », le nombre de manifestants, somme toute dérisoire, comptait moins que la densité des affrontements entre les irréductibles du mouvement et des forces de l'ordre surexposées depuis une demi-année. Ce fut calme à Paris, plus tendu à Nantes et à Lyon. Le gouvernement a maîtrisé, sans pour autant dissiper le malaise ambiant.

Depuis le début des manifestations, en novembre 2018, plus de 200 plaintes ont été déposées pour violences policières, revers d'une tension inégalée ces dernières années. Aucune sanction n'a encore été prononcée. Des vidéos circulent, montrant, ici, une femme frappée par-derrière le 20 avril, là des manifestants embarqués à coups de matraque après s'être introduits dans l'hôpital de la Pitié-Salpétrière, le 1er mai. L'intrusion avait été qualifiée à tort d'*« attaque »* par le ministre de l'intérieur. Mises bout à bout, ces scènes entretiennent l'engrenage : plus l'Etat réprime, plus ceux qui descendent dans la rue ont envie d'en découdre avec lui.

La haine est tangible et le bilan désastreux : lorsque des policiers racontent avoir craint pour leur vie, le 1er décembre et encore le 18 mars, les manifestants rétorquent que 283 des leurs ont été blessés à la tête, 24 ont été éborgnés, 5 ont eu la main arrachée et qu'une vieille femme a perdu la vie à Marseille, touchée par un éclat de grenade. Œil pour œil, dent pour dent. Sidéré, le reste du pays compte les points sans toujours réaliser l'ampleur du risque pour la démocratie : une loi anticasseurs a été votée dans l'urgence en début d'année, restreignant le droit de manifester. La doctrine du maintien de l'ordre a radicalement évolué, autorisant les contrôles préventifs et l'intervention plus réactive d'unités anticasseurs, accroissant le risque de bavures.

Le gouvernement estime agir en légitime défense, qui plus est avec le soutien majoritaire du pays, mais les défenseurs des libertés publiques s'alarment. *« Tout est désormais possible »*, s'insurgeait l'avocat François Sureau, au lendemain du vote de la loi anticasseurs. *« Les libertés fondamentales sont en très mauvais état en France »*, renchérit le conseiller d'Etat Jean-Marie Delarue, en s'inquiétant de voir *« les gouvernements donner toujours raison à leur police »*, alors que les policiers peuvent, comme tout être humain, être sujets à l'erreur. Le reconnaître ne réglerait pas tout, mais contribuerait à briser l'engrenage de la violence.

Admettre que des débordements condamnables ont pu être commis par quelques-uns n'affaiblirait en rien l'action des autres policiers. S'engager à les sanctionner et à les contenir rassurerait sur le respect de l'Etat de droit. Il faudrait pour cela que le ministre de l'intérieur se sente en position de force vis-à-vis de ses troupes, ce qui n'est pas encore le cas. Il faudrait aussi que le président de la République lui donne le feu vert. Or, jusqu'à présent, Emmanuel Macron a préféré surjouer la posture sécuritaire, précisément parce qu'il avait été pris en défaut sur une des demandes fondamentales des Français. Lui aussi doit évoluer, s'il veut espérer apaiser le pays. ■

Plus de 1 200 salons d'aéroport dans le monde vous accueillent gratuitement et en illimité.

Profitez de votre offre exceptionnelle : 150€ remboursés dès 1 500€ dépensés
dans les 3 premiers mois (1)

Carte Platinum American Express

AMERICAN EXPRESS DON'T *live life* WITHOUT IT™*

Une question ? Appelez-nous au
01 47 77 79 43(2)
www.americanexpress.fr/platinum

*Ne vivez pas sans elle.

1. Offre valable jusqu'au 31 juillet 2019, et réservée aux personnes devenant titulaires d'une Carte Platinum American Express pour la 1ère fois, sous réserve d'acceptation de votre dossier par American Express Carte-France. 150€ seront crédités sur votre compte-carte si le montant de vos dépenses avec la Carte au cours des 3 premiers mois atteint 1 500€ (cumulées aux dépenses réalisées avec la Carte supplémentaire) et sous réserve d'être titulaire de la Carte Platinum American Express pendant au moins 6 mois. Les opérations suivantes ne sont pas éligibles : frais de cotisation, retraits d'argent, achats de devises, transactions effectuées aux distributeurs automatiques, frais de rejets et indemnités de retard. Offre non transférable, non remboursable en espèces ou autre moyen de paiement que ce soit. Le crédit sur le compte-carte se fait généralement dans un délai de 10 jours ouvrés après l'enregistrement des transactions éligibles; dans certains cas, cela peut prendre jusqu'à 90 jours. Il peut être retiré par American Express si les transactions éligibles sont annulées ou remboursées par la suite. Si le compte-carte est suspendu pour des problèmes de paiement au cours des 3 premiers mois, les 150€ ne seront pas crédités.
(2) Appel non surtaxé. Du lundi au vendredi, de 9H à 19H.
American Express Carte-France - Société anonyme au capital de 77 873 000 € - R.C.S. Nanterre B313 536 898 - Siège social : 4, rue Louis Blériot - 92561 Rueil-Malmaison Cedex